

CRA n° 18 (2025-2026)

3^e session de la XII^e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2025-2026

COMPTE RENDU

AVANCÉ*

Séance plénière

Mercredi 20 mai 2026

*Application de l'article 161 du règlement

Le compte rendu avancé ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs

Publication officielle du greffe du Parlement de Wallonie
Square Arthur Masson, 6
5012 Namur
compte.rendu@parlement-wallonie.be

Le compte rendu avancé constitue une reproduction provisoire des interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il ne peut être cité que s'il est précisé qu'il s'agit d'une version qui n'engage ni le Parlement ni les orateurs.

Le compte rendu avancé est soumis à tous les orateurs qui peuvent retourner leurs corrections dans les 72 heures ouvrables. À défaut, ils sont censés se référer au texte reçu. Aucune modification de fond ne peut être apportée.

Une fois toutes les corrections examinées et éventuellement intégrées, le compte rendu est dit « compte rendu intégral » et remplace le compte rendu avancé sur le site web du Parlement de Wallonie.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site **www.parlement-wallonie.be**, rubrique *Travaux parlementaires*, section *Publications*.

SOMMAIRE

OUVERTURE DE LA SÉANCE	1
ABSENCES MOTIVÉES	1
APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	1
COMMUNICATIONS	1
COMMUNICATIONS	1
COMMUNICATIONS	1
DÉPÔT DE DOCUMENTS	2
PRISES EN CONSIDÉRATION	2
DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT	2
DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL DE LA FISCALITÉ ET DES FINANCES DE WALLONIE	2
ÉLOGE FUNÈBRE DE MME FRÉDÉRIQUE CATOUL	3
QUESTIONS URGENTES	3
Question urgente de M. Jean-Paul Bastin à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les données européennes confirmant la hausse de l'usage des pesticides ».....	3
Intervenants : M. le Président – M. Jean-Paul Bastin – Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre.	
Question urgente de M. Vincent Crampont à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la nécessité d'améliorer les campagnes de prévention à destination des jeunes conduisant des cyclomoteurs ».....	4
Intervenants : M. le Président – M. Vincent Crampont – M. François Desquesnes, Ministre.	
Question urgente de M. Patrick Spies à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la réponse wallonne face au recul européen sur les pesticides ».....	5
Intervenants : M. le Président – M. Patrick Spies – M. Yves Coppieters, Ministre.	
QUESTIONS D'ACTUALITÉ	6
Question d'actualité de Mme Christie Morreale à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « les nouveaux efforts demandés aux citoyens wallons d'ici 2029 » ;	
Question urgente de M. Stéphane Hazée à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur « la volonté de M. le Ministre-Président de changer de chemin sur le plan budgétaire ».....	6
Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – M. Stéphane Hazée – M. Adrien Dolimont, Ministre-Président.	

Question d'actualité de M. Olivier Maroy à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le projet de contournement de Thorembais-Saint-Trond ».....	7
Intervenants : M. le Président – M. Olivier Maroy – M. François Desquesnes, Ministre.	
Question d'actualité de M. Vincent Maillen à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la diminution des déplacements face à la crise des carburants ».....	8
Intervenants : M. le Président – M. Vincent Maillen – M. François Desquesnes, Ministre.	
Question d'actualité de M. Maxime Daye à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la réforme de la fonction publique locale ».....	9
Intervenants : M. le Président – M. Maxime Daye – M. François Desquesnes, Ministre.	
Question d'actualité de M. Freddy Mockel à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'exploration du sous-sol wallon ».....	10
Intervenants : M. le Président – M. Freddy Mockel – M. François Desquesnes, Ministre.	
Question d'actualité de M. Arnaud Dewez à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le caractère accidentogène de l'E40-E25 à hauteur de Milmort ».....	11
Intervenants : M. le Président – M. Arnaud Dewez – M. François Desquesnes, Ministre.	
Question d'actualité de M. Germain Mugemangango à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la fin du plan Oxygène ».....	12
Intervenants : M. le Président – M. Germain Mugemangango – M. François Desquesnes, Ministre.	
Question d'actualité de Mme Caroline Cassart-Mailleux à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'aquaplaning sur l'autoroute E42 ».....	13
Intervenants : M. le Président – Mme Caroline Cassart-Mailleux – M. François Desquesnes, Ministre.	
Question d'actualité de M. Bruno Lefèbvre à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la planification des chantiers et les difficultés des navetteurs wallons »....	14
Intervenants : M. le Président – M. Bruno Lefèbvre – M. François Desquesnes, Ministre.	
Question d'actualité de M. Jean-Pierre Lepine à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la fermeture définitive du centre logistique H&M de Ghlin ».....	15
Intervenants : M. le Président – M. Jean-Pierre Lepine – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question d'actualité de Mme Valérie Dejardin à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la situation économique préoccupante du bassin verviétois ».....	16
Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre.	
Question d'actualité de Mme Alice Bernard à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les inquiétudes pour les allocations familiales face aux prévisions budgétaires du Gouvernement ».....	17
Intervenants : M. le Président – Mme Alice Bernard – M. Yves Coppieters, Ministre.	
Question d'actualité de M. François Huberty à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact des différences de statut infirmier sur l'offre de soins dans les zones frontalières ».....	18
Intervenants : M. le Président – M. François Huberty – M. Yves Coppieters, Ministre.	
Question d'actualité de Mme Anne-Catherine Goffinet à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le réservoir de logements occupés par les seniors et la cartographie de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) ».....	20
Intervenants : M. le Président – Mme Anne-Catherine Goffinet – Mme Cécile Neven, Ministre.	

PROJETS ET PROPOSITIONS	20
Projet de décret portant création d'un incitant unique à l'embauche (Doc. 536 (2025-2026) N° 1 à 3).....	20
Discussion générale.....	20
Intervenants : M. le Président – Mme Dorothee De Rodder – Mme Anne Laffut – M. Julien Liradelfo – M. Olivier de Wasseige – Mme Bénédicte Linard – M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre – M. Bruno Lefèbvre – Mme Valérie Bluge.	
Examen des articles.....	35
PÉTITIONS	36
Pétition pour le maintien des emplois des travailleurs du secteur touristique de l'ascenseur de Strépy-Thieu et du domaine de Claire-Fontaine (Doc. 506 (2025-2026) N° 1).....	36
Discussion générale.....	37
Intervenants : M. le Président – M. Laurent Devin – M. Maxime Daye – M. Julien Liradelfo – M. Loris Resinelli.	
ÉLOGE FUNÈBRE DE M. JEAN-CLAUDE MAENE	41
Intervenants : M. le Président – Mme Christie Morreale – Mme Valérie Lescrenier, Ministre.	
VOTES	43
Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur le franchissement de nouvelles lignes rouges par le Gouvernement israélien et la réaction de la Wallonie par MM. Hazée et Mockel (Doc. 550 (2025-2026) N° 1), par M. Mugemangango (Doc. 551 (2025-2026) N° 1), par Mme Lambelin (Doc. 552 (2025-2026) N° 1) et par Mme De Bue, MM. Resinelli et Tzanetatos (Doc. 553 (2025-2026) N° 1).....	43
Vote nominatif.....	43
Intervenants : M. le Président – M. Stéphane Hazée – M. Germain Mugemangango – Mme Anne Lambelin – Mme Valérie De Bue – M. Loris Resinelli.	
Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Dupont à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur les responsabilités politiques et sanitaires dans la contamination de l'eau à Chièvres par Mme Dejardin, MM. Lefèbvre et Lepine (Doc. 557 (2025-2026) N° 1) et par Mme Jacqumin et M. Maroy (Doc. 558 (2025-2026) N° 1).....	47
Vote nominatif.....	47
Intervenants : M. le Président – Mme Valérie Dejardin – Mme Marie Jacqumin – M. Olivier Maroy – Mme Alice Bernard – Mme Bénédicte Linard – M. Jori Dupont.	
Projet de décret portant création d'un incitant unique à l'embauche (Doc. 536 (2025-2026) N° 1 à 5).....	50
Votes nominatifs.....	50
Vote sur l'ensemble.....	60
Pétition pour le maintien des emplois des travailleurs du secteur touristique de l'ascenseur de Strépy-Thieu et du domaine de Claire-Fontaine (Doc. 506 (2025-2026) N° 1).....	60
Vote nominatif.....	60
Modification du statut des agents du Service du médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne.....	61
LISTE DES INTERVENANTS	62
ABRÉVIATIONS COURANTES	63

SÉANCE PLÉNIÈRE

Présidence de M. Willy Borsus, Président

Le procès-verbal de la dernière séance plénière est déposé sur le bureau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 3 minutes.

M. le Président. – La séance est ouverte.

ABSENCES MOTIVÉES

M. le Président. – Ont demandé d'excuser leur absence à la présente séance :

Mme Tellier, pour raisons de santé.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président. – Conformément à l'article 28.2 du règlement, la Conférence des présidents a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la présente séance qui vous est soumis conformément à l'article 67.1.

Ce document vous a été adressé.

J'ai été saisi du dépôt des propositions suivantes :

- la proposition de décret visant à améliorer la visibilité des offres d'emploi disponibles en Wallonie, déposée par Mme De Rodder, M. Fontaine, Mmes Tillieux, Özen, M. Spies et Mme Morreale (Doc. 562 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant les articles 3, 4, 8, et 8/1 du décret du 28 avril 2016 Prêt « Coup de Pouce », déposée par MM. Maillen, de Wasseige, Borsus, J.-P. Bastin, Mmes Laffut et Lazaron (Doc. 567 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de résolution visant à soutenir la candidature pour la construction du télescope Einstein dans l'Euregio Meuse-Rhin, déposée par Mmes Bluge, Goffinet, Mauel, MM. de Wasseige, Dewez et J.-P. Bastin (Doc. 568 (2025-2026) N° 1).

Je vous propose d'ajouter leur prise en considération à notre ordre du jour.

Quelqu'un s'oppose-t-il à l'ajout de ces prises en considération à notre ordre du jour ?

Personne ne s'y opposant, l'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Je vous rappelle que l'enquête de satisfaction à l'attention des députés vous a été adressée en date du 18 mai 2026 et que vos réponses sont attendues pour le 29 mai 2026.

Vos réponses sont précieuses et permettent aux services du Greffe d'améliorer le soutien qu'ils vous apportent au quotidien.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Je porte à votre connaissance, en application de l'article 127.4 du règlement, que les pétitions suivantes m'ont été adressées :

- la pétition contre les économies sur le secteur du handicap et de l'inclusion, signée par 37 personnes. Elle sera envoyée à la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale ;
- la pétition pour une réforme sociale, fiscale et une politique juste, transparente et responsable, signée par 22 personnes. Elle sera envoyée à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal.

COMMUNICATIONS

M. le Président. – Les institutions européennes m'ont transmis deux propositions de règlement pouvant faire l'objet d'un avis du Parlement ainsi que deux consultations.

Divers documents m'ont été adressés. Ils ont été envoyés aux commissions concernées.

Le Gouvernement m'a transmis 14 arrêtés de reventilation des crédits budgétaires

Ces arrêtés seront transmis aux membres de la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal.

La Cour constitutionnelle m'a fait parvenir 15 notifications d'arrêt.

La notification de l'arrêt n° 53 du rôle 8447 concernant le recours en annulation partielle du décret de la Région wallonne du 25 avril 2024 modifiant divers décrets relatifs à l'environnement, introduit par l'ASBL « Canopea » a été imprimée et distribuée sous le document n° 559 (2025-2026) N° 1. Elle sera envoyée à la Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale.

La liste reprenant les documents, les arrêtés de reventilation des crédits budgétaires et les notifications d'arrêt de la Cour constitutionnelle a été adressée aux membres.

Tous les documents cités sont à la disposition des parlementaires qui émettraient le souhait d'en prendre connaissance.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

M. le Président. – La liste des projets de décret déposés au Parlement par le Gouvernement et des rapports de commission a été adressée aux membres. Son contenu sera annexé au compte rendu.

PRISES EN CONSIDÉRATION

M. le Président. – L'ordre du jour, en application des articles 95 et 126 du règlement, appelle le Parlement à se prononcer sur la prise en considération des propositions suivantes :

- la proposition de décret déposée par Mme De Rodder, M. Fontaine, Mmes Tillieux, Özen, M. Spies et Mme Morreale (Doc. 562 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de décret déposée par MM. Maillen, de Wasseige, Borsus, J.-P. Bastin, Mmes Laffut et Lazon (Doc. 567 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de résolution déposée par Mmes Bluge, Goffinet, Mauel, MM. de Wasseige, Dewez et J.-P. Bastin (Doc. 568 (2025-2026) N° 1).

Elles ont été imprimées et distribuées.

Quelqu'un demande-t-il la parole sur leur prise en considération ?

Personne ne demandant la parole, les propositions sont prises en considération. Les propositions n° 562,

567 et 568 sont envoyées à la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation.

DEMANDE D'AVIS DU CONSEIL D'ÉTAT

M. le Président. – Je vous informe qu'en application de l'article 109.1 du règlement, j'ai décidé, le 22 avril 2026, de solliciter l'avis du Conseil d'État, dans un délai de 60 jours, sur la proposition de décret modifiant l'article 257 du Code des impôts sur les revenus 1992 en vue de revaloriser les réductions de précompte immobilier pour les personnes à charge et les personnes en situation de handicap, déposée par M. Devin, Mme Dejardin, M. Collignon, Mme Roberty, M. Crampont et Mme Morreale (Doc. 548 (2025-2026) N° 1).

DEMANDES D'AVIS DU CONSEIL DE LA FISCALITÉ ET DES FINANCES DE WALLONIE

M. le Président. – Je vous informe que j'ai décidé, le 22 avril 2026, de solliciter l'avis du Conseil de la fiscalité et des finances de Wallonie, dans un délai de 35 jours, sur :

- la proposition de décret modifiant l'article 44bis du Code des droits d'enregistrement, d'hypothèque et de greffe afin de prévenir certains contournements du taux réduit pour l'acquisition d'une habitation propre et unique, de prendre en compte la quasi-pleine propriété, de tenir compte des droits de jouissance et d'encadrer la location de l'immeuble obstructif pendant le délai de trois ans, déposée par M. Collignon, Mme Özen, M. Lepine, Mme Greco, M. Fontaine et Mme Morreale (Doc. 546 (2025-2026) N° 1) ;
- la proposition de décret modifiant l'article 257 du Code des impôts sur les revenus 1992 en vue de revaloriser les réductions de précompte immobilier pour les personnes à charge et les personnes en situation de handicap, déposée par M. Devin, Mme Dejardin, M. Collignon, Mme Roberty, M. Crampont et Mme Morreale (Doc. 548 (2025-2026) N° 1).

ÉLOGE FUNÈBRE DE MME FRÉDÉRIQUE CATOUL

M. le Président. – Chers collègues, Madame la Greffière, Mesdames et Messieurs les membres de nos équipes du Parlement, avec vous, je souhaite aujourd'hui rendre hommage à Mme Frédérique Catoul, membre des services du greffe, malheureusement décédée le 26 avril 2026 après un long combat contre la

maladie et après un parcours professionnel marqué par l'engagement, la discrétion et la bienveillance.

Entrée au Parlement le 1^{er} juin 1997 dans la fonction, comme on l'exprimait à l'époque, d'huissier-classeur, Frédérique aura consacré près de 30 années de sa vie professionnelle au service de notre institution. Au fil des années, elle a exercé ses fonctions avec sérieux, comme nous l'avons observé, avec discrétion et dévouement, comme nous l'avons constaté également, au sein de plusieurs services du Parlement : au Service des comptes rendus, au Service des études et de la documentation de la Direction des affaires institutionnelles puis, depuis 2018, au pool des huissiers du Service des ressources humaines.

Sa présence, son visage et son sourire nous étaient familiers. Par son professionnalisme, sa disponibilité et son sens du travail bien fait, elle avait gagné l'estime et l'affection de très nombreux collègues. Au-delà de ses qualités professionnelles, c'est aussi sa personnalité chaleureuse, attentive et profondément humaine qui restera dans les mémoires.

Frédérique parlait avec bonheur de celles et ceux qui occupaient une place centrale dans sa vie. Son époux, Sam, que je salue avec affection, qu'elle avait épousé en juin 2025 au terme de préparatifs qu'elle avait organisés avec un soin et avec une énergie remarquables malgré la maladie qui la tenaillait déjà depuis de nombreux mois. Elle était aussi particulièrement fière de son fils, Tom. Elle évoquait par ailleurs fréquemment ses chiens, qu'elle considérait avec tendresse comme des membres presque à part entière de sa famille.

Elle partageait également avec simplicité et avec une vraie générosité ses passions dont elle parlait d'abondance, notamment son amour de l'univers Disney et de la pâtisserie. Nombreux sont les collègues – et ils m'entourent – qui ont eu le plaisir de goûter à ses préparations et à ses explications, et qui garderont le souvenir de ses attentions délicates, témoins, ici aussi, de sa gentillesse et de son envie constante de faire plaisir aux autres.

Aujourd'hui, c'est une personnalité et une collègue appréciée ainsi qu'une personne profondément attachante que nous saluons avec émotion et avec reconnaissance.

En ces moments douloureux, nos pensées les plus sincères vont à son époux, Sam, à son fils, Tom, à l'ensemble de sa famille, à ses proches et à ses collègues, notamment du pool des huissiers, qu'elle avait souhaité rencontrer à nouveau quelques heures avant son décès, mais aussi à toutes celles et tous ceux qui ont eu la chance de croiser son chemin.

Je vous invite, chers collègues, chers membres du Parlement, chers collègues des services du greffe, à respecter une minute de silence en sa mémoire.

(L'assemblée observe un moment de silence)

Je vous remercie.

QUESTIONS URGENTES

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions urgentes ont lieu en début de séance.

Question urgente de M. Jean-Paul Bastin à Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les données européennes confirmant la hausse de l'usage des pesticides »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Bastin à Mme Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, sur « les données européennes confirmant la hausse de l'usage des pesticides ».

La parole est à M. Bastin pour poser sa question.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Madame la Ministre, je vous interpelle concernant l'importance des choix politiques dans la réduction de l'usage des pesticides. Le journal *Le Soir* de ce jour publie un article signalant que, depuis 2015, il y a eu une diminution de 18 % de l'usage des pesticides en Europe, avec un objectif qui était bien plus élevé. On constate que, par l'assouplissement de certaines normes, il y a de nouveau une reprise ou une consommation importante de pesticides.

Je comprends que vous soyez un peu prise en étau entre des collègues agriculteurs d'autres pays qui utilisent des pesticides et nos agriculteurs qui sont mis en concurrence directe avec des produits qui peuvent arriver au sein de ce marché, et qui doivent, pour survivre financièrement, avoir cette notion de rentabilité. D'un autre côté, c'est important pour la santé de nos concitoyens et des agriculteurs en première ligne de diminuer ces pesticides.

Ce vendredi, vous avez les États généraux de la culture, qui seront les conclusions que vous allez publier. Pouvez-vous nous donner des informations par rapport à cela, un peu en avant-première sur cet enjeu de société qui nous concerne tous ?

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Dalcq.

Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité. – Monsieur le Député, vous mentionnez un article. Cet article mentionne

également qu'il y a une diminution des achats de 14 % en Belgique. C'est encourageant. Il y a encore de nombreux efforts à réaliser. Le Gouvernement wallon n'a jamais caché sa volonté d'avoir plus d'alternatives et de diminuer l'utilisation des pesticides.

Comme vous le dites, nous sommes à deux jours de la séance de restitution des États généraux de la protection des cultures. Ce n'est pas la séance de clôture, qui aura lieu plus tard. La séance de restitution fait suite à plusieurs mois d'un travail inédit, où tous les acteurs de solutions, les acteurs de la recherche, les représentants agricoles se sont mis autour de la table pour mettre sur papier toutes les alternatives qui existent, qui vont arriver.

La première étape promise est là. Nous allons avoir le vade-mecum, l'ensemble des alternatives qui va être présenté vendredi. La deuxième étape, l'analyse économique, a commencé.

Tout cela va guider de la recherche là où il y a encore trop peu d'alternatives présentes et de la formation continue pour les agriculteurs – moins de pesticides, plus d'alternatives, plus de formations sur les agricultures – pour y arriver et diminuer l'utilisation des pesticides.

M. le Président. – La parole est à M. Bastin.

M. Jean-Paul Bastin (Les Engagés). – Merci, Madame la Ministre, pour votre réponse et le *teasing* de la restitution des États généraux de la protection des cultures. Nous ne pouvons que vous encourager et vous soutenir avec l'ensemble du Gouvernement pour mettre en œuvre ces alternatives, l'analyse économique et surtout la formation continue des agriculteurs, et leur permettre d'avoir les perspectives pour une agriculture plus durable.

**Question urgente
de M. Vincent Crampont
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « la nécessité d'améliorer les campagnes de
prévention à destination des jeunes conduisant
des cyclomoteurs »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Crampont à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la nécessité d'améliorer les campagnes de prévention à destination des jeunes conduisant des cyclomoteurs ».

La parole est à M. Crampont pour poser sa question.

M. Vincent Crampont (PS). – Monsieur le Ministre, selon l'Agence wallonne de la sécurité routière, 680 accidents impliquant des cyclomoteurs ont été recensés en Wallonie en 2025, faisant près de 700 blessés et malheureusement sept morts.

Les jeunes sont particulièrement touchés par ces chiffres, puisque près d'une victime sur deux a moins de 24 ans, et 15 % d'entre eux ont moins de 18 ans. Deux tiers des accidents surviennent entre avril et octobre, pendant la période printanière et estivale.

Ces objectifs doivent conduire à renforcer la prévention. La campagne « La route n'est pas un jeu » est très utile, mais elle ne se suffit pas à elle-même.

Quelle politique comptez-vous mettre en place pour réduire ce type d'accident ? Envisagez-vous des actions ciblées auprès des écoles, des auto-écoles ou encore auprès des parents ? Comment comptez-vous renforcer les contrôles des cyclomoteurs dits débridés ? Enfin, des mesures sont-elles prévues pour mieux sensibiliser les automobilistes à la problématique liée à la visibilité des usagers à deux roues ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, c'est un enjeu important. C'est la raison pour laquelle l'Agence wallonne de sécurité routière mène une campagne. Cet outil, dans le cadre de mes compétences, est mobilisé pour la sensibilisation sur ces enjeux.

Deux autres chiffres remettent en évidence ce phénomène. À partir de 16 ans, on peut conduire un cyclomoteur de type A. C'est relativement jeune. En cas d'accident, il y a 19 fois plus de chance pour une personne qui conduit un cyclomoteur d'être gravement blessée que si elle conduit une voiture. C'est logique, puisque le cyclomoteur protège moins que la voiture.

De plus, dans 62 % des cas – c'est un chiffre extrêmement significatif –, l'engin a été débridé. Il y a un vrai problème de fond.

Nous pouvons mener des actions de sensibilisation par rapport à l'insécurité routière. C'est ce que fait l'Agence wallonne de sécurité routière. C'est l'efficacité de cette campagne qui vous a fait poser la question urgente aujourd'hui. Il y a la prévention et nous travaillons avec des associations que la Région wallonne finance comme Fedemot. Enfin, il y a la sanction. Ce sont des compétences qui relèvent des autorités judiciaires et là, effectivement, ce n'est pas la Région qui est compétente, mais le Fédéral.

M. le Président. – La parole est à M. Crampont.

M. Vincent Crampont (PS). – Monsieur le Ministre, je ne doute pas de votre bonne volonté en matière de sécurité routière. Je le dis souvent, nous avons les mêmes objectifs en termes de sécurité routière. Dans ce dossier, écoutez-moi, parce qu'avant d'être député, Monsieur le Ministre, j'étais ambulancier et, à ce titre, vraiment, je peux vous dire que le printemps et l'été sont meurtriers. Ils sont meurtriers pour les usagers à deux roues. Il faut absolument renforcer la prévention pour pouvoir préserver et ainsi protéger les usagers à deux roues.

**Question urgente
de M. Patrick Spies
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « la réponse wallonne face au recul
européen sur les pesticides »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question urgente de M. Spies à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « la réponse wallonne face au recul européen sur les pesticides ».

Je vais vous proposer peut-être une petite minute de break, puisque M. Spies m'a informé qu'il s'exprimera en allemand.

Je propose dès lors à celles et ceux qui ne sont pas encore familiers avec l'Allemand de bien vouloir utiliser le câble dont vous disposez sur votre pupitre et, de manière à pouvoir bénéficier de la traduction, il vous suffit d'activer les flèches qui se situent à côté de l'onglet « Direct » sur votre écran tactile.

Un petit instant, Monsieur Spies, je voudrais m'assurer que chacun aura l'occasion de bien entendre votre propos. Ceci est-il clair pour tout le monde ?

Je rappelle que l'allemand est une de nos langues officielles et que les parlementaires qui ont prêté serment d'abord en langue allemande peuvent, lorsqu'ils le souhaitent, s'exprimer et aussi régulièrement qu'ils le souhaitent en allemand.

Désolé, j'ai pris un petit peu de temps, ainsi chacun a pu s'équiper si nécessaire.

La parole est à M. Spies pour poser sa question.

M. Patrick Spies (PS). – *(M. Spies s'exprime en allemand)*

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie

sociale. – Monsieur le Député, je viens en complément à la réponse de la ministre de l'Agriculture et je suis bien évidemment tout à fait en phase. C'est clair que la réduction de l'usage durable des pesticides est une priorité écologique. C'est une priorité de santé publique. C'est une priorité pour préserver la biodiversité.

En Région wallonne, nous avons le Plan wallon de réduction des pesticides, dans lequel nous avons des ambitions pour pousser l'agriculture bio, donc sans pesticides, mais aussi toute une série de techniques agroécologiques. On veut pousser, comme la ministre Dalcq d'ailleurs, d'autres techniques du type de désherbage mécanique ou d'autres techniques de biocontrôle. On veut surtout accompagner beaucoup mieux les agriculteurs dans cette transition. C'est une chose. On a aussi le plan wallon Environnement-Santé qui travaille par rapport à la protection des populations, mais je vais y revenir. On a surtout, sur la table du Gouvernement, trois propositions. C'est la protection des captages d'eau où l'on veut vraiment réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques au niveau des captages, on veut protéger les populations fragiles et, enfin, on veut limiter les pesticides qui contiennent des PFAS.

On a donc toute une série d'ambitions au niveau du Gouvernement. On travaille en phase, bien sûr, la ministre Dalcq et moi-même, avec le Gouvernement, puisqu'on a eu l'appui du Ministre-Président, et l'on va y arriver. Quoi qu'il en soit, la Wallonie n'est pas en retard et doit être un exemple pour l'Europe dans le futur.

M. le Président. – La parole est à M. Spies.

M. Patrick Spies (PS). – *(M. Spies s'exprime en allemand)*

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

M. le Président. – Conformément à l'article 68 du règlement, les questions d'actualité ont lieu en début de séance.

**Question d'actualité
de Mme Christie Morreale
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « les nouveaux efforts demandés aux
citoyens wallons d'ici 2029 »**

**Question urgente
de M. Stéphane Hazée
à M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et
Ministre du Budget, des Finances, des Relations
internationales et du Bien-être animal,
sur « la volonté de M. le Ministre-Président de
changer de chemin sur le plan budgétaire »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la questions d'actualité et la question urgente à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, de :

- Mme Morreale, sur « les nouveaux efforts demandés aux citoyens wallons d'ici 2029 » ;
- M. Hazée, sur « la volonté de M. le Ministre-Président de changer de chemin sur le plan budgétaire ».

La parole est à Mme Morreale pour poser sa question.

Mme Christie Morreale (PS). – Monsieur le Ministre-Président, il y a deux ans, vous nous disiez à cette tribune que vous alliez faire monts et merveilles. Vous avez dit ici que vous alliez faire une équation, que nous disions alors impossible, et que nous avons tenté de vous dire et de vous répéter pendant deux ans. Vous ne pouvez pas en même temps décider de diminuer des recettes fiscales de manière très importante, de revenir à l'équilibre dans cette mesure et en même temps de ne pas faire mal aux gens avec des politiques nouvelles. Cela ne tient pas la route. Nous l'avons dit, nous n'avons eu de cesse de le répéter – publiquement, heureusement –, mais vous ne l'avez pas entendu.

Nous savions, dans la trajectoire budgétaire que vous avez présentée, que vous deviez faire, pour 2027, quelque chose comme 860 millions d'euros d'économies, ce qui est plus de trois fois plus important que ce qui a été fait sous 2026 déjà.

Par ailleurs, vous vous êtes trompé dans le budget. Dans la trajectoire que vous nous avez présentée, vous

dites que la situation se serait subitement dégradée. Ce que les Wallons et les Wallonnes sont en droit de savoir aujourd'hui, c'est à quelle sauce ils vont être mangés. Dans l'exercice budgétaire, quel montant allez-vous devoir trouver pour 2027 ? Allez-vous faire des diminutions de services aux citoyens ? Allez-vous modifier les recettes ? Allez-vous revoir vos réformes fiscales qui sont coûteuses et mal ciblées ?

M. le Président. – La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Monsieur le Ministre-Président, il y a trois semaines, vous minimisiez le dérapage budgétaire et, aujourd'hui, vous sonnez l'alerte. « Il faut à ce point changer de chemin » : c'était les mots à la radio. Que s'est-il passé en trois semaines pour avoir un tel changement d'analyse ou en tout cas de discours et de tactique ? Quel est par ailleurs ce chemin ? Y a-t-il là derrière une volonté du Gouvernement d'enfin réexaminer sa réforme fiscale injuste, mal calibrée, très coûteuse, votée à la hussarde, sans évaluation et financée à 100 % par la dette depuis maintenant un an et demi ? Y a-t-il aussi une volonté du Gouvernement de sortir de ses contradictions et de ses légèretés ?

Lorsque, par exemple, hier, nous interrogeons le ministre Desquesnes sur le vote électronique et ses surcoûts, il n'y a même pas un mot pour justifier ces choix du Gouvernement. Lorsque nous interrogeons le ministre Jeholet sur un sixième directeur que l'on va désigner à Wallonie Entreprendre pour 500 000 euros par an, c'est une peccadille à ses yeux. À un moment donné, il faut de la cohérence, il faut une clarté pour les citoyens et citoyennes.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre-Président Dolimont.

M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal. – Madame et Monsieur les Députés, je reviens à la tribune pour dire que nous voulons résoudre cette équation que vous jugez impossible.

On considère que la responsabilité budgétaire est essentielle, mais ce n'est pas à n'importe quel prix. C'est aussi pour redonner du pouvoir d'achat aux gens, que les gens puissent en bénéficier. Oui, on travaille sur toute une série de réformes.

Je ne vais pas ici retracer l'historique de la croissance de la dette. Vous m'avez écouté ce matin, avec beaucoup d'attention si vous avez posé la question : il est question d'une dette de 23 milliards jusqu'en 2019, qui est montée à 43 milliards entre 2019 et 2025. Non, on ne peut pas continuer à vivre comme cela.

Le contexte géopolitique et macroéconomique aujourd'hui est compliqué. Croire qu'un gouvernement ne vit pas en cours de législature, c'est se voiler la face. Non, l'objectif ne change pas, on veut bien revenir – on le doit – à un retour à l'équilibre budgétaire pour éviter la croissance de la dette. Comme, lorsque l'on prend un trajet et qu'il y a des bouchons, on change, le cas échéant, pour rester sur l'objectif final. On veut arriver à l'objectif final.

Sur les deux éléments en particulier dont vous parlez, par rapport aux dépenses fiscales ou aux recettes fiscales – c'est selon le point de vue –, la volonté est quand même bien de travailler à une réforme de notre fiscalité. Vous n'allez pas en disconvenir. Par rapport à la réforme des droits d'enregistrement, vous n'arrêtez pas de brandir 250 millions. Vous prenez le coût en année 1, mais vous ne regardez pas la diminution du coût de celui-ci sur l'ensemble de la vie du dispositif. Vous voulez simplement faire peur aux gens, taper, faire croire que c'est notre seul leitmotiv, que l'on ne veut juste rien donner. C'est complètement faux. Sur la réforme des droits de succession et sa mise en application au 1^{er} janvier 2028, vous savez que des discussions vont encore arriver. J'ai eu l'occasion de m'exprimer : notre volonté est bien de continuer à avoir une réduction de la pression fiscale à un moment qui n'est pas toujours facile.

On doit travailler sur l'ensemble des systèmes. C'est pour cela que l'on réforme en profondeur l'ensemble des administrations, que l'on fusionne les ports de Wallonie, que l'on crée l'Agence de l'habitation, que l'on supprime les provinces, que l'on veut réformer en profondeur notre système. C'est essentiel aujourd'hui de se recentrer sur les missions de base d'une administration.

Oui, on assume de réformer simplement pour corriger les dérives qu'il y a eu depuis de nombreuses années.

M. le Président. – La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Vous n'avez répondu à aucune de mes questions. Je ne sais pas si vous le faites exprès ou si c'est pour noyer le poisson comme vous le faites depuis deux ans, mais vous n'avez répondu à aucune question. Je vous ai demandé quels étaient les efforts que vous deviez faire en 2027. Vous n'avez pas répondu.

Cela fait deux ans que vous êtes là, Monsieur le Ministre-Président, et, avouez-le, vous avez creusé la dette. Vous vous êtes planté royalement au budget. Vous avez 18 % de chômeurs en plus en deux ans. Oui, les Wallons ont le droit de savoir.

(Réactions dans l'assemblée)

Ne vous moquez pas. Vous n'êtes pas dans la peau de quelqu'un qui a des problèmes d'allocations familiales.

Vous pensiez que vous étiez déjà ingénieurs et vous montrez que vous êtes des amateurs en chef. Oui, cela ne va pas. Les Wallons doivent savoir si vous allez mettre en place une taxe autonomie. Les Wallons doivent savoir si vous allez toucher aux places dans les maisons de repos. Les Wallons doivent savoir si vous allez augmenter le prix des bus.

Malheureusement, depuis deux ans, vous mettiez la tête dans le sable comme une autruche. Vous vous réveillez aujourd'hui et vous devez dire : « On va saigner dans les chaumières ». Soyez honnête avec les gens, contrairement à toutes les promesses que vous leur avez faites.

(Applaudissements)

(Réactions dans l'assemblée)

M. le Président. – Chers collègues, je vous invite à écouter la réplique de M. Hazée. Si le Gouvernement le souhaite, il a l'occasion d'intervenir à nouveau, ce qui permettra, si c'est le cas, une nouvelle réplique de l'opposition.

La parole est à M. Hazée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Tout le monde voit bien qu'il y a une contradiction fondamentale parce que le Gouvernement a de l'argent pour ses dadas et pour ses caprices. Ensuite, il nous dit qu'il n'y a pas d'argent pour les politiques publiques. On parle du pouvoir d'achat, et vous augmentez le prix du bus, et puis vous augmentez les impôts et les tarifs dans les communes. À côté de cela, vous nous dites : « Il faut maintenant que je change de chemin ». Je n'ai, par ailleurs, eu aucune réponse à mes questions.

**Question d'actualité
de M. Olivier Maroy
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « le projet de contournement de
Thorembais-Saint-Trond »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Maroy à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le projet de contournement de Thorembais-Saint-Trond ».

La parole est à M. Maroy pour poser sa question.

M. Olivier Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, il est certes moins connu que le carrefour Léonard ou les

Quatre-Bras, de Loncin ou de Sterpenich, mais c'est l'un des rois des bouchons, l'un des points noirs du réseau routier : je veux parler du rond-point de Thorembais-Saint-Trond.

Trente mille véhicules y passent chaque jour. Il suffit de regarder sur une carte pour comprendre pourquoi. Nous sommes là sur la nationale 29, qui relie deux autoroutes l'E411 et l'E40, de Gembloux à Jodoigne. On comprend donc que c'est un axe extrêmement important. Matin et soir, on ronge son volant dans les embouteillages.

La Commune de Perwez a déjà, il y a quelques années, sollicité votre prédécesseur et l'administration pour que l'on essaie de dégager une solution de mobilité qui profite non seulement à la commune de Perwez, mais également à tout l'est du Brabant wallon, ainsi qu'au TEC, puisque les bus passent – il y en a encore, heureusement – à cet endroit-là et y perdent de nombreuses minutes.

Les résultats de cette étude viennent d'être présentés – en votre présence, d'ailleurs – sur le terrain, il y a quelques jours à peine. Les spécialistes du bureau d'études, qui ont été épaulés par la SOFICO et par la Direction générale des routes du Brabant wallon, proposent un contournement que l'on a qualifié de « malin » parce que c'est un contournement relativement light. C'est un by-pass qui permettra de soulager ce rond-point et d'éviter qu'il y ait du trafic qui se dirige vers les quartiers voisins.

Monsieur le Ministre, le Gouvernement est-il prêt à soutenir ce projet de contournement ? Pourrait-il être intégré dans le futur plan « Mobilité et infrastructures », dont nous avons encore parlé, hier, en commission, et sur lequel vous planchez actuellement ? Quelles sont les prochaines étapes ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, je me suis rendu, à plusieurs reprises, ces dernières semaines, dans l'est du Brabant wallon, à l'invitation de bourgmestres, notamment celui de Jodoigne et celui de Perwez. Nous avons pu, dans les deux cas, examiner toute une série d'enjeux, notamment d'enjeux liés à la mobilité, dont la fameuse nationale 29 que vous citez. Chacune de ces communes a de beaux projets à financer par la Région en termes d'aménagement de carrefour, de facilitation, de sécurisation, pour faciliter la mobilité. Ce sont donc une série de choses extrêmement intéressantes.

Comme vous le savez, nous préparons, au niveau du Gouvernement wallon, un plan d'investissement, un plan Infrastructures, duquel nous discutons régulièrement au sein du Gouvernement et dans les

groupes de travail intercabinets, qui doit préparer l'avenir, qui doit préparer les sept prochaines années.

Des éléments sont essentiels dans le cadre de ce plan d'investissement. C'est d'abord l'entretien, particulièrement l'entretien préventif de nos routes. C'est un élément fondamental si l'on veut préserver nos actifs. Il y a également des choses obligatoires en matière de sécurité routière, l'aménagement de carrefours et également en ce qui concerne les modes actifs. Et puis, il restera une enveloppe pour les nouveaux projets. C'est en fonction de l'ampleur des budgets qui pourront être dégagés pour ces nouveaux projets que nous pourrons, globalement, au niveau du Gouvernement wallon, faire des choix de priorité. Nous ne pourrons pas tout faire, mais nous essaierons de faire le mieux possible en tenant compte des réalités et des besoins des territoires. Voilà ce que je pouvais dire en réponse à votre question.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy.

M. Olivier Maroy (MR). – Monsieur le Ministre, avec tout le respect que je vous dois, je crains que vous ayez pratiqué un peu la langue de bois. Je vais sortir mon rabot, parce que vous ne me dites pas si le Gouvernement est prêt à soutenir ce projet. Nous sommes bien conscients que les budgets ne sont pas extensibles à souhait. Il va falloir faire avec l'enveloppe dédiée aux nouveaux projets, mais j'aurais aimé que vous soyez un petit peu plus volontariste. Je rappelle aux collègues que nous parlons d'un axe. Regardez sur une carte, c'est entre l'E411 Bruxelles-Namur et l'E40 Liège-Bruxelles. Il y a du trafic à crever ; 30 000 véhicules passent par là. Ce contournement serait vraiment une solution pour l'ensemble de la sous-région qu'est l'est du Brabant wallon. Beaucoup de gens prennent leur automobile.

Je vous ai interpellé hier en commission parce que maintenant on parle de supprimer le bus qui va de Jodoigne vers la gare de Tirlemont. Forcément, de plus en plus de gens prennent leur voiture.

Monsieur le Ministre, je vous appelle à prendre en compte cette situation. Tous les mandataires de l'est du Brabant wallon sont à votre disposition.

Question d'actualité de M. Vincent Maillen

**à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « la diminution des déplacements face à la
crise des carburants »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Maillen à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité

et des Pouvoirs locaux, sur « la diminution des déplacements face à la crise des carburants ».

La parole est à M. Maillen pour poser sa question.

M. Vincent Maillen (MR). – Monsieur le Ministre, les fluctuations récentes du prix du carburant ont amené beaucoup de Wallons à revoir leur mobilité ces derniers temps. D’après une étude du secteur, notamment Coyote, ceux-ci se sont quand même assez rapidement adaptés à cette différence et à ce surcoût. Concrètement, en mars, il y aurait eu une baisse de déplacement des Wallons de plus ou moins 13 %, avec une petite reprise en avril et en mai, de plus ou moins 1 %. Cela voudrait dire que les gens se sont quand même rapidement adaptés à la situation, un peu comme pendant le covid, avec sans doute du covoiturage, les transports en commun – j’y reviendrai – et un peu plus de télétravail.

D’ailleurs, je n’ai pas de chiffres par rapport à la SNCB, mais au niveau des TEC, il ne semble pas qu’il y ait eu une ruée sur les abonnements.

Monsieur le Ministre, quel bilan tirez-vous de cette crise des carburants ? Quels indicateurs auriez-vous éventuellement à nous donner par rapport aux transports en commun et aux possibilités qui s’offrent à eux ?

Cette différence de mobilité vous apparaît-elle durable ? Avez-vous aussi des indicateurs par rapport à cela ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, on aime toujours savoir comment les chiffres et les comportements évoluent. Ces éléments ne sont pas stabilisés. Je veux dire qu’aujourd’hui, nous n’avons pas d’indications qui confirment les tendances de Coyote. Il faut reconnaître que les utilisateurs de ce type d’applications font partie d’une communauté de très gros rouleurs. Ce sont des gens qui parcourent beaucoup de kilomètres et qui ont sans doute des frais de déplacement mensuels relativement élevés. Il est possible que ces gros rouleurs aient adapté leur comportement.

Ce n’est pas le cas globalement chez les citoyens. En tout cas, ce n’est pas ce que nous constatons. Les TEC n’identifient pas une augmentation du nombre de passagers, preuve que l’élément prix n’est pas toujours l’élément qui permet d’agir, mais c’est davantage l’offre de service et l’adéquation de l’offre par rapport à la demande.

La seule chose que nous pouvons constater, c’est que chez les vendeurs de voitures, l’intérêt pour les véhicules électriques est plus important, ce qui ne peut qu’être une opportunité pour réorienter une partie du parc automobile vers de l’électrification. C’est sans

doute là, dans la difficulté de la crise des prix de l’énergie que nous connaissons aujourd’hui, un élément positif s’il faut tirer, à ce stade, une première leçon.

M. le Président. – La parole est à M. Maillen.

M. Vincent Maillen (MR). – Monsieur le Ministre, je suis assez content que vous ayez répondu à mes questions. Il est clair que, au niveau de l’électrification, il faudra rester prudent. Nous n’en sommes que parfaitement conscients puisque nous avons tous ces problèmes avec les raccordements et la puissance électrique à disposition. Il nous faudra donc continuer à être des ingénieurs afin de gérer tout cela.

Question d’actualité de M. Maxime Daye

à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la réforme de la fonction publique locale »

M. le Président. – L’ordre du jour appelle la question d’actualité de M. Daye à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la réforme de la fonction publique locale ».

La parole est à M. Daye pour poser sa question.

M. Maxime Daye (MR). – Monsieur le Ministre, une bonne nouvelle pour les pouvoirs locaux, c’est que le Gouvernement a approuvé en première lecture la fameuse réforme de la fonction publique locale que vous avez appelée « la locale ». Cette réforme est attendue parce que les chiffres parlent d’eux-mêmes : plus de 80 % des agents dans les villes et les communes, les pouvoirs locaux, sont contractuels et 20 % statutaires. Si l’on prend les chiffres des CPAS, il s’agit de 90 % de contractuels pour 10 % de statutaires.

Pourquoi est-ce une bonne nouvelle ? Cette réforme touche à toute une série de mots clés importants. Tout d’abord, l’équité dans les carrières. Deux personnes qui sont côte à côte dans un bureau, qui ont la même fonction, qui ont le même diplôme et qui ont parfois même la même ancienneté, n’ont pas les mêmes droits à l’heure actuelle, ni en termes de promotion et d’évolution de carrière, ni en termes de pension, entre une pension de statutaire ou de contractuel, ni en termes de prise de congé. Un statutaire qui serait malade – ce qui est en soi son droit le plus strict – continue à coûter plein pot, à 100 %, à l’employeur, qu’il s’agisse d’une ville ou d’un CPAS, alors qu’un contractuel est sous le régime du contrat tel qu’on le connaît. Là, il y a aussi des économies de gestion à faire.

Vous parlez de mobilité entre les pouvoirs locaux, et nous en parlons beaucoup aussi. Par exemple, un agent

administratif dans CPAS pourrait aller travailler pour la ville sans devoir repasser toute une série d'examens. Vous parlez également de facilité de recrutement dans les pouvoirs locaux. Bref, plein de bonnes choses en soi.

Cependant, une donnée manquait dans les informations données tant par la presse que par le communiqué de presse, à savoir le timing. Quel est le calendrier de mise en œuvre ? Vous parlez de concertation avec les partenaires sociaux. Où en est-on ? Quel est le calendrier ? Quand pourrions-nous enfin voir arriver cette réforme de la fonction publique locale ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, vous avez raison, aujourd'hui, en Wallonie, 125 000 personnes travaillent dans la locale, qu'il s'agisse d'un CPAS, d'une commune, d'une régie communale autonome, d'une intercommunale, d'une province ou d'une association Chapitre XII. Il s'agit donc d'un grand nombre de personnes.

Aujourd'hui, il y a une inégalité de traitement puisque certains sont statutaires et d'autres contractuels. L'objectif premier de la réforme est de progressivement mettre tout le monde sur un pied d'égalité. Ceux qui sont aujourd'hui statutaires garderont leur statut, mais, pour tous les nouveaux entrants, on va vers un seul et même corpus de règles.

Ce corpus de règles, c'est tout d'abord la loi de 1978 sur le contrat de travail qui sera complétée par un décret. J'ai fait valider la semaine passée par le Gouvernement wallon un avant-projet de décret en première lecture afin de fixer les particularités liées à la locale, à savoir un certain nombre de règles sur le recrutement, le régime disciplinaire et la fin de contrat, de façon à s'assurer que chacune et chacun, sur l'ensemble du territoire wallon, soit traité de la même façon. En effet, les cadres administratifs, les statuts administratifs et les statuts péculiaires sont autant de choses qui étaient diversifiées par employeur. Il y a donc une logique de simplification administrative en la matière.

Comme vous l'avez dit, c'est aussi une façon de permettre à un agent qui rentre dans la locale d'élargir ses possibilités. Demain, quelqu'un qui travaille au CPAS de Daverdisse pourra postuler à la Commune de Namur et garder l'avantage qu'il a acquis en termes d'ancienneté, d'expérience et de facilité de mobilité. Voilà une série d'éléments qui doivent s'additionner.

Vous me posez la question de la temporalité et de la suite. Désormais que la première lecture est validée, cela passera au Comité de secteur C puis au Conseil d'État. Nous allons discuter avec les employeurs et les représentants des travailleurs. Ensuite, il y aura un arrêté

d'exécution. Mon objectif est que cette réforme sera pleinement opérationnelle en 2027, mais certains éléments seront peut-être fixés un peu plus tôt.

M. le Président. – La parole est à M. Daye.

M. Maxime Daye (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour toutes ces informations. Notamment pour ce qui est de la promotion, vous avez déjà avancé l'année dernière. Concernant cette réforme, j'avais mis quelques petits mots clés que je vais rappeler. La simplification administrative est importante. Vous l'avez dit, le grand choc est là, il continue à faire ses œuvres. La lisibilité, la flexibilité, la mobilité, l'équité, l'attractivité ; ce sont plein de bonnes choses qui nous attendent dans un contexte qui n'est pas toujours des plus simples. Quand le Gouvernement est là pour aider les pouvoirs locaux, il faut le dire.

Question d'actualité

de M. Freddy Mockel

à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'exploration du sous-sol wallon »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Mockel à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'exploration du sous-sol wallon ».

La parole est à M. Mockel pour poser sa question.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Monsieur le Ministre, l'Union européenne a décidé d'être moins dépendante de matières critiques – comme le lithium, dont on parle souvent – ou des terres rares. Dans ce cadre, elle a établi un règlement et une feuille de route. Dans ce même cadre, la Belgique a fait un *reporting* et a défini six zones intéressantes, stratégiques où il y aurait du potentiel. Cinq sont situées en Région wallonne. Elles ont été communiquées par le Gouvernement wallon.

Actuellement, on serait dans une première phase. Selon le ministre, il y aura un diagnostic un peu théorique, c'est-à-dire à partir des données dont on dispose, des fichiers et des documents. Selon les résultats, dans une deuxième phase, on passera à une exploration, à des tests concrets. Ira-t-on plus loin ? Ce n'est pas sûr, ce n'est pas pour demain.

Néanmoins, si l'on fait tout cela, c'est dans le but ou la perspective de faire des exploitations minières. La question à la fin est : rouvrira-t-on des mines en Wallonie ? C'est un sujet très sensible. Pour cela, quoi qu'il arrive, la nécessité est, dès le départ, d'être d'une transparence absolue et d'avoir un débat démocratique qui inclut les citoyens. C'est fondamental.

En attendant, je voulais avoir des précisions sur les cinq zones que vous aviez esquissées. Il y a le bassin de Mons, l'est de la Belgique, le massif de Stavelot, la vallée de la Lienne, l'axe Meuse-Vesdre. Pourriez-vous décrire ces zones d'une manière un peu plus précise ? Surtout, pourra-t-on compter sur des cartes géographiques ou géologiques disponibles et compréhensibles également pour le grand public ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, c'est en effet dans le cadre européen que s'inscrit la Wallonie, les autres Régions et l'État fédéral en la matière, puisque nous devons remettre ce que l'on appelle un Programme d'exploration national – un PEN – à destination de l'Europe. Il comprend plusieurs étapes. La première est un relevé documentaire au départ de ce qui existe aujourd'hui comme informations disponibles en Wallonie. Il y a des endroits ou des zones dans lesquelles on a relativement de bonnes informations, mais il y a beaucoup d'endroits pour lesquels on a très peu d'informations.

Pour faire un petit tour dans l'histoire, c'est une des premières commandes que notre premier souverain, Léopold I^{er}, avait faites quand il était devenu roi de Belgique. Il avait demandé aux services de l'État de faire une cartographie du potentiel géologique de la Belgique.

C'est un petit peu ce que nous reprenons comme mécanisme. Il s'agit de connaître son sous-sol. On n'est pas dans une phase d'exploration. On est d'abord dans une phase de documentation, de relevés de terrain. Il y aura peut-être une deuxième phase qui inclura des explorations proprement dites. Hypothétiquement – on n'en est pas encore là du tout –, il pourrait y avoir une phase d'exploitation. Il ne faut pas mettre la charrue avant les bœufs.

Je peux rassurer les concitoyens qui sont inquiets. Il ne s'agit pas d'appuyer sur le bouton et de rouvrir d'anciennes mines en Wallonie, mais, d'abord et avant tout, maintenant et dans les prochains mois et années, de mieux connaître l'état de notre sous-sol pour contribuer à l'effort européen : avoir davantage d'autonomie stratégique pour ce qui concerne les minerais, les éléments dont nous avons besoin pour nos équipements du quotidien, pour le développement de l'industrie en Europe.

Voilà ce que je puis vous dire dans le temps qui m'était imparti.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Par contre, je suis un peu

surpris de ma demande de disponibilité d'information, peut-être que vous n'avez rien de concret là-dessus.

Les cartes géologiques, je crois que c'est très important. Vers où que ce dossier avancera, dès le départ, il faut être transparent absolument là-dessus et il faut inclure, encadrer tout cela par un débat démocratique et inclure les citoyens là-dedans. C'est fondamental.

Quand je dis que c'est un dossier sensible, je crois que c'est véritablement le cas. Il faut vraiment mettre l'accent là-dessus.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Si M. Mockel estime qu'il y a certains aspects dans lesquels pour lequel je n'ai pas répondu, je l'invite vraiment à me réinterroger par écrit, je le ferai avec plaisir. Il va de soi que la transparence et l'information doit être la plus large possible.

M. le Président. – La parole est à M. Mockel.

M. Freddy Mockel (Ecolo). – Je crois que, tout simplement, c'est indiquer où la documentation se trouve et comment les gens peuvent s'en servir. C'est tout ce que j'avais abordé. Si vous voulez, je peux aussi poser une question.

**Question d'actualité
de M. Arnaud Dewez
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « le caractère accidentogène de l'E40-E25 à
hauteur de Milmort »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Dewez à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « le caractère accidentogène de l'E40-E25 à hauteur de Milmort ».

La parole est à M. Dewez pour poser sa question.

M. Arnaud Dewez (MR). – Monsieur le Ministre, selon Coyote, l'E40 à hauteur de Milmort est la zone la plus accidentogène de Wallonie. La communauté d'utilisateurs de Coyote a recensé 72 accidents l'année dernière.

Pouvez-vous confirmer ces données ? Je n'appelle pas ici un chiffre précis, étant donné que ce sont des utilisateurs qui informent. Cela confirme-t-il que cet axe autoroutier est le plus accidentogène de Wallonie ? Vous

servez-vous des données de Coyote dans vos démarches en termes de sécurité routière ?

Pensez-vous prendre des mesures pour améliorer la sécurité de cet axe autoroutier ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, je vois que l'entreprise, que vous citez et que j'ai déjà citée en réponse à une question d'un autre collègue, fait plutôt bien son travail, puisqu'elle parvient à ce que l'on parle d'elle, à plusieurs reprises, au sein de ces instances. Nous collaborons, au niveau de la Région wallonne, avec Coyote.

Ce qu'il faut savoir, c'est qu'avec 130 000 véhicules par jour, cet axe autoroutier est le plus fréquenté de Wallonie. Qu'il soit l'endroit où il y a le plus d'accidents signalés par la communauté de l'entreprise que vous citez n'est pas étonnant. Je dirais même que c'est plutôt dans l'ordre de la logique des choses.

Les statistiques des accidents sur autoroute sont réalisées. Il y a un accord avec les assurances pour que les interventions, et cetera, soient encadrées de façon très précise par des opérateurs agréés. On a un recensement assez précis des accidents. Les accidents au cours des 10 dernières années, ce sont à peu près une dizaine d'accidents qui ont eu lieu sur ce tronçon et la plupart des accidents sans grande gravité. C'est la réalité des faits à cet endroit.

Le fait, qu'il y ait un radar-tronçon installé depuis plusieurs années sur ce site, encourage évidemment à ce que les limitations de vitesse soient bien respectées. On le sait, la vitesse, avec la conduite sous influence et la distraction sont les trois facteurs majeurs d'accidents.

Je le rappelle à chacune et à chacun, ce n'est pas la route qui tue en Wallonie, ce sont les comportements inappropriés des conducteurs. C'est la réalité et c'est là-dessus que nous devons agir. Certes, à certains endroits, on peut renforcer la sécurité sur le réseau où l'on peut mettre des obstacles qui, quand ils sont percutés, font en sorte que le véhicule n'est pas trop endommagé. C'est la route qui pardonne. Toutefois, c'est d'abord et avant tout sur ces trois comportements majeurs que nous devons agir. Avec la vitesse, on sait agir grâce au mécanisme des radars-tronçons, qui ont prouvé leur efficacité sur ce tronçon à Milmort.

M. le Président. – La parole est à M. Dewez.

M. Arnaud Dewez (MR). – L'E40 est, en effet, l'autoroute la plus fréquentée de Wallonie. Si ces accidents sont sans grande gravité, les embouteillages que cela occasionne sont d'une gravité économique importante. En plus de s'atteler à la sécurité routière de

manière générale, on doit essayer de diminuer le trafic sur cette route.

Je profiterai de l'occasion pour rappeler l'A601, qui est une possibilité d'atténuer le trafic sur cette E40, avec 10 % à 15 % du trafic dans ce tronçon qui pourrait être redirigé soit vers Aachen, soit vers Anvers. C'est une possibilité pour améliorer la sécurité sur ce tronçon.

Question d'actualité de M. Germain Mugemangango à M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la fin du plan Oxygène »

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Mugemangango à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la fin du plan Oxygène ».

La parole est à M. Mugemangango pour poser sa question.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre, la Ville de Charleroi a présenté son budget il y a peu. Ils étaient contents, le budget est en boni. En plus, ils estiment qu'ils ont obéi aux contraintes imposées par la Région wallonne, donc par votre Gouvernement. Ces contraintes sont très concrètes pour les citoyens : plus de taxes, moins de services, moins de personnel. En un an, par exemple, à Charleroi, on a perdu 200 agents. En bref, on demande à des citoyens de payer plus pour une ville qui ne saura que rendre moins de services.

Quand on dit que le budget est en boni, ce n'est pas tout à fait juste, ce n'est pas la réalité, parce que, si l'on enlève l'aide de la Région wallonne, ce budget, il est en déficit de 74 millions d'euros. C'est un déficit important. Quand on regarde le budget de la Ville de Charleroi, la vérité budgétaire s'impose : 42 % du budget de la Ville de Charleroi sont consacrés aux CPAS, à la zone de police ou aux pensions ; bref, à des obligations que la Ville de Charleroi ne devrait pas avoir à assumer, qui devraient être assumées essentiellement par le niveau fédéral.

J'ajoute que, manifestement, la Ville de Charleroi ne connaît pas son avenir budgétaire. Que va-t-il se passer après 2026 ? On ne sait pas. La Ville de Charleroi, comme d'autres villes, ne sait pas comment elle va être soutenue ou pas par la Région wallonne. J'aimerais savoir ce qu'il va se passer en 2027 pour cette ville, mais aussi pour d'autres villes wallonnes qui sont actuellement aidées par la Région wallonne. C'est fou de laisser ces villes dans le flou alors qu'elles doivent préparer leur avenir budgétaire.

Ensuite, quand allez-vous dire la vérité aux gens ? Quand allez-vous dire aux gens que le problème essentiel des villes n'est pas la bonne ou mauvaise gestion, ce sont tous ces frais qu'ils doivent assumer à la place du Fédéral et qui viennent grever, de manière très sérieuse, leur budget. Quand allez-vous prendre la responsabilité d'aller demander au niveau fédéral de payer ce qu'ils doivent au niveau des villes ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, votre question pourrait être posée pour à peu près un dixième des communes wallonnes, un quart de la population, puisque nous avons 20 à 25 villes, bon an, mal an, qui sont dans une situation de déficit, et ce, as depuis un an ou deux, mais depuis des années : certaines villes dépensent plus que ce qu'elles ne reçoivent comme recettes à l'ordinaire.

Emprunter pour investir, oui ; emprunter pour combler le trou du déficit annuel de fonctionnement d'une commune, ce n'est pas autorisé depuis des années par le Code de la démocratie locale. Qu'a fait mon prédécesseur ? Il a mis en place le plan Oxygène : prêter pour donner un peu d'air, pour que les communes corrigent leurs fondamentaux et fassent converger, en quelques années, les dépenses et les recettes.

Que s'est-il passé mi-2024, quand nous sommes arrivés au Gouvernement ? J'avais dénoncé, sur les bancs de l'opposition, qu'aucun effort n'avait été réalisé. Donc, oui, nous avons dit que les règles du jeu doivent désormais s'appliquer. D'après mes informations, en 2025, il y a des mesures pour 5 millions d'euros de redressement concernant la Ville de Charleroi. Il faut que ces efforts se poursuivent dans les années prochaines pour que la Région wallonne continue à financer. Je rappelle que l'on a prêté quasiment 400 millions d'euros en quatre années à la Ville de Charleroi pour qu'elle puisse boucler son budget à l'ordinaire. Il faut revenir à la réalité, à savoir l'égalité entre dépenses et recettes pour dégager des marges et réaliser des plans d'investissement.

Vous m'interrogez sur les 4 P. Je rappelle que, pour les pompiers, nous avons pris nos responsabilités avec un décret sur la reprise intégrale du financement des zones de secours par les provinces. En ce qui concerne les pensions, le Gouvernement fédéral, pour la première fois, a mis davantage de moyens pour les cotisations de responsabilisation, exclusivement pour les grandes villes et leur hinterland. En ce qui concerne la pauvreté, je me bats pour que la ministre fédérale de l'Action sociale assume les mesures prises par le Fédéral.

M. le Président. – Puis-je vous inviter à conclure, Monsieur le Ministre ?

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Il en est de même à l'égard du ministre de l'Intérieur pour ce qui concerne les zones de police.

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Ministre, il faut revenir à la réalité : le déficit des communes dans le passé est dû à 94 % aux dépenses que les communes ne doivent pas assumer. Tout à l'heure, je ne vous ai pas parlé des 4 P, mais de trois postes de dépenses qui signifient 234 millions d'euros pour la Ville de Charleroi, soit 42 % de son budget. Si vous ne prenez pas la responsabilité d'aller voir le niveau fédéral pour qu'il assume ce qu'il doit assumer, votre seul projet est de continuer à étrangler les villes et donc à taxer les habitants de notre Région, notamment les Carolos et les Liégeois, qui seront confrontés à payer de plus en plus pour des villes qui pourront rendre de moins en moins de services. Je vous invite réellement à changer de cap.

**Question d'actualité
de Mme Caroline Cassart-Mailleux
à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « l'aquaplaning sur l'autoroute E42 »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Cassart-Mailleux à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « l'aquaplaning sur l'autoroute E42 ».

La parole est à Mme Cassart-Mailleux pour poser sa question.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Monsieur le Ministre, vous savez bien que la mobilité est un dossier qui me passionne. Il y a quelques jours, j'ai pris connaissance d'un article de presse relatant des problèmes récurrents d'aquaplaning sur l'E42. Nous sommes en direction de Namur vers Liège, à la sortie Héron-Couthuin. Les dépanneurs disent que c'est un point noir accidentogène. J'ai déjà été témoin d'accidents et j'ai déjà fait l'expérience d'aquaplaning à cet endroit. C'est pour cela que j'ai été interpellée et que je souhaite faire le point sur ce dossier avec vous aujourd'hui.

Lorsque cette autoroute a été en travaux, nous sommes passés à trois bandes. Depuis lors, il y a des problèmes d'aquaplaning. Avez-vous connaissance de la situation ? Le SPW a-t-il déjà fait une étude par rapport à cela ? Des solutions sont-elles envisageables ? Y a-t-il

un problème par rapport à l'évacuation des eaux lorsqu'il y a de grandes pluies ?

Ce sont les quelques questions que je voulais vous poser aujourd'hui pour faire le point sur ce dossier et savoir s'il y a des solutions pour le futur. Lorsqu'il y a de l'aquaplaning, il y a des accidents et donc de l'insécurité. Nous devons tous lutter contre cette insécurité.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Madame la Députée, il faut lever le pied sur la route !

(Réaction de Mme Cassart-Mailleux)

Madame la Députée, je vais donner quelques éléments de cadrage général puis je reviendrai sur la situation.

Tout d'abord, il faut constater que nous faisons face, de plus en plus, à des événements climatiques plus erratiques. Ce sont les conséquences du changement climatique que nous connaissons aujourd'hui. Il y avait les giboulées de mars, mais, depuis quelques jours, on constate de grosses nuées et des moments intenses de pluie à un instant donné, ce qui peut produire une inondation partielle de la chaussée et, a fortiori, dans les endroits où elle est très large. Vous avez parlé de l'élargissement de l'E42 à cette hauteur. Il y a donc davantage de bandes de circulation, et l'on ne peut pas mettre un caniveau au milieu de l'autoroute.

J'ajouterai qu'il y a d'autres facteurs que la pluie, à savoir le revêtement routier – en l'occurrence, celui-ci ne pose pas de difficulté puisqu'il est conforme à Qualiroutes à cet endroit – et l'équipement du véhicule, notamment les pneus. Il faut constater que ce n'est pas toujours la bonne situation sur tous les véhicules. Si un véhicule n'est pas correctement adapté, il peut provoquer une situation dangereuse et impacter d'autres véhicules.

La situation du tronçon à Héron sur l'E42 est un petit peu particulière puisque, comme vous pouvez le voir quand vous y passez, il s'agit d'un virage et donc d'un endroit où l'autoroute tourne. Normalement, l'évacuation des eaux de pluie s'effectue par le côté droit externe de l'autoroute. Cependant, lorsqu'il y a un virage à gauche, on doit changer le sens de l'évacuation des eaux. Ainsi, l'évacuation des eaux se fait en berme centrale au moment où le virage tourne vers la gauche. En effet, les véhicules doivent être légèrement inclinés pour aborder le virage dans de bonnes conditions. Toute l'eau doit être évacuée par la droite et, au début du virage, elle doit l'être par la gauche, ce qui s'appelle le point zéro. C'est un endroit où il y a des risques d'aquaplanage plus importants. Ceux-ci sont signalés,

mais je redemanderais un renforcement de la signalisation de l'autoroute à cet endroit.

M. le Président. – La parole est à Mme Cassart-Mailleux.

Mme Caroline Cassart-Mailleux (MR). – Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour le caractère tout à fait complet de votre réponse. Je vous rejoins tout à fait sur les problèmes relatifs au climat, au revêtement et à la qualité des véhicules.

Vous avez donné une explication précise sur le virage. Il serait intéressant d'améliorer la signalisation afin d'informer les conducteurs. À partir du moment où il s'agit d'un point noir accidentogène, il faut organiser les choses afin que la communication passe mieux.

Question d'actualité de M. Bruno Lefèbvre

**à M. François Desquesnes, Ministre du
Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et
des Pouvoirs locaux,
sur « la planification des chantiers et les
difficultés des navetteurs wallons »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Lefèbvre à M. Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux, sur « la planification des chantiers et les difficultés des navetteurs wallons ».

La parole est à M. Lefèbvre pour poser sa question.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Monsieur le Ministre, vous avez beaucoup de succès aujourd'hui au vu du nombre important de questions à votre égard. Je voulais aborder nos autoroutes cet après-midi puisque nous mettons parfois 2 heures 30 pour faire Mons-Bruxelles à la suite de travaux divers et variés sur les autoroutes, les rétrécissements et les ralentissements. Personne ne conteste la nécessité d'entretenir et de rénover notre réseau. Après des années de sous-investissement, il est clair qu'il y a de nombreux chantiers à mettre en œuvre. Cependant, votre responsabilité est de planifier ces travaux et de faire en sorte que cela ne devienne pas une épreuve, pour les citoyens et les navetteurs, de prendre l'autoroute et ainsi de mettre 1 heure 30, 2 heures ou 2 heures 30 pour faire un trajet.

Quelles mesures comptez-vous prendre pour mieux planifier les travaux sur nos autoroutes ? Par exemple, faire en sorte que des travaux se passent la nuit ou qu'ils soient répartis davantage le long de nos parcours en Wallonie. C'est important et ce sera surtout au bénéfice de nos navetteurs qui deviennent les victimes de nos autoroutes aujourd'hui.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Desquesnes.

M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux. – Monsieur le Député, je vous remercie pour votre question qui fait écho à un article qui lui-même faisait écho à un post sur Facebook, lequel indiquait qu'une personne râlait – pour dire clairement les choses – après avoir mis 2 heures 30 pour faire Jemappes-ING Arena le 9 ou le 10 mai. Quand le journaliste m'a interrogé parce qu'il faisait un papier à la suite de ce post qui avait été partagé, j'ai regardé sur Google Maps combien de temps de trajet il faut pour faire Jemappes-ING Arena à Bruxelles. Il s'agit d'une 1 heure et 1 minute. Après avoir encore regardé ce matin, il s'agit d'une 1 heure et 5 minutes, soit très loin des 2 heures 30.

Ce qu'il s'est passé, c'est que, profitant du week-end, le SPW MI a opéré le remplacement d'un joint de dilatation à hauteur de Nivelles. On a fait travailler une entreprise le week-end parce qu'il y a moins de circulation, afin de ne pas gêner les navetteurs et les travailleurs de semaine, pour réaliser les travaux à ce moment-là.

Il se fait que le remplacement d'un joint de dilatation sur nos ouvrages d'art est un élément essentiel, qui doit être fait sur toute la longueur des ouvrages d'art et qui était indispensable. C'est un incident qui est arrivé, mais qui ne correspond pas à la réalité du trajet sur cette distance.

Par ailleurs, de façon plus systémique, puisque votre question m'amène à des éléments systémiques, c'est un chantier que nous avons entrepris au niveau de la Région wallonne, que j'ai pris en main dès mon arrivée. Nous avons mis autour de la table la SOFICO et le SPW MI, mais également les entreprises de travaux de voirie, la fédération Mobiwall et nous sommes en train de préparer un projet qui s'appelle « Chantiers fluides », qui sera présenté à la rentrée de septembre et qui montrera tous les éléments qui sont mis en œuvre aujourd'hui pour davantage de fluidité. On ne peut toutefois pas à la fois vouloir réparer nos routes, les remettre en bon état et ne pas accepter qu'il y ait des travaux.

M. le Président. – La parole est à M. Lefèbvre.

M. Bruno Lefèbvre (PS). – C'est pour cela que j'avais intitulé ma question : « Que se passe-t-il sur nos autoroutes ? » Cette question n'était pas spécifique à Mons-Bruxelles, qui faisait partie d'un des exemples. Je fais moi-même la route Ath-Namur régulièrement. Quand tout se passe bien, comme hier, à 21 heures, pour quitter le Parlement, je mets 1 heure et 10, mais quand je viens le mardi matin, pour le plaisir de participer à votre Commission de l'aménagement du territoire, je

mets parfois jusqu'à deux heures voire plus, tant il y a des ralentissements et des soucis sur l'autoroute.

Il y a des soucis sur nos autoroutes. Comme je le disais, c'est parce que l'on a sans doute fait trop peu de travaux d'amélioration ces dernières années. Ne me regardez pas, car, depuis 2009, ce sont des ministres de votre groupe qui étaient ministres de l'Aménagement du territoire et des Infrastructures publiques.

(Réaction de M. le Ministre Desquesnes)

Depuis 2009. Les cinq dernières années, ce n'était pas mon parti non plus.

(Réaction de M. le Ministre Desquesnes)

Non, non, vous ne m'aurez pas sur ce coup.

Plus sérieusement, il est possible de planifier davantage les travaux sur nos infrastructures pour éviter justement que les navetteurs soient les dindons de la farce.

**Question d'actualité
de M. Jean-Pierre Lepine
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la fermeture définitive du centre logistique
H&M de Ghlin »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Lepine à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la fermeture définitive du centre logistique H&M de Ghlin ».

La parole est à M. Lepine pour poser sa question.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Monsieur le Ministre, à Ghlin, l'espoir vient de s'éteindre. Le couperet vient de tomber pour 440 travailleurs et travailleuses du site de H&M Logistics. Après l'annonce en mars – je vous avais déjà interrogé à l'époque sur le sujet –, une réunion de la dernière chance devait encore examiner la possibilité de reprise du site, mais selon nos informations, le constat posé par le consultant du groupe est brutal : le site serait jugé non viable, trop coûteux par rapport aux plateformes espagnoles et italiennes. Inévitablement, la fermeture devrait désormais être actée dans le cadre de la procédure Renault.

Derrière ces mots, il y a 440 travailleurs, 440 familles, des compétences et un savoir-faire logistique, un bassin d'emploi déjà fragilisé et un site qui ne peut pas simplement devenir une friche de plus.

Le Gouvernement wallon affirme vouloir mener une politique industrielle ambitieuse, développer un cadre favorable au maintien des activités économiques et soutenir l'emploi privé. Sa Déclaration de politique régionale rappelle également l'objectif de 80 % de taux d'emploi et la nécessité de créer des emplois dits convenables. Toutefois, en l'occurrence, face à une multinationale qui ferme, soi-disant pour une question de coûts et de rentabilité, que fait la Wallonie ?

Quelles démarches avez-vous déjà entreprises ou comptez-vous entreprendre avec H&M, les syndicats, Wallonie Entreprendre, les intercommunales et des investisseurs potentiels – un avait déjà été annoncé, mais a, apparemment, refusé l'offre – pour éviter une fermeture sèche et brutale ? Un plan de reconversion du site de Ghlin est-il déjà sur la table ?

Surtout, quelles garanties pouvez-vous donner aux 440 travailleurs pour que leur accompagnement, leur formation et leur reclassement soient rapides, individualisés et dignes ? Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur le Député, c'est clair que la confirmation de l'employeur H&M Logistics de licencier 440 travailleurs n'est pas une annonce heureuse. Sur ce point, la deuxième phase de la procédure Renault a été enclenchée. L'employeur doit donc respecter la réglementation en matière de cellules de l'emploi et de reclassement des travailleurs. Tout sera mis en place par les opérateurs publics pour encadrer, accompagner et former si nécessaire, les travailleurs pour qu'ils puissent dignement et durablement retrouver un emploi.

Ensuite, tous les contacts sont maintenus avec d'éventuels repreneurs, que ce soit au niveau d'IDEA, de Wallonie Entreprendre ou de l'AWEx.

Par ailleurs, tout va être fait pour que le site de Ghlin puisse garder une perspective de développement et d'activité économique. On a une main-d'œuvre qualifiée et de qualité en Wallonie, et l'on a des infrastructures disponibles.

De façon plus générale, on ne peut pas non plus faire fi d'un contexte géopolitique, d'un contexte économique et commercial difficile aujourd'hui. Néanmoins, ce n'est pas pour cela que l'on doit reporter la responsabilité sur ce contexte ou cette situation. Nous devons faire tout ce qui est en notre capacité en Wallonie, mais aussi aux autres niveaux de pouvoir ; on regarde au niveau du Fédéral par rapport à la compétitivité de nos entreprises, par rapport aussi en Région wallonne, aux coûts et la capacité énergétique. Mme Neven va passer un texte au Gouvernement la

semaine prochaine. On doit aussi travailler sur le climat social qui, trop souvent, ternit l'attractivité de notre territoire et l'image de la Wallonie.

Dès lors, nous allons continuer en ce sens pour donner une perspective à l'avenir par rapport à la région de Ghlin.

M. le Président. – La parole est à M. Lepine.

M. Jean-Pierre Lepine (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse claire, nette et précise. Aujourd'hui, ces 440 travailleurs continuent à travailler tout en sachant qu'ils seront bientôt licenciés, mais en ignorant dans quelles conditions, vu le plan social qui ne semble pas sortir. La direction n'est venue avec aucune proposition. Ce sont des conditions de travail terribles et j'imagine l'état d'esprit morose de ces personnes. Je tiens à leur témoigner ici toute ma solidarité.

Monsieur le Ministre, je vous invite à accompagner les syndicats et les travailleurs dans cette douloureuse épreuve – je sais que vous le ferez –, et ce, d'autant plus que le plan social tarde à se faire connaître, d'après mes informations. Seul fait rassurant, selon un article de presse, IDEA et Nicolas Martin, bourgmestre de Mons, ont souhaité œuvrer proactivement pour le redéploiement économique du site, qui ne manque d'ailleurs pas d'atouts et d'intérêt. Je souhaite souligner cette mobilisation territoriale indispensable qui refuse le fatalisme. J'espère que nous pourrions compter sur votre soutien à la région de Mons-Borinage.

**Question d'actualité
de Mme Valérie Dejardin
à M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de
l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la
Formation, de la Recherche et du Numérique,
sur « la situation économique préoccupante du
bassin verviétois »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Dejardin à M. Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique, sur « la situation économique préoccupante du bassin verviétois ».

La parole est à Mme Dejardin pour poser sa question.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Monsieur le Ministre, pourquoi, dans l'arrondissement de Verviers, assiste-t-on aujourd'hui à des fermetures et des restructurations incessantes ? Saint-Gobain Eupen, AE Valves à Lambermont, Hexcel Copland à Welkenraedt, NMC à Eynatten, où le plan social lié à la restructuration vient de se terminer, mais avec des difficultés ; enfin, Ziegler, une entreprise qui travaille

sur l'ensemble de la Région wallonne, est aujourd'hui avec une possibilité de revente.

J'en viens à mes questions qui, je l'espère, ne vous feront pas répéter ce que vous avez dit hier. Il y a des entreprises différentes et une diversité, mais il y a un point commun à ces entreprises : une fragilité du secteur industriel et de la logistique dans l'arrondissement de Verviers.

Avez-vous obtenu ou allez-vous obtenir des garanties par rapport aux matières du site et aux matières du travail chez Ziegler, au cas où la vente aurait lieu, des garanties par rapport à un maintien de l'activité industrielle sur le site de NMC à Eynatten ?

Allez-vous mettre en place une stratégie wallonne propre à l'arrondissement de Verviers ? Si c'est le cas, allez-vous mettre autour de la table les acteurs économiques, sociaux, locaux, pour construire cette stratégie ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Madame la Députée, concernant Ziegler, j'ai donné hier toutes les explications suite à la question de M. Bastin.

Ensuite, voulais-je mettre des stratégies sous-localistes wallonnes en place ? Non, j'ai répondu à une question concernant Ghlin. La Wallonie est une petite région, bien évidemment que l'ensemble du territoire wallon fait partie de la stratégie économique et industrielle.

Par ailleurs, vous citez certains exemples de restructurations, de licenciements. C'est clair qu'ils ne font plaisir à personne. Je l'ai dit à M. Lepine, c'est dû à un contexte externe, un contexte géopolitique international, une concurrence plus forte, mais aussi une mutation de la vie économique, notamment dans le secteur logistique. On a de très beaux exemples de développement autour de Liège Bierset, autour de Trilopiport, en province de Liège.

De façon plus générale, c'est un peu le même discours que vous avez fait à côté de la FGTB le 1^{er} mai à Verviers : peindre un peu en noir ce qui se passe dans notre arrondissement.

Vous le connaissez, je le connais aussi très bien, tous les jours, je vois des entreprises, des PME et des TPE, des indépendants qui se développent. L'enquête « Besoin de main-d'œuvre » faite par le FOREm, AKT et UCM montre 4 000 engagements potentiels en 2026. Sur le site du FOREm aujourd'hui, ce sont 2 000 postes vacants pour l'arrondissement de Verviers.

On a la chance d'avoir un arrondissement terriblement dynamique, entrepreneurial. Si l'on cite le secteur de la construction, c'est un secteur peut-être en difficulté, mais quand on voit les chiffres dans l'arrondissement, des côtés francophone et germanophone, il faut souligner ce dynamisme, cette création d'emplois. Ce sont 16,5 % de créations d'entreprises, plus qu'en 2024, pour l'année 2025, dans l'arrondissement de Verviers et en province de Liège. C'est ce qu'il faut voir aussi, et pas toujours tout peindre en noir, comme certains le font dans ce Parlement.

M. le Président. – La parole est à Mme Dejardin.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Nous connaissons tous les deux l'arrondissement. Je vous connais, vous me connaissez, honnêtement, dire que je peints toujours tout en noir, c'est un manque d'honnêteté intellectuelle de votre part.

La question ici était de savoir si vous alliez m'expliquer pourquoi ce type d'entreprise malheureusement fermait, en sachant qu'il y a plein d'autres secteurs qui vont bien dans notre arrondissement. Juste avant les congés, je suis venue le souligner dans votre commission. Vous ne m'avez pas répondu. La seule réponse que j'ai est qu'il n'y aura pas de stratégie propre à un territoire, ce que nous demandions.

Quelle est, encore aujourd'hui, votre stratégie en matière de développement économique ? De notre côté, au niveau du groupe socialiste, on ne l'a pas encore vue.

**Question d'actualité
de Mme Alice Bernard
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « les inquiétudes pour les allocations
familiales face aux prévisions budgétaires du
Gouvernement »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Bernard à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « les inquiétudes pour les allocations familiales face aux prévisions budgétaires du Gouvernement ».

La parole est à Mme Bernard pour poser sa question.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, cela fait trois ou quatre jours que votre Gouvernement prépare les esprits à une nouvelle vague d'austérité. Il faudrait trouver 2 milliards d'euros d'économies supplémentaires. Une des pistes serait de piocher dans

les allocations familiales. Nous savons qu'elles sont dans le collimateur du MR depuis longtemps déjà, même si M. Dolimont prétend qu'il ne veut pas toucher au portefeuille des citoyens. Il l'a encore dit tout à l'heure. Vous, de votre côté, vous avez lancé un groupe de travail chargé de faire des propositions d'optimisation du système. Il faut arrêter d'enfumer les gens, Monsieur le Ministre ; le mot « optimisation » cache en réalité des économies, et à la fin, ce sont toujours les mêmes qui payent.

Vous n'êtes plus vraiment crédible. Vous avez déjà décalé de deux mois l'indexation des allocations familiales. Soi-disant que 10 euros en moins par enfant, ce n'est pas grand-chose, comme l'a dit une députée des Engagés dans ce Parlement. Ensuite, vous avez limité à douze mois les allocations pour les 18-25 ans qui ne seront plus aux études ou en formation, et vous avez supprimé le cumul avec l'allocation fédérale pour les jeunes handicapés de plus de 18 ans.

Vous avez dit lundi à la radio que vous étiez d'accord de faire des efforts s'ils sont justes et qu'il fallait surtout garder l'aide pour les familles les plus précaires. Traduction : vous allez continuer de couper dans les allocations familiales. Il n'y a que comme cela que nous pouvons le comprendre.

Monsieur le Ministre, les enfants ne sont pas responsables du déficit budgétaire wallon. Vous n'avez pas le droit de voler l'argent que les travailleurs ont mis dans les caisses de la Sécurité sociale pour permettre aux enfants de grandir dans la dignité. Je n'ai qu'une question, Monsieur le Ministre : allez-vous aujourd'hui vous engager à ce que plus personne ne touche aux allocations familiales ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Madame la Députée, comme l'a bien expliqué le ministre-président, ministre du Budget, la situation financière se dégrade et nous allons tous prendre nos responsabilités par rapport à cela. Vous savez qu'aujourd'hui, nous sommes dans une phase méthodologique et de cadrage. Nous sommes à cinq mois du budget initial 2027, donc de nombreux groupes de travail ont été mis en œuvre pour faire des propositions au Gouvernement wallon. L'objectif, c'est de faire des propositions concrètes sur différentes politiques. Je ne me cacherai pas par rapport à mes compétences.

Pour les allocations familiales, vous savez que le Gouvernement wallon a mandaté un groupe d'experts qui doit rendre un rapport en septembre prochain pour en effet – je vais dans votre sens – faire un travail de rationalisation dans la gestion des allocations familiales. C'est bien cela que la DPR mentionne. L'objectif – nous

le savons déjà –, c'est de travailler à une rationalisation des coûts. Vous savez, par exemple, que des caisses privées sont en train de se regrouper et qu'en 2027, Camille va inclure KidsLife. Ce sont déjà des pistes positives. Nous en proposerons aussi au niveau de la gestion administrative.

Je voudrais vous dire, Madame la Députée, qu'à ce stade, aucun arbitrage n'est fait. Nous n'allons faire aucun arbitrage avant septembre prochain – c'est sûr. Quoi qu'il en soit, le filet de sécurité familiale qui est inscrit dans notre Constitution est important. Le Gouvernement wallon ne veut pas déstabiliser les mécanismes de solidarité et encore moins déstructurer la Sécurité sociale wallonne. Je pense que nous allons poursuivre ces mécanismes de solidarité et trouver des solutions de rationalisation intelligente.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Monsieur le Ministre, je vais encore une fois vous le démontrer : 300 euros par mois par enfant – c'était ce que Les Engagés disaient avant les élections. Un enfant égale un enfant. Lundi, vous avez parlé des enfants des familles les plus précaires. Le soi-disant parti de la famille est prêt à commencer à faire des distinctions. Il y a certains enfants qui seraient plus égaux que d'autres puisqu'il y aurait les plus précaires, les précaires et les autres. Le soi-disant parti de la famille est prêt à priver des enfants des moyens qui leur permettent de grandir dans la dignité parce que vous faites d'autres choix. Vous n'avez aucun problème à aller trouver des milliards pour acheter des avions de chasse, mais on s'en prend à l'argent des enfants pour boucher les trous du budget. Ce sont des choix que les travailleurs et leurs familles n'acceptent pas ; le PTB sera toujours à leurs côtés.

**Question d'actualité
de M. François Huberty
à M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de
l'Environnement, des Solidarités et de
l'Économie sociale,
sur « l'impact des différences de statut infirmier
sur l'offre de soins dans les zones frontalières »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de M. Huberty à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur « l'impact des différences de statut infirmier sur l'offre de soins dans les zones frontalières ».

La parole est à M. Huberty pour poser sa question.

M. François Huberty (Les Engagés). – Monsieur le Ministre, on vous sait très attentif, je dirais même sensible, au secteur des soins de santé et plus

particulièrement au bien-être des patients, mais aussi des travailleurs de ce secteur. On vous en remercie.

Saviez-vous que, à l'hôpital d'Arlon, un infirmier sur trois est Français ? On a eu l'occasion d'en rencontrer quelques-uns lorsque vous vous êtes rendu dans ma belle commune de Neufchâteau. Selon leurs témoignages, l'écart de rémunération nette, je le rappelle, entre un infirmier français et un infirmier belge peut atteindre des montants très importants : jusqu'à 15 000 euros nets par an. J'espère que vous comprenez que cela peut éventuellement amener certaines frustrations dans le chef de l'un ou de l'autre, puisqu'à travail identique la paie dans la poche n'est pas la même.

Ces infirmiers ne sont pas opposés à leurs collègues français qui, je le rappelle, sont indispensables pour pallier la pénurie que nous connaissons actuellement. Néanmoins, ils ont un sentiment que l'on fait malheureusement davantage d'efforts pour attirer ces infirmiers français sur notre territoire que pour garder ces infirmiers belges dans les implantations ici en Belgique. Je dirais que c'est véritablement cela le problème.

On sait que tout ce qui est salaire et fiscalité est de compétence fédérale. Toutefois, je pense que la Wallonie et la Fédération Wallonie-Bruxelles ont aussi des leviers importants à mettre en place en matière de formation, en matière d'attractivité du métier, mais également de soutien aux conditions de travail. On sait que, sur ces enjeux, vous y êtes très attentif.

Quelles mesures concrètes sont prises pour attirer, mais surtout pour fidéliser le personnel belge, plus particulièrement en zone rurale, en province de Luxembourg ? Comment travaillez-vous avec le niveau fédéral pour limiter ce sentiment d'injustice qui grandit aujourd'hui ?

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Coppieters.

M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale. – Monsieur le Député, comme vous le dites vous même, la rémunération des infirmiers et infirmières en milieu hospitalier et leur fiscalité est de l'ordre des compétences fédérales.

Suite à la visite dans la province de Luxembourg que j'ai eu la chance de faire, on m'a parlé de cette problématique et j'en ai parlé à mes collègues au niveau du Fédéral ; c'est un dossier que l'on doit encore suivre et c'est très bien que vous me relanciez sur cet aspect.

Je voudrais signaler que la Province de Luxembourg octroie une prime de 5 000 euros pour tout nouvel engagement d'infirmiers et infirmières – belges, bien sûr – en milieu hospitalier luxembourgeois. C'est une prime, lors du premier engagement, qui nécessite

l'engagement de trois années de travail dans la structure. On voit qu'il y a déjà des mécanismes locaux pour essayer d'attirer le nouveau personnel.

Au niveau de la Région wallonne, nous sommes en train de travailler, en collaboration avec la Fédération Wallonie-Bruxelles, sur le plan d'attractivité des métiers du soin. Sept métiers sont ciblés, dont les infirmiers et infirmières.

Au niveau des provinces rurales, comme la province du Luxembourg, on veut travailler sur deux aspects :

- l'attractivité de la formation locale, puisqu'on sait, et c'est exactement la même chose pour les médecins, que l'on va pratiquer essentiellement à l'endroit où l'on a été formé. On voudrait aussi stimuler les pratiques de stages qui sont des pratiques motivantes, que ce soit à travers différents mécanismes encore à réfléchir, on veut que les stages soient beaucoup plus attractifs et motivants pour les jeunes ;
- on veut travailler sur la première année d'engagement pour que cette première année assure la fidélisation du personnel. Cela passe par des techniques de management, du mentorat, de la formation continue. On veut vraiment essayer de stabiliser dès la première année d'étude.

Vous voyez que l'on a à la fois ce plan commun Fédération Wallonie-Bruxelles et ce plan wallon. On veut aussi comprendre les spécificités des provinces et trouver des mécanismes d'attractivité, peut-être à travers la future réforme hospitalière envisagée. Ce sera dans un second temps.

M. le Président. – La parole est à M. Huberty.

M. François Huberty (Les Engagés). – Merci, Monsieur le Ministre, pour les précisions concernant ce plan d'action. Merci également de tenir compte – vous l'avez souligné – de l'aspect humain de cette situation.

Tant que j'ai la parole, j'en profite pour saluer au passage le travail de ces gens courageux : infirmiers, infirmières qui sont très importants, mais plus largement le personnel des soins de santé qui font un travail difficile, remarquable et ô combien essentiel au quotidien.

**Question d'actualité
de Mme Anne-Catherine Goffinet
à Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du
Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports,
sur « le réservoir de logements occupés par les
séniors et la cartographie de l'Institut wallon de
l'évaluation, de la prospective et de la
statistique (IWEPS) »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle la question d'actualité de Mme Goffinet à Mme Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports, sur « le réservoir de logements occupés par les séniors et la cartographie de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) ».

La parole est à Mme Goffinet pour poser sa question.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Madame la Ministre, les chiffres sont sortis. Une maison sur sept en Wallonie est détenue par un séniors. Une personne de 65 ans et plus est propriétaire de sa maison. Cela fait 233 000 maisons répertoriées, dans lesquelles vivent une ou deux personnes qui auraient plus de 65 ans.

L'objectif de la Wallonie est d'atteindre pour 2050 trois sur quatre nouveaux logements, sans artificialiser les terres, sans empiéter sur les terres agricoles. C'est un enjeu ambitieux.

Nous vivons aussi une crise du logement. Il faut la réduire et répondre aux demandes de terrains. Sur le terrain, il y a des difficultés juridiques et financières.

Quels constats tirez-vous de cette étude ? Comment cette étude va-t-elle s'intégrer dans la Stratégie wallonne de rénovation – ce bâti est vieillissant –, mais aussi dans la stratégie de logement, tout en veillant – il y a une question plus humaine – à ce que les aînés puissent vivre le plus longtemps possible dans leur maison ? C'est important.

On est face aussi à un défi de la dénatalité démographique. Il faut en tenir compte. C'était dans ce cadre que je voulais vous interroger.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Neven.

Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports. – Madame la Députée, cette étude de l'IWEPS met en évidence quelque chose que nous savons : le problème du logement en Wallonie est surtout un problème d'adéquation. L'offre ne correspond pas à la demande. On le voit notamment au niveau des logements d'une chambre et quatre chambres et plus. C'est un premier élément.

Le deuxième élément que vous avez mentionné est le fait que de très nombreux bâtiments – 233 000 en l'occurrence – sont occupés par des séniors, avec une ou deux personnes. À côté de cela, l'étude met en avant le nombre de logements inoccupés qui est assez difficile à estimer. Nous l'estimons au niveau de 40 000. Cela fait un grand nombre de logements que nous devons veiller à rénover et à remettre sur le marché.

Notre priorité est de travailler à l'adaptation des logements, à aider les aînés qui le souhaitent à se diriger vers des logements plus adaptés avec davantage de services de mobilité et à faciliter la remise sur le marché des logements inoccupés. C'est précisément ce que nous sommes en train de faire via nos réformes en matière de logement avec l'Agence wallonne de l'habitation et les pôles locaux du logement : mieux calibrer l'état des lieux, mieux baliser et documenter les besoins, et surtout anticiper.

Le Bureau fédéral du Plan fait régulièrement des études et la tendance mise en évidence dans cette étude-ci ne va faire que s'accélérer. Le vieillissement de la population fait en sorte qu'il y aura de plus en plus besoin de logements d'une chambre et de grands logements. C'est précisément à cela que nous travaillons parce que nous voulons passer d'une logique de volume à une logique d'adéquation.

M. le Président. – La parole est à Mme Goffinet.

Mme Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés). – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour cette réponse. Il est important d'accompagner nos aînés vers le changement de manière humaine parce qu'ils ont tendance à vouloir rester le plus longtemps possible dans leur maison. Au départ, j'ai été interpellée par le degré d'analyse de l'étude parce que j'ai trouvé celle-ci assez intrusive dans le sens où elle identifie les maisons occupées par des aînés, ce qui pourrait susciter une forme de pression de la part d'agents immobiliers. Or, c'est l'accompagnement qui doit primer.

PROJETS ET PROPOSITIONS

Projet de décret portant création d'un incitant unique à l'embauche (Doc. 536 (2025-2026) N° 1 à 3)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'examen du projet de décret portant création d'un incitant unique à l'embauche (Doc. 536 (2025-2026) N° 1 à 3).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale le texte adopté

par la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par Mme Mael, M. de Wasseige et Mme De Rodder sous le n° 536 (2025-2026) N° 3 qui, sauf expression contraire, se réfèrent à leur rapport écrit.

La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Chers collègues, Monsieur le Ministre, nous abordons aujourd'hui un texte qui touche à une question essentielle, à savoir l'accès à l'emploi, la qualité de cet emploi et la responsabilité des pouvoirs publics lorsqu'ils mobilisent plusieurs centaines de millions d'euros au nom de l'insertion professionnelle.

Tout d'abord, je veux dire très clairement, comme je l'ai fait en commission, que nous partageons et pouvons soutenir plusieurs objectifs affichés par ce projet :

- mieux cibler les demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail ;
- lutter contre les effets d'aubaine ;
- simplifier les dispositifs ;
- favoriser une insertion durable.

Il y a quelques mois, nous avons déposé plusieurs propositions de décret visant à transformer en profondeur les aides à l'emploi. Nous nous étions inspirés des conclusions des évaluations menées sous la précédente législature sans qu'un accord n'ait pu intervenir en gouvernement pour les concrétiser.

Notre ambition était simple :

- garantir à chaque travailleur un emploi de qualité ;
- recentrer les aides sur les publics qui en ont le plus besoin : les travailleurs âgés, les personnes sous-qualifiées et les personnes en situation de handicap ;
- mettre fin aux effets d'aubaine qui détournent l'argent public de son objectif premier.

Nous proposons notamment, pour le dispositif Impulsion, de conditionner l'aide à des contrats d'un minimum de trois mois à mi-temps, afin d'éviter les emplois jetables. Pour le dispositif SESAM, nous proposons de réserver l'aide aux petites entreprises engageant des demandeurs d'emploi inoccupés depuis plus d'un an, sur base d'un vrai contrat de 12 mois au minimum. Pour le dispositif Airbag, nous voulions recentrer l'aide sur les véritables créateurs d'activités. Ces propositions ont été rejetées par votre majorité.

Nous l'avions dit à l'époque, si votre réforme poursuivait ces mêmes objectifs et surtout les traduisait concrètement, nous serions disponibles pour les examiner positivement. Je reconnais aussi, Monsieur le Ministre, que votre texte, que nous examinons

aujourd'hui, a considérablement évolué depuis sa première version, ce que nous saluons. En effet, des ajustements ont été apportés à la suite des concertations avec les partenaires sociaux. Je pense, en effet, au ciblage de plus fins publics et de certains publics, à la majoration liée au profil des bénéficiaires, notamment pour les personnes ne disposant pas du CESS ou encore à certaines balises en matière de contrôle de l'occupation. Ces évolutions existent, elles doivent être reconnues et saluées.

Toutefois, reconnaître des avancées ne signifie pas ignorer les failles de ce texte. Sur le fond, des problèmes majeurs subsistent. Le premier problème majeur est que ce texte ne garantit pas l'objectif qu'il affiche pourtant au premier plan : l'insertion durable dans l'emploi. Aucune disposition du décret ne prévoit une obligation de contrat d'emploi d'une durée minimale pour les travailleurs soutenus. On évoque juste une « occupation » de trois mois et à mi-temps. Aucune disposition ne prévoit une obligation d'embauche à l'issue du contrat subventionné. Aucune disposition ne prévoit une dimension formative. Aucune disposition ne garantit un accompagnement après la période aidée. Autrement dit, ce texte organise l'entrée éventuelle dans l'emploi, mais pas sa consolidation. Il finance un passage, mais pas un parcours.

Votre philosophie repose sur un postulat très dogmatique : toute expérience de travail serait positive en soi. On l'a entendu à plusieurs reprises en commission. Peu importe sa qualité, sa stabilité, sa durée ou ses conditions, elle enclencherait mécaniquement un cercle vertueux vers un emploi plus stable et plus qualitatif, selon vous. Cette idée est séduisante, mais elle est contredite par les faits.

Une étude récente de l'IWEPS, publiée en novembre 2025, montre que, lorsqu'un premier emploi est de mauvaise qualité – intérimaire, saisonnier, occasionnel, inférieur à 55 % d'un temps plein ou faiblement rémunéré –, la probabilité d'accéder cinq ans plus tard à un emploi qui ne soit pas lui-même de mauvaise qualité n'est que de 25 %. Dans 47 % des cas, nous dit cette enquête, la personne reste coincée dans un emploi précaire. Dans 20 % des cas, elle est sans emploi. Cela signifie donc – c'est l'IWEPS qui chiffre cela –, avec un premier emploi de mauvaise qualité, dans près de 67 % des cas, que la situation ne s'améliore pas ; elle se détériore cinq ans plus tard. Voilà la réalité.

Toutes les expériences professionnelles ne se valent pas. Tous les contrats ne produisent pas les mêmes effets. Enchaîner quatre jours de travail, trois jours d'attente, puis quatre jours ailleurs, puis à nouveau l'incertitude, ce n'est pas un emploi qui permet de se construire, de se projeter, de signer un bail, de faire un prêt, de remplir son frigo, d'organiser sa vie de famille et de faire des projets un peu plus lointains. Pourtant, l'un des grands risques de ce texte – et nous le regrettons – est d'ouvrir très largement la porte au

travail intérimaire et à la multiplication des contrats courts.

Les organisations syndicales avaient demandé que l'obligation d'occupation de trois mois soit remplacée par une obligation de contrat de minimum trois mois, voire quatre mois au regard de l'évolution de la réglementation du chômage. Cette demande n'a pas été retenue.

Certes, Monsieur le Ministre, des balises ont été ajoutées. Chaque période de travail doit compter au moins quatre jours consécutifs et les interruptions ne peuvent pas dépasser trois jours consécutifs. C'est mieux que rien. Cela permet d'éviter certains abus manifestes, notamment les contrats journaliers successifs. Toutefois, selon nous, cela reste insuffisant. En pratique, un incitant unique, largement harmonisé, combiné à la possibilité d'ajouter des périodes courtes, ouvre selon nous un boulevard à l'intérim.

Aujourd'hui, le secteur de l'intérim n'est éligible qu'à certaines aides et, demain, ce dispositif sera abrogé. Ces aides représentaient pour le secteur intérim 21 % des budgets totaux. Demain, l'ensemble de la manne budgétaire – près de 340 millions d'euros – sera potentiellement accessible à l'intérim.

Soyons de bon compte et soyons lucides : quel est l'employeur qui, seul, va organiser une succession de contrats de quatre jours avec des interruptions de trois jours jusqu'à atteindre trois mois d'occupation ? Très peu. En revanche, une agence intérim, par sa fonction, par sa définition, par sa nomination, pourra parfaitement jongler avec ce type de parcours en pointillé.

Il est clair que nous risquons de voir l'argent public servir, non pas à sécuriser de vrais parcours d'emploi, mais bien à organiser une succession de petits contrats. Un incitant à l'embauche devrait être un tremplin vers la stabilité. Ici, il peut devenir un tapis rouge vers l'intérim.

Rien ne garantit non plus que les agences d'intérim répercuteront le montant de la subvention régionale auprès de l'entreprise utilisatrice. Des dizaines de millions d'euros pourraient donc être captés par le secteur intérimaire pour des missions qui auraient de toute façon été réalisées sans aide publique. Cela porte un nom : l'effet d'aubaine. Ici, il pourrait être massif.

Monsieur le Ministre, vous faites régulièrement référence à une étude de la KUL pour affirmer que le passage par l'intérim mènerait à l'emploi en citant le chiffre de 72,2 % de travailleurs intérimaires encore à l'emploi cinq ans plus tard. Vous me permettrez de remettre ce chiffre en perspective. Oui, ce chiffre existe, mais il est souvent présenté de manière simplifiée, voire trompeuse, parce qu'il correspond à des trajectoires très différentes et ne signifie en aucun cas que 72 % des intérimaires accèdent à un emploi stable et à temps plein en dehors de l'intérim. Quand on regarde de manière

plus approfondie cette étude, on constate qu'à peine 36 % des personnes accèdent rapidement à un emploi stable. De plus, 36 % s'y maintiennent sur cinq ans. Autrement dit, à peine un tiers des parcours correspondent réellement à ce que nous entendons par une insertion durable.

Ensuite, cette étude ne démontre absolument pas que l'intérim est la cause de cette insertion. Une part importante des personnes concernées avaient déjà une trajectoire professionnelle avant leur passage en intérim. Pour certains, il s'agissait d'une simple parenthèse ou d'un canal de transition et non d'un levier déterminant. L'étude montre également que près de 20 % des intérimaires sont en réalité des jeunes encore étudiants dans les années précédentes. Leur insertion durable s'explique avant tout par la fin de leurs études, par leur job en intérim. Là aussi, cela relativise fortement l'idée que l'intérim serait un vecteur structurant d'insertion.

Enfin – et c'est essentiel dans le cadre de ce débat –, l'étude montre que seule une faible proportion des personnes issues du chômage de longue durée accèdent à une insertion durable via l'intérim. Or, ce sont précisément ces publics-là que vous voulez et que nous voulons aider aujourd'hui. Donc non, Monsieur le Ministre, on ne peut pas utiliser ce taux de 72 % pour justifier une politique publique qui ouvre largement la porte à la multiplication des contrats courts.

Nous, nous avons proposé des balises comme un vrai contrat de travail de quatre mois ou encore proposé d'imposer aux agences d'intérim de faire bénéficier leurs entreprises clientes de la subvention régionale, puisque ce sont elles qui vont accompagner ces publics les plus difficiles à insérer. Ces amendements ont été rejetés.

Nous regrettons également que la dégressivité de l'aide n'ait pas été retenue. Elle aurait pourtant eu tout son sens. Diminuer progressivement l'aide aurait permis de rendre plus absorbable pour l'employeur le maintien du travailleur en poste au moment où la subvention disparaît.

J'en viens maintenant au dispositif SINE. Le projet prévoit son abrogation au 1^{er} juillet 2026 et son intégration dans l'incitant unique, avec une période transitoire pour les contrats courts. Nous estimons que supprimer le SINE sans évaluation préalable sérieuse et sans garantie suffisante, c'est prendre un risque considérable. Certes, vous dédiez une partie des moyens du nouveau dispositif aux publics les plus éloignés de l'emploi, mais 17 millions d'euros sur près de 340 millions d'euros, cela reste très limité, surtout que cette enveloppe est prévue prioritairement pour ces publics, et même pas, exclusivement, a minima. Le nouvel incitant apparaît insuffisamment adapté aux réalités de ces publics très éloignés de l'emploi. L'intégration du budget SINE dans une enveloppe globale fait craindre une dilution des moyens

historiquement consacrés à l’insertion des publics très éloignés de l’emploi. Le budget consacré aux publics ex-SINE sera-t-il suffisant, Monsieur le Ministre ? Rien à ce stade ne permet de l’affirmer. Nous avons proposé de consolider ce budget. Cet amendement a également été rejeté.

La réforme introduit la notion de « chercheurs d’emploi en situation d’aptitude réduite au travail », avec une aide portée à 36 mois plutôt que 24 ou 12 mois selon les cas. C’est un public très éloigné du marché de l’emploi et qui doit être soutenu dans la durée. Le problème, c’est que la possibilité de reconduction de l’aide au-delà de ces 36 mois n’est pas prévue dans le décret. Ici encore, nous avons proposé un amendement pour introduire cette faculté, mais la majorité l’a refusé. Pour des publics aussi fragilisés, ce n’est pas une question accessoire. Aujourd’hui, certaines aides SINE peuvent être octroyées à durée illimitée, notamment pour des travailleurs de plus de 45 ans. Demain, 36 mois risquent d’être insuffisants – nous le craignons.

Nous avons la même incertitude sur le cumul avec les mécanismes dits des « travailleurs défavorisés » ou des « travailleurs grandement défavorisés ». C’est ainsi que l’on appelle ces mécanismes dans les entreprises d’insertion. Le décret prévoit en effet une interdiction générale du cumul de subventions régionales. Vous parlez même de double subvention, sauf en ce qui concerne les entreprises d’insertion, et si le Gouvernement prend une disposition spécifique dérogatoire. Vous nous dites que cette disposition dérogatoire devra être élaborée par le ministre Coppieters, mais elle n’est pas encore prise. Encore une fois, une incertitude plane sur l’organisation concrète et pratique, car si le 1^{er} juillet prochain cette norme dérogatoire n’a pas été adoptée par le Gouvernement, c’est bien l’interdiction de cumul d’aide qui prévaudra. Très concrètement, cela désorganisera des parcours existants, et cela entraînera des pertes financières importantes pour les opérateurs, qui menaceront la survie de certaines structures. Là aussi, nous avons proposé de lever cette incertitude via un amendement permettant clairement ce cumul jusqu’à la fin de l’année 2026, le temps pour le Gouvernement d’adopter les trois lectures de l’arrêté dérogatoire, mais cet amendement a été refusé par la majorité. Ce sont les acteurs de terrain qui doivent vivre avec ces incertitudes – une de plus. Lorsqu’on parle d’insertion, on ne parle pas de lignes budgétaires abstraites. On parle de personnes pour qui le retour à l’emploi demande du temps, un accompagnement, de la stabilité et parfois un soutien durable.

J’en viens à la question budgétaire. Le budget total du dispositif annoncé est de près de 340 millions d’euros dans une enveloppe fermée. Vous avez évoqué un objectif de 46 000 travailleurs en régime de croisière à partir de 2030. Cent trente-trois mille travailleurs étaient visés en 2023 par les dispositifs Impulsion, SINE, Tremplin et SESAM que vous

abrogez. Vous assumez avec un budget identique votre ambition, qui est d’occuper quasiment trois fois moins de travailleurs. Dont acte. Néanmoins, nous doutons quand même que vous puissiez atteindre ces 46 000 travailleurs avec le budget prévu. En effet, il s’agit de temps plein et c’est d’un budget de minimum 550 millions d’euros dont vous auriez besoin et non pas de 340 millions d’euros. Manifestement, il y a là un fameux déficit de financement, un problème de calcul qui décrédibilise votre objectif chiffré. Soit vous considérez vous-même que ces travailleurs seront pour la plupart à mi-temps et leurs chances d’insertion dans l’emploi seront réduites d’autant. Il n’est pas certain que cela contribue à relever le taux d’emploi. Cette absence de clarté alimente une inquiétude majeure, celle d’un transfert de moyens depuis les APE vers le nouvel incitant à l’embauche. Vous affirmez la neutralité budgétaire, mais vous n’excluez pas des réallocations de moyens. Cette formulation ne nous garantit rien ; elle entretient une ambiguïté lourde de conséquences. Elle n’a pas jusqu’à présent été écartée. Un tel scénario serait évidemment une catastrophe sociale. Il mettrait en danger plus de 11 000 emplois APE stables et de qualité, ainsi que des services essentiels dans les associations, les pouvoirs locaux, le secteur social, culturel et de proximité.

Et pour faire quoi ? Pour remplacer des emplois utiles, durables, ancrés dans les territoires par des emplois potentiellement précaires. Comme si les travailleurs étaient interchangeable. Comme si un emploi qui rend un service concret à la population valait la même chose qu’une succession de contrats courts subventionnés. Nous refusons cette logique.

De nombreuses questions restent également ouvertes sur le fonctionnement concret de votre nouveau dispositif. L’arrêté prévoit que les demandes seront traitées dans l’ordre chronologique de leur introduction, à la minute près. Nous serons donc dans une logique du premier arrivé, premier servi. Que se passera-t-il au 1^{er} juillet 2026 ? Faut-il craindre un afflux massif de demandes si les crédits sont épuisés ? Y aura-t-il une liste d’attente ? Comment les demandes seront-elles priorisées ?

Le dispositif étant ouvert aux grandes entreprises et aux entreprises d’intérim, comment empêcher que celles-ci, fortes de l’expertise de leur service de gestion des ressources humaines, de capter dès les premières semaines une part importante des moyens disponibles au détriment des plus petits employeurs ou de secteurs d’intérêt général ?

Nous posons aussi la question du nombre de demandeurs d’emplois subventionnés par entreprise. Sans limite de ce nombre, ne risque-t-on pas de concentrer les aides sur quelques employeurs très structurés ? Comment garantir une répartition juste et efficace ?

Enfin, nous regrettons profondément que l'obligation pour les employeurs bénéficiaires de publier leur offre sur le site du FOREm n'ait pas été retenue non plus. Cette obligation aurait renforcé la transparence du marché du travail, donné au service public une meilleure visibilité et permis de mieux articuler l'aide publique et l'accompagnement des demandeurs d'emploi.

Vous insistez sur le monitoring continu du dispositif. C'est très bien, mais encore faut-il qu'il mesure les bons éléments. La multiplication des contrats courts, les allers-retours entre emploi et chômage, la part de l'intérim, la qualité des contrats, la stabilité réelle après l'aide, les effets d'aubaine et les effets carrousel, ce que nous appelons les bons éléments à évaluer.

Nous regrettons qu'il ne soit pas déjà prévu d'interdire à un employeur de se séparer d'un travailleur pour en engager un autre ensuite, et ainsi de suite, pour toujours utiliser les subventions. Nous avons proposé un amendement en ce sens, mais il a été rejeté.

Si le monitoring relève ce type de dérive, il faudra agir, dites-vous. Pourquoi attendre que le problème se produise pour prévoir la protection ? Pourquoi avoir refusé notre amendement prévoyant une première évaluation, un an après l'entrée en vigueur du nouveau dispositif, pour identifier ces éventuelles maladies de jeunesse et ajuster le tir au plus vite ?

Nous partageons – je vous le redis – l'objectif de simplification. Cependant, simplifier ne peut pas vouloir dire fragiliser. Simplifier ne peut pas vouloir dire uniformiser des réalités très différentes sans tenir compte de la qualité de l'emploi, des publics concernés, des employeurs, des secteurs et des parcours. Simplifier ne peut pas vouloir dire ouvrir largement des moyens publics à des mécanismes qui risquent d'organiser la précarité plutôt que l'insertion durable.

Oui, le texte a évolué, mais les questions majeures restent entières. La qualité réelle de l'insertion, le risque de captation par l'intérim, l'avenir des publics les plus fragilisés, la suppression prématurée du SINE, la soutenabilité budgétaire, le risque de transferts depuis les APE, les priorités consenties dans une enveloppe fermée, en résumé.

Nous voulons que chaque euro public serve à créer de vrais emplois de qualité et pas à multiplier des contrats précaires, des contrats jetables. Nous voulons tenter de faire appliquer une règle simple : pas d'aide publique sans de vraies perspectives pour le travailleur. Aider une entreprise à engager, oui ; financer la précarité organisée avec l'argent des Wallonnes et des Wallons, non.

Pour toutes ces raisons, malgré les évolutions positives de votre texte, nous ne pourrions pas soutenir ce décret.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Anne Laffut (MR). – Chers collègues, je ne vais pas revenir, comme ma collègue, en détail sur les éléments qui ont été largement exposés en Commission ; je préfère me concentrer sur l'objectif poursuivi et les impacts positifs attendus.

Notre objectif est clair : atteindre 80 % de taux d'emploi. Pour y parvenir, nous devons agir sur deux fronts en même temps : réduire durablement le nombre de personnes sans emploi et accélérer le retour vers le travail. Aujourd'hui, le Gouvernement active tous les leviers.

La réforme des primes à l'embauche s'inscrit pleinement dans cette dynamique. Elle vient compléter un ensemble de réformes déjà engagées : parcours vers l'emploi, réforme du FOREm, guichet unique, formation, reconversion. Tout converge vers un même objectif : remettre davantage de Wallonnes et de Wallons au travail.

Soyons lucides, le vrai défi, ce sont les personnes les plus éloignées de l'emploi, peu qualifiées, parfois découragées, souvent invisibles pour le marché du travail. Pour elles, trouver un emploi reste difficile, même avec un accompagnement. C'est précisément là que cette réforme change la donne.

Notre système actuel d'aides est trop complexe. Il y a trop de dispositifs, trop de règles. Le résultat est que plus personne ne s'y retrouve, ni les chercheurs d'emploi, ni les entreprises, et encore moins les petites structures. Pire encore, une partie importante des aides ne va pas à ceux qui en ont le plus besoin. Les effets d'aubaine ont été bien réels et trop nombreux.

Nous faisons le choix clair de simplifier radicalement : une seule prime, un accès clair via une plateforme unique et un seul opérateur, le FOREm. Nous ciblons surtout les personnes réellement éloignées de l'emploi : les jeunes de moins de 25 ans, les plus de 57 ans, les personnes peu qualifiées ou peu expérimentées. On passe d'un système dispersé à un système lisible, efficace et orienté résultats : la création réelle d'emplois.

Concrètement, qu'est-ce que cela change ? Pour les chercheurs d'emploi, c'est un vrai coup de pouce. On arrête de saupoudrer, on cible mieux, on encourage les entreprises à donner leur chance à celles et ceux qui en ont le plus besoin, en compensant une productivité parfois faible au départ, liée au manque d'expérience ou au manque de qualification.

Autre avancée importante : la portabilité. Si le contrat s'arrête, le droit suit le travailleur. On sécurise les parcours.

Pour les employeurs, c'est aussi un changement majeur, parce qu'ils créeront les emplois de demain. On

leur propose un cadre simple, lisible et incitatif. Recruter devient plus facile et moins coûteux. Les aides sont renforcées, quasi doublées et enfin indexées. Les démarches sont simplifiées, le paiement est direct et la demande peut même se faire après l'embauche, avec une attention particulière également pour les petites entreprises qui bénéficient d'une intervention majorée.

C'est aussi une réforme d'ouverture. Nous mobilisons toutes les entreprises, parce que nous avons besoin de tout le monde pour atteindre nos objectifs, en termes de taux d'emploi notamment.

Enfin, c'est une réforme utile et responsable. Elle sera évaluée en continu, car pas question de refaire les mêmes erreurs que dans le passé. Nous mesurerons les résultats à travers un monitoring continu et nous ajusterons si nécessaire. Au fond, ce qui compte, ce n'est pas le dispositif, c'est son impact.

L'impact que nous visons est clair : remettre durablement des personnes à l'emploi et redonner à chacune et à chacun une vraie place dans le monde du travail.

Nous soutiendrons bien évidemment ce projet de décret, car pendant que certains critiquent, d'autres construisent.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Pendant la campagne, le MR et les Engagés ont fait de grandes promesses. Vous avez dit aux gens :

- on va remettre les chômeurs au travail ;
- on va récompenser celles et ceux qui bossent dur, avec 500 euros en plus par mois ;
- on va remettre de l'ordre dans les dépenses publiques.

Dans votre Déclaration de politique régionale, vous avez répété cette idée sur les dépenses. Il faut :

- mieux utiliser l'argent public ;
- lutter contre les effets d'aubaine ;
- évaluer les politiques ;
- viser l'efficacité.

Aujourd'hui, on discute d'une réforme importante : la réforme des aides à l'embauche. Ces aides ne sont pas simplement une petite ligne budgétaire. On parle de plusieurs centaines de millions d'euros par an que la Wallonie verse aux entreprises.

Vous dites vouloir créer et maintenir plus d'emplois en Wallonie. Vous dites vouloir moins de perfusion, plus d'impact. Vous dites aussi que la Wallonie ne doit pas être un Mister Cash.

Cependant, quand on lit ce texte, on voit autre chose. Oui, il y a des éléments positifs. Passer de six dispositifs à un seul, cela peut évidemment simplifier les choses. Confier la gestion au FOREm avec un seul

interlocuteur, cela peut rendre le système plus lisible. Limiter certains effets d'aubaine, par exemple, dans Impulsion 55 ans+, c'est nécessaire. Prévoir une majoration pour les entreprises de moins de 20 travailleurs, c'est bénéfique également. Toutefois, cette réforme reste fondamentalement mauvaise pour les travailleurs.

Vous continuez à donner de l'argent public à des entreprises sans leur demander de vraies garanties d'emploi. C'est là le problème. On a vu ce que cela a donné ici récemment. Quand on prend l'exemple de H&M où il y a 1,5 milliard d'euros de bénéficiaires l'an dernier, 14 millions d'euros d'aides publiques en tout genre qui ont été perçues et 440 emplois perdus.

Dans votre décret, que se passe-t-il si une entreprise touche des aides puis licencie collectivement quelques années plus tard ? Rien, pas de remboursement automatique, pas de récupération de l'argent public, pas de sanction claire. C'est la raison pour laquelle nous déposons un amendement, qui fait en sorte que lorsqu'une entreprise reçoit une aide à l'embauche et procède à un licenciement collectif dans les cinq ans, elle doit rembourser la totalité de l'aide reçue. Cela me paraît être du bon sens. L'argent public doit servir à créer des emplois, pas à accompagner des plans de licenciements. On l'a trop vu ces dernières années, avec des pertes d'emplois et des entreprises qui ont perçu des aides publiques et qui n'ont jamais dû rembourser un seul euro. L'argent des travailleurs ne peut pas devenir une prime offerte à des entreprises qui prennent l'aide, puis qui détruisent les emplois ici, en Wallonie.

Nous allons aussi proposer un autre amendement. Si une entreprise est condamnée pour une infraction fiscale ou sociale dans les cinq ans après l'octroi de l'aide, elle doit rembourser. Là aussi, c'est du bon sens. D'ailleurs, dans votre texte, vous le faites déjà pour les entreprises condamnées dans les cinq ans avant la demande d'aide.

Le deuxième problème que l'on voit dans ce texte, c'est que vous ouvrez la porte du financement public au secteur de l'intérim et aux contrats précaires. Le texte parle d'une occupation de minimum trois mois, au moins à mi-temps, mais il ne dit pas clairement que c'est un vrai contrat de travail de trois ou quatre mois, il parle simplement d'occupation. Cela veut dire que l'on risque de financer des petits contrats, des contrats à la semaine, peut-être même des contrats à la journée, tant que, au bout du compte, on arrive à trois mois cumulés. C'est un problème.

Vous dites que l'intérim peut être une porte d'entrée vers l'emploi et vous citez une étude de la KUL, qui a été mentionnée tout à l'heure, pour défendre l'intérim. Toutefois, vous ne dites pas que cette étude a été commandée par Federgon, la Fédération patronale du secteur de l'intérim. Évidemment qu'ils vont vanter les bienfaits du travail intérimaire. Vous ne dites pas non plus vers quel emploi l'intérim est une porte d'entrée.

Un emploi stable, un emploi durable, une succession de missions courtes, pour lesquelles le travailleur ne sait jamais s'il aura encore un salaire le mois suivant.

Pour nous, l'argent public ne doit pas servir à sponsoriser des contrats précaires. Comme vous l'avez dit, la Wallonie ne doit pas être un MisterCash, elle ne doit donc pas l'être non plus pour l'intérim. C'est pourquoi nous proposons que les agences d'intérim puissent bénéficier de l'aide pour leur personnel propre – cela me paraît clair –, aux mêmes conditions que les autres entreprises, mais pas pour les travailleurs mis à disposition d'utilisateurs. Surtout, nous proposons de remplacer le critère d'occupation de trois mois par un vrai contrat, soit un CDI, soit un CDD d'au moins quatre mois. Quatre mois, parce que c'est le temps qu'il faut pour sortir réellement du statut de demandeur d'emploi. Si l'on ne fait pas cela, on ne remet pas les gens à l'emploi, mais on organise plutôt la précarité.

Le troisième problème de ce texte est que vous ne garantissez pas que l'aide crée de nouveaux emplois. Le syndicat dénonce depuis longtemps ce que l'on appelle l'« effet carrousel », c'est-à-dire que l'on remplace un travailleur par un autre parce que le nouveau travailleur ouvre le droit à une aide publique. Le résultat de ce genre de pratique est que l'on dépense de l'argent public, mais on ne crée pas d'emplois supplémentaires. Votre texte ne ferme pas suffisamment la porte à ce genre de pratique. On propose donc un amendement disant que l'entreprise doit attester qu'elle ne met pas fin au contrat de travailleur pour le remplacer par un travailleur ouvrant le droit à la subvention. C'est une garantie minimale.

Le quatrième problème est que vous parlez de transparence, mais vous refusez de l'inscrire clairement dans ce décret. Votre texte prévoit un cadastre annuel des bénéficiaires – c'est très bien –, mais il ne prévoit pas clairement que ce cadastre sera publié. Or, cela nous paraît indispensable pour les citoyens, les travailleurs, les syndicats, les parlementaires, de savoir qui reçoit l'argent et surtout avec quels résultats. Nous proposons que le cadastre soit publié sur le site du FOREm. Si vous êtes sérieux quand vous parlez de transparence, alors vous n'aurez aucun problème à soutenir cet amendement.

Le cinquième problème concerne l'évaluation. Votre réforme entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2026 et vous prévoyez une évaluation de l'impact pour l'intérim dans un an et une évaluation générale tous les trois ans. Comme le dit clairement le CESE, vous n'avez réalisé aucune projection de l'impact concret de votre réforme. Vous nous dites : « faites-nous confiance, on verra en 2029 », après les élections, sauf que l'on parle de 340 millions d'euros par an. On ne peut pas dire qu'on lance tout et puis que l'on verra dans trois ans si cela marche. Ce n'est pas ainsi que cela fonctionne. Pour un Gouvernement qui parle sans cesse d'évaluation, nous attendions au minimum cette évaluation. C'est comme

si l'on construisait un pont et que l'on disait : « on va faire rouler les voitures, puis on va voir si le pont tient ». Ce n'est pas sérieux.

Le sixième problème est qu'il n'y a aucune obligation en matière de formation. On risque d'avoir des travailleurs qui passent de petits contrats en petits contrats avec des employeurs qui touchent une aide, mais qui ne permettent pas à ces travailleurs d'acquérir une expérience et de nouvelles compétences. Si l'objectif est vraiment d'aider les personnes les plus éloignées de l'emploi, il faut leur donner des outils, pas juste les pousser vers n'importe quel travail, n'importe quel contrat, à n'importe quelle condition.

Le septième problème, c'est votre enveloppe fermée et le principe du premier arrivé, premier servi, qui risque de favoriser les plus gros acteurs. Je pense qu'il n'y a pas de doute à avoir là-dessus. Vous dites que le budget est fermé. Vous reconnaissez même que, en 2026, avec la cohabitation entre les anciens dispositifs et le nouveau, il faudra peut-être refuser certaines aides, faute de moyens disponibles. Dès lors, qui va capter les aides en premier ? C'est la question centrale. Les petites structures qui n'ont pas de gros service administratif, les associations, les petites entreprises ou bien justement les grandes entreprises qui se sont organisées, qui ont de gros services RH, qui ont une expérience là-dedans et qui sont les grands acteurs de l'intérim ? Soyons honnêtes, nous connaissons la réponse. Avec le principe du premier arrivé, premier servi, ce sont les plus rapides, les mieux équipés, les plus puissants qui passeront devant ; c'est évident.

Enfin, je voudrais dire un mot sur l'économie sociale. Suite à la mobilisation du secteur, vous allez réserver environ 17 millions d'euros issus de l'aide SINE. Mais soyons clairs, si l'on reste sur un montant fixe, le secteur va voir ses moyens diminuer progressivement avec l'inflation.

C'est pourquoi nous avons déposé un amendement qui permet d'adapter les moyens en fonction des besoins. J'ai entendu tout à l'heure la députée MR dire que ce dispositif crée les emplois de demain. Mais non, justement, nous n'allons pas soutenir ce texte parce que nous ne voulons pas soutenir une réforme qui va faire en sorte que les emplois de demain, en fait, ce soient des emplois précaires, des emplois d'intérim.

M. le Président. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Les différents dispositifs d'aide à l'emploi existants présentaient de nombreux effets d'aubaine, avec notamment des aides parfois accessibles après seulement un jour comme chercheur d'emploi. Cette situation posait un problème véritable, une multiplication de mécanismes dans lesquels les entreprises pouvaient facilement se perdre, avec des

procédures de demande et de versement différentes gérées par plusieurs organismes.

Le texte qui nous est soumis aujourd'hui apporte une réponse claire à cette complexité. Il instaure un dispositif unique géré par le FOREm, ce qui constitue une simplification majeure et met fin à la fragmentation administrative que connaissent les entreprises. Il prévoit trois portes d'entrée claires et ciblées à destination des chercheurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail. J'ai pu constater en commission que ce ciblage était accueilli positivement, aussi bien par la minorité que la majorité – c'est très positif.

La première porte d'entrée concerne les jeunes peu diplômés, les moins de 25 ans disposant au maximum d'un CESS et de quatre mois d'inscription en tant que chercheur d'emploi, auront accès à l'aide pour une durée de 12 mois. Cette temporalité correspond précisément à la réforme du FOREm qui prévoit qu'après quatre mois d'inscription, chaque chercheur d'emploi se voit proposer une formation et/ou des offres d'emploi. Une durée d'aide prolongée de 12 mois est également prévue pour les chercheurs d'emploi ne disposant pas d'un CESI, car nous savons qu'ils nécessitent davantage de temps pour se former et renforcer leur employabilité.

Cette mesure permettra également aux entreprises de compenser la productivité initialement plus faible de ces travailleurs. Le ciblage des personnes disposant au maximum d'un CESI est particulièrement pertinent, puisque, selon une interview récente de Mme Yerna, 40 % des chercheurs d'emploi se situeraient dans cette catégorie.

L'étude d'Itinera menée par Jean Hindriks a par ailleurs montré que les jeunes constituent la seule catégorie d'âge dont le taux d'emploi diminue. Il paraît donc tout à fait légitime de mettre un focus particulier sur ce groupe, avec une aide rapide favorisant un retour à l'emploi le plus précoce possible. À cela s'ajoute un autre élément important. Mme Yerna estimait début novembre que sur les 16 000 Wallons exclus du chômage au 1^{er} janvier 2026, près de deux tiers avaient moins de 25 ans. Cela illustre parfaitement et pleinement la pertinence de cette première porte d'entrée.

Dans cette même porte d'entrée, les personnes de plus de 57 ans disposant au maximum du CESS auront également accès à l'aide après quatre mois. Les travailleurs plus âgés rencontrent souvent davantage de difficultés à retrouver un emploi et il est essentiel qu'ils puissent eux aussi bénéficier rapidement de nouvelles opportunités professionnelles. Dans certains secteurs, ils souffrent encore parfois de préjugés liés à la productivité ou à l'actualisation des compétences. Il est donc cohérent de préserver un soutien renforcé à leur égard.

La deuxième et la troisième porte d'entrée concernent les chercheurs d'emploi, inscrits depuis plus de 12 mois et plus de 24 mois. Nous savons qu'au plus la période sans emploi s'allonge, au plus la probabilité de retrouver un travail diminue. Il est donc important d'ouvrir cette possibilité dès un an d'inactivité. Là encore, une majoration de 12 mois supplémentaires est prévue pour les personnes ne disposant pas d'un CESI.

Une attention particulière a également été portée aux travailleurs en ETA, les entreprises de travail adapté, qui bénéficieront directement d'un soutien de 24 mois. Les crédits issus de l'ancien dispositif SINE, soit 17,4 millions d'euros, sont prioritairement réservés au public en situation d'aptitude réduite au travail, ainsi qu'aux personnes bénéficiant de la majoration supplémentaire de 12 mois. Il est essentiel que les travailleurs les plus fragiles continuent à bénéficier de ces moyens.

Nous entendons les inquiétudes du secteur et la difficulté que représente ce changement de paradigme. Toutefois, l'objectif d'une aide à l'emploi doit être de permettre à chacun et chacune de développer ses compétences, d'acquérir de l'expérience et de disposer d'un véritable tremplin vers l'emploi durable. Des aides permanentes à l'emploi ne sont soutenables ni d'un point de vue budgétaire ni en termes d'efficacité. Elles doivent rester un levier d'émancipation et non devenir une finalité en soi. C'est pourquoi une période transitoire de trois ans et demi est prévue afin de permettre à chacun de s'adapter sereinement à cette évolution.

Les publics ciblés nous paraissent dès lors pleinement correspondre à la réalité du marché du travail. Le dispositif exige une occupation minimale de trois mois à mi-temps. En cas de fin d'occupation, un employeur ne pourra pas bénéficier à nouveau de l'aide s'il réengage le même travailleur, afin d'éviter une succession artificielle de contrats et de garantir une stabilité de l'emploi. À l'inverse, la portabilité de l'aide pour les travailleurs constitue une excellente nouvelle. Elle leur permet de conserver ce sac à dos et de valoriser l'expérience acquise, même si leur contrat d'emploi prend fin. C'est ce que ma collègue, Anne Laffut, vient de dire : le droit suit le travailleur.

Concernant le secteur de l'intérim, le projet de décret est clair. Nous testons la possibilité d'ouvrir ce dispositif à ce secteur avec une évaluation spécifique, prévue dans un an, sur l'impact de ce droit à l'incitant et ses conséquences sur la remise à l'emploi durable des intérimaires. Par ailleurs, un rapport d'évaluation sera réalisé tous les trois ans. Son objectif sera de mesurer l'efficacité du dispositif et, le cas échéant, de permettre au Gouvernement d'adapter les conditions d'octroi, les critères d'éligibilité, tels que la durée d'inscription, l'âge, le diplôme, ainsi que le montant de la subvention et les obligations imposées aux entreprises bénéficiaires. Nous pouvons donc constater que ce dispositif sera

monitoré, évalué et adapté si le ciblage retenu devait se révéler insuffisamment efficace.

Les entreprises de moins de 20 ETP bénéficieront d'une majoration, ce qui est particulièrement important pour soutenir nos PME, qui constituent la majorité de notre tissu économique, conformément aux orientations prévues dans la Déclaration de politique régionale.

Sur le plan budgétaire, un monitoring sera assuré par le FOREm afin de veiller à ce que la coexistence entre les anciens dispositifs en transition et le nouveau mécanisme reste strictement dans l'enveloppe budgétaire prévue à cet effet. Il faut en effet éviter tout risque de dérapage de nos finances publiques.

Nous saluons également l'ouverture de cette aide à l'ensemble des secteurs d'activité, à savoir le secteur privé marchand, le secteur non marchand ainsi que le secteur public, à l'exception des exclusions classiques. Cette ouverture permettra à un maximum de chercheurs d'emploi de saisir des opportunités dans des secteurs variés, de développer leurs compétences et de s'épanouir dans un domaine qui leur tient à cœur.

En résumé, nous avons ici un système unique et lisible, une simplification administrative avec un seul dispositif géré par un seul opérateur, inscrit dans une enveloppe fermée, ciblé sur les personnes qui en ont réellement besoin, avec une période transitoire de trois ans et demi permettant l'extinction progressive des dispositifs précédents. Une première évaluation interviendra dès l'année prochaine, suivie d'évaluations triennales. Voilà un ensemble de bonnes pratiques qui mettent toutes les chances de réussite de notre côté.

Enfin, il convient également de souligner la concertation qui a été menée dans ce dossier, tant avec les organisations syndicales qu'avec les représentants du patronat. C'est en travaillant en concertation que ce Gouvernement arrivera à cibler au mieux ces dispositifs pour une Wallonie plus efficace.

Il est d'ailleurs important de souligner que CSC, FGTB, AKT et l'UCM ont remis un avis positif et partagent une grande partie du contenu de ce décret. C'est un fait rare et l'on peut s'en féliciter.

Monsieur le Ministre, j'ajouterai que la réussite de cette réforme dépendra également de la mise en œuvre effective et efficace de la réforme de l'accompagnement des chercheurs d'emploi portée par le FOREm. Il sera en outre indispensable que le FOREm renforce sa capacité de *matching* en orientant de manière beaucoup plus ciblée les parcours de formation vers les offres d'emploi disponibles. Ce travail devra notamment s'appuyer sur les enseignements de l'enquête BMO, qui permet d'identifier les besoins de main-d'œuvre des employeurs, les métiers en tension ainsi que les compétences recherchées sur le marché du travail.

À l'inverse, il conviendra également de mieux valoriser auprès des employeurs les réservoirs de chercheurs d'emploi dont les profils correspondent aux besoins identifiés afin de favoriser une rencontre plus rapide, plus efficace et plus durable entre l'offre et la demande. L'employeur, quant à lui, est appelé, grâce à cet incident, à ouvrir ses recrutements des profils plus éloignés de l'emploi. La prime vient soutenir cette prise de risque de manière mesurée, afin de permettre à ces profils de faire leurs preuves en situation de travail.

Pour toutes ces raisons, les Engagés soutiendront ce décret.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Le retour sur le chemin de l'emploi et l'accès à un emploi sont des priorités en Wallonie. Cette priorité dépasse de loin cette législation, puisqu'elle a été abordée, même de manière systémique et transversale dans le passé, avec des travaux, tous niveaux institutionnels confondus, sur la question de l'emploi des femmes, la question de la conciliation vie privée et vie professionnelle, la question de l'accessibilité des études pour toutes et tous, l'ouverture de places en crèches, les plans de lutte contre la discrimination, tout ceci en plus évidemment des politiques de formation et d'emploi.

Selon Statbel, rappelons-nous que le taux d'emploi en Wallonie est de 67,9 % et que la volonté du Gouvernement, même si MR et Engagés votent des mesures qui nous en éloignent de plus en plus, comme l'exclusion des jeunes de l'école après la sixième TQ, l'abandon du tronc commun, l'exclusion des allocations de chômage, la facilitation des jobs étudiants et des flexi-jobs ou la baisse des budgets de l'insertion socioprofessionnelle, la volonté est pourtant, il paraît, d'atteindre 80 % de taux d'emploi.

On sait que pour grappiller les pourcentages qui restent entre les 68 % actuels et les 80 %, il faut renforcer, améliorer notre politique wallonne d'emploi, de remise à l'emploi, d'insertion, puisque les personnes qu'il faut aller chercher, ce sont celles les plus éloignées de l'emploi.

Parmi ce public, on recense un certain nombre de groupes vulnérables, qui enregistrent encore et toujours de faibles taux d'emploi en 2025. Que ce soient des personnes qui rencontrent des difficultés dans leurs activités quotidiennes en raison d'une situation de handicap, d'une affection ou d'une maladie de longue durée, que ce soient des personnes ayant un niveau d'instruction faible ou encore des personnes qui ont une nationalité d'origine non européenne, il est à noter que, toujours selon Statbel, les écarts entre les taux d'emploi des travailleurs et travailleuses à niveau d'instruction élevé, moyen et faible se sont légèrement creusés ces dernières années. En Belgique, en 2025, 86 % des personnes âgées de 20 à 64 ans ayant un niveau

d'instruction élevé ont un emploi, contre 67,8 % des personnes avec un niveau d'instruction moyen et 46,7 % des personnes ayant un niveau d'instruction faible. Ces statistiques sont pour la Belgique.

L'évidence est devant nos yeux : plutôt que d'exclure, c'est bien d'insertion et d'accompagnement dont nous avons besoin dans notre politique liée à la formation et à l'emploi. Oserais-je dire même dans notre politique d'éducation.

Nous avons aussi besoin d'opérer le mouvement inverse de ce qu'il se passe en Belgique et en Wallonie aujourd'hui. Plutôt que d'envoyer des personnes potentiellement déjà plus vulnérables vers les CPAS ou la débrouille, plutôt que d'encourager les flexi-jobs à tout va dans tous les secteurs, alors que leur contribution sociale amoindrit notre sécurité sociale, nous devons lutter contre la précarisation de nos emplois et viser plus de stabilité au sein même des métiers.

Le temps des carrières linéaires comme il y a 50 ans est révolu. Cependant, les politiques publiques, encore plus quand les enveloppes budgétaires sont sous tension, doivent soutenir tout ce qui permet de retourner vers l'emploi durable et local, des emplois qui permettent de faire monter en compétences les personnes accompagnées vers des emplois qui épanouissent plutôt qu'ils n'épuisent.

Pour atteindre les fameux 80 %, ce sont les plus éloignés de l'emploi qu'il faut aller chercher. Même si l'on travaille à l'efficacité des dispositifs – ce qui est aussi un objectif du ministre –, il faut mettre les moyens pour l'accompagnement, que ce soit à l'école, dans l'insertion socioprofessionnelle ou l'économie sociale, dans des aides aux entreprises pour des emplois durables. Il faut miser sur nos TPE, par exemple, sur nos PME, miser aussi sur les services publics. C'est dans toutes ces structures que les personnes, qui bénéficient d'aides à l'embauche, seront accompagnées correctement. Ce seront alors de vrais tremplins vers l'emploi. C'est là que devraient être ciblées les aides à l'emploi et c'est là que devraient aller les deniers publics.

Pour Ecolo, l'argent public en matière d'emploi doit servir à soutenir une économie locale via des emplois durables, ce que ne garantit pas la réforme Job+. Ce texte risque au contraire de renforcer des contrats de courte durée qui ne permettent pas une montée en puissance en compétences et encore moins l'installation dans un emploi durable et stable. L'argent public, à notre sens, n'est pas utile au monde de l'intérim. Entendons-nous bien, je ne suis pas en train de dire que nous n'avons pas besoin de l'intérim, ce n'est pas mon propos. Ce secteur joue parfois un rôle de tremplin vers l'emploi. Cependant, en acceptant que les aides Job+ soient utilisées pour des missions d'un jour, d'une semaine, même s'ils s'enchaînent sur une période de minimum trois mois à mi-temps, on n'atteint pas

l'objectif de remise à l'emploi durable. Au contraire, on soutient une logique de précarisation de l'emploi.

À quoi cela sert-il de donner des aides publiques, d'utiliser l'argent des Wallons et des Wallonnes pour des jobs à la journée ou à la semaine ?

Un autre élément fortement problématique dans votre réforme est la fragilisation, voire l'effondrement du secteur de l'économie sociale par la suppression du dispositif SINE. En commission, je vous ai dit que le secteur était un peu rassuré à l'époque par les dires de M. le Ministre et les rencontres. Je reconnais la présence des rencontres. Le secteur attendait l'arrêté du Gouvernement qui devait formaliser les dernières discussions que vous avez eues avec lui. À ce jour, il n'y a toujours rien – pas d'AGW – qui permette de rassurer réellement le secteur.

Il faut peut-être le rappeler, le dispositif SINE est une mesure d'aide à l'emploi utilisée en Wallonie pour favoriser l'engagement de personnes très éloignées du marché du travail au sein d'entreprises d'économie sociale. L'objectif était double :

- insérer professionnellement des personnes fragilisées, des chômeurs de longue durée, des publics précarisés, des personnes avec de faibles qualifications, et cetera. Le SINE cible des demanduses et des demandeurs d'emploi très difficiles à insérer, principalement des personnes en situation de chômage depuis longtemps ou qui cumulent des difficultés sociales et professionnelles. C'est ce qui est prévu aujourd'hui principalement ;
- soutenir des structures qui ont une finalité sociale plutôt qu'un objectif de profit maximal.

Ce dispositif est typique de l'économie sociale d'insertion. On y subventionne l'emploi, afin que des entreprises sociales puissent engager des travailleurs et des travailleuses qui auraient difficilement accès au marché du travail classique.

Le dispositif SINE est réservé à certaines structures reconnues par la Wallonie, notamment des initiatives d'économie sociale, certaines entreprises d'insertion, des CPAS et des structures partenaires. Dans la pratique, beaucoup de ressourceries, d'ateliers de réemploi, d'entreprises de services de proximité ou de structures d'insertion ont utilisé le dispositif SINE pour construire leur modèle économique.

Hier, en commission, nous avons auditionné des représentants d'Idea Consult à la suite de leur rapport de 300 pages sur les titres-services. Dans leur présentation très intéressante, ils sont revenus sur le dispositif SINE et ils ont clairement mentionné que SINE contribue directement à l'équilibre financier des entreprises d'insertion et des ALE. Trente-neuf pour cent de leur public fait partie des personnes les moins qualifiées en Wallonie. C'est grâce à l'encadrement et à

l'accompagnement des chercheurs et chercheuses d'emploi, renforcé et financé par le dispositif SINE, qu'ils atteignent ces résultats dans les titres-services, soit bien plus que dans les autres secteurs.

Dans le secteur des titres-services – soutenu, entre autres, par SINE –, cela permet d'atteindre une moyenne de 11,7 heures de formation, là où l'obligation légale est à neuf heures, alors que, dans tous les autres secteurs, ils atteignent péniblement les cinq heures de formation pour ces publics plus fragiles. C'est bien la preuve que, quand on met les moyens pour les publics qui en ont le plus besoin, on arrive à des résultats.

Monsieur le Ministre, le dispositif SINE est donc essentiel, mais il disparaît avec votre texte. Je ne dis pas que les budgets disparaissent parce que je ne manie pas la mauvaise foi, mais bien que le dispositif disparaît dès le 1^{er} juillet 2026 pour les nouvelles demandes avec une phase de transition pour l'existant.

Vous deviez venir avec un arrêté pour rassurer et voir écrit noir sur blanc comment votre réforme ne met pas à terre le secteur de l'économie sociale qui en dépend fortement. À ce jour, il n'y a pas d'arrêté. Il n'y a donc pas de certitude et pas de garantie. J'espère que le Gouvernement ne va pas rejouer la scène tragique des arrêtés pour les relais sociaux et les maisons d'accueil qui sont toujours bloqués dans les limbes de la bonne entente entre MR et Les Engagés au sein du Gouvernement. Aujourd'hui, les entrepreneurs de l'économie sociale ne sont pas rassurés. Ils craignent pour leur entreprise, ils craignent certaines faillites et ils craignent surtout que toutes les personnes qu'ils accompagnent chaque jour se retrouvent à nouveau abandonnées.

Cet arrêté est essentiel pour combler ce qui ne se trouve pas dans le décret, comme l'aptitude au travail. Lors de votre prise de parole, vous pourrez peut-être nous rassurer et nous donner des réponses à sujet. Le secteur est informé de la fin du dispositif qui est annoncée au 1^{er} juillet, mais rien n'est encore arrêté et communiqué en ce qui concerne l'aptitude réduite au travail qui devait être définie à cette même date.

Voici des questions que je n'ai pas pu poser en commission puisque, de bonne foi, nous attendions votre arrêté. Quel est le timing de mise en œuvre de la réforme selon l'arrêté – je ne parle pas de ce qui se trouve dans le décret –, sachant que celui-ci devait préciser certaines choses ? Y voyez-vous plus clair ? Pouvez-vous nous donner quelques éléments sur ce point ? Que vont faire les entrepreneurs de l'économie sociale qui ont des profils SINE dont le contrat se termine au 31 juillet ? Pouvez-vous donner quelques éléments permettant d'y voir plus clair ? Quels sont les critères qui permettront de déterminer l'aptitude réduite au travail ? En effet, il y a eu des discussions et des avancées à ce sujet. Travaillez-vous avec le ministre Coppieters ? Qu'en est-il précisément aujourd'hui ? On

ne le sait toujours pas. Légitimement, cela suscite des craintes ou, en tout cas, des inquiétudes.

Monsieur le Ministre, votre arrêté est-il finalisé ? Est-il approuvé par le Gouvernement ? Le cas non échéant, quel est le problème ? Où se situe encore le problème ? Vous l'aurez compris, Monsieur le Ministre, même si votre texte contient quelques éléments intéressants – je ne vais pas revenir dessus, je l'ai fait en commission –, il ne garantit pas une remise à l'emploi durable et il met à mal le secteur essentiel de l'économie sociale wallonne. Nous ne pourrons donc pas voter en faveur de votre réforme.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Jeholet.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Mesdames et Messieurs les Députés, j'ai entendu les différents orateurs, et je pense que certains se sont focalisés sur l'un ou l'autre point que je vais avoir le plaisir de démonter, par rapport à l'intérim notamment, par rapport à un public précarisé, par rapport à l'économie sociale. Heureusement, les parlementaires de la majorité ont pu réexpliquer l'essence du texte.

C'est un fait : aucun Gouvernement n'est venu dans ce Parlement avec une réforme des aides à l'emploi, des incitants à l'embauche focalisée sur les personnes les plus éloignées du marché du travail. Personne. J'entends beaucoup de critiques. J'entends qu'après les aides, il faut pouvoir donner une garantie d'emploi aux travailleurs. Avec ma prédécesseuse, concernant le dispositif « Tremplin 24 mois+ », il n'y avait aucune obligation. J'ai entendu des présidents de parti – que je n'ai plus entendus ensuite – disant qu'il fallait obliger toutes les entreprises, y compris les PME, à engager 3 % de chômeurs. C'était la recette du président du Parti socialiste. Imaginez le choc de compétitivité pour nos entreprises, imaginez dire à une TPE ou une PME qu'elle va être obligée d'engager 3 % de chômeurs.

(Réaction de M. Lefèbvre)

Pardon ?

(Réaction de M. Lefèbvre)

Oui, je sais. L'argent public coule des murs, Monsieur Lefèbvre, pour le Parti socialiste. C'est l'État Mister Cash. C'est ce que nous vous reprochons : pendant des années, des dizaines d'années, vous avez aidé, y compris les entreprises...

M. Bruno Lefèbvre (PS). – Ce sont les recettes, Monsieur Jeholet, qui ne sont plus bonnes. Depuis une quinzaine d'années, vous réduisez les recettes de l'État, c'est cela le problème.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Si vos recettes avaient été bonnes, nous aurions un gâteau merveilleux. Il n'est pas merveilleux aujourd'hui, le gâteau, il est tout plat.

(Réaction de M. Lefèbvre)

Mme Valérie Bluge (MR). – Monsieur Lefèbvre, vous n'avez pas la parole.

M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique. – Monsieur Lefèbvre, pourquoi? Parce que vous avez donné de l'argent public, y compris aux entreprises. Qu'a constaté le libéral que je suis par rapport aux aides aux entreprises, notamment aux aides à l'emploi? Qu'il y a eu énormément d'effets d'aubaine. Par exemple, avec le dispositif SESAM, il vous suffisait d'un jour d'inscription au FOREm, un jour de chômage, pour qu'une entreprise puisse vous engager et bénéficier d'une aide à l'emploi. Peu importe les entreprises, peu importe le secteur – des informaticiens, des ingénieurs – vous aviez une aide SESAM.

À quoi doit servir l'argent public, y compris dans les aides à l'emploi? Il doit servir à aider une entreprise et donc aider un travailleur qui ne serait pas engagé s'il n'y avait pas cet incitant public-là. C'est la philosophie de l'aide et du dispositif aujourd'hui. Ce sont des personnes plus éloignées, voire très éloignées du marché du travail, qui ne seraient pas engagées par une entreprise s'il n'y avait pas cet incitant public. C'est le cœur de la réforme, et je l'ai très peu entendu aujourd'hui. M. de Wasseige a très justement dit que les partenaires sociaux, y compris les syndicats, avaient salué la réforme. Je vais y revenir, ils sont revenus sur l'intérim.

L'intérim est responsable de tous les maux, parce que l'on n'aime pas l'intérim et que l'on aime bien stigmatiser, dans certaines formations politiques, des entreprises qui remettent au travail, de façon intérimaire peut-être, mais qui remettent au travail. Je n'oppose pas les uns et les autres. Je n'oppose pas les travailleurs aux entreprises, y compris les entreprises d'intérim. Il faut le rappeler.

Est-ce une réforme isolée parmi les réformes que ce Gouvernement mène? Non, j'ai entendu Mme Linard parler de l'accompagnement et de l'encadrement. Bien sûr que c'est une réforme importante. Dès le mois d'octobre 2024, nous avons réformé l'encadrement des chercheurs d'emploi en le rendant beaucoup plus rapide, beaucoup plus dynamique et beaucoup plus contraignant.

Il est clair que la remobilisation des chercheurs d'emploi est un enjeu important. Je rappelle que nous avons 270 000 chercheurs d'emploi en Wallonie et plus de 150 métiers en pénurie de main-d'œuvre. Parmi ces

270 000 chercheurs d'emploi, il y a beaucoup de personnes éloignées du marché du travail qu'il faut remobiliser, qu'il faut reformer ou former tout simplement, parce qu'elles n'ont pas les compétences ou les qualifications nécessaires. En matière d'encadrement, la réforme du dossier unique, qui est aujourd'hui d'application pour tous les conseillers du FOREm, est importante. Nous réformons aussi les dispositifs de la formation. Cette réforme s'inscrit dans le parcours du chercheur d'emploi que nous avons réformé. Je rappelle que ces mesures ont été prises et votées au Parlement wallon.

Au Gouvernement fédéral, avec les mêmes partenaires au niveau de la majorité francophone, nous avons voulu limiter les allocations de chômage dans le temps. Nous étions le seul pays du monde à avoir des allocations illimitées dans le temps. Nous l'assumons et nous assumons aussi la flexibilité de toute une série de mesures sur le marché du travail.

C'est un choix que nous avons fait avec cet incitant unique à l'embauche Job+, parce qu'il y avait trop de dispositifs qui étaient incohérents entre eux, qui étaient trop peu lisibles et surtout qui produisaient toute une série d'effets d'aubaine. Nous voulons un incitant unique. C'est un choix assumé et concentré sur un profil de public bien déterminé.

Le soutien est plus fort qu'il ne l'était, puisque c'est jusqu'à 1 000 euros par mois et jusqu'à 1 200 euros pour les PME et les TPE pendant 12 à 24 mois et jusqu'à 36 mois pour certains profils. À budget constant – je reviendrai sur le budget –, nous faisons moins de dispersion et plus d'impact. C'est un choix d'aider des travailleurs en plus petit nombre, mais des personnes plus éloignées du marché du travail, plutôt que d'avoir plus d'aides à l'emploi, mais moins ciblées qu'elles ne le seront demain.

Cette réforme repose sur quatre engagements.

Tout d'abord, la simplification avec un dispositif unique, une gestion centralisée, une plateforme numérique et des procédures accélérées avec le FOREm au cœur de l'institution. Parfois, six opérateurs différents s'occupaient de l'aide. Pour l'entreprise, il y a la possibilité de savoir si elle est éligible ou pas à une aide à l'embauche dans les 48 heures. Parfois, il fallait attendre six ou sept mois, ce qui faisait évidemment que l'entreprise ne pensait même plus à engager, le délai étant tellement long.

J'ai déjà parlé du ciblage, deuxième engagement de cette réforme, la responsabilisation, y compris celle des entreprises. Il n'a pas été simple de supprimer les effets d'aubaine. Si une entreprise a besoin de deux personnes, s'il y a une aide publique à la clé, elle les engage. Dans l'équilibre de cette réforme, nous avons dû convaincre les entreprises de jouer le jeu afin de supprimer les effets d'aubaine en leur disant : « L'objectif partagé que

nous avons, c'est d'aller chercher des personnes plus éloignées du marché du travail. Vous devez jouer ce rôle et avoir cette responsabilité d'engager des personnes que vous n'engageriez peut-être pas si vous n'aviez pas l'incitant ». C'est l'engagement et la responsabilisation des entreprises. Nous faisons confiance aux entreprises, mais avec des règles et des contrôles systématiques sur l'atteinte d'un volume d'occupation effectif à minimum mi-temps tous les trois mois, cela a été dit, et la fin des aides sans limites dans le temps.

Ensuite, il y a l'agilité, parce que cette réforme sera suivie, mesurée et corrigée si nécessaire. Je veux être clair, je n'attendrai pas l'évaluation prévue au minimum tous les trois ans pour proposer, le cas échéant, les ajustements nécessaires. Il n'y a pas de quiproquo par rapport à ce que M. de Wasseige a dit. C'est une évaluation tous les trois ans minimum, une évaluation qui sera probablement extérieure, pas le FOREm qui va s'autoévaluer. Pourquoi pas avant trois ans ? Il y a une disposition transitoire par rapport à toute une série d'aides : SESAM, Impulsion et autres. Nous allons vivre, à partir du 1^{er} juillet 2027, dans une phase transitoire où vont cohabiter plusieurs aides jusqu'en 2029. C'est compliqué d'évaluer un nouveau dispositif dans une phase transitoire. Par contre, je garantis un monitoring permanent de la part du FOREm par rapport à cette réforme.

Je l'ai dit en Commission et je le répète : le courage d'un politique, c'est d'évaluer rapidement ses réformes et les corriger si nécessaire. Cette réforme change fondamentalement de paradigme par rapport au public cible. On verra et l'on évaluera les différentes aides au quotidien avec le FOREm pour voir s'il y a des abus, des comportements indésirables ou que nous ne souhaitons pas, pour identifier les corrections si nécessaire. Je n'ai aucun souci par rapport à cela.

Une réforme utile n'est pas une réforme que l'on regarde de loin. C'est une réforme que l'on pilote, que l'on suit et que l'on ajuste quand c'est nécessaire. Au fond, cette réforme porte une conviction simple : le travail doit redevenir le cœur de notre projet collectif, non pas comme une abstraction, mais comme un levier concret d'émancipation et de dignité.

On a parlé de l'intérim, avec une critique idéologique de l'intérim. L'intérim est souvent un tremplin pour l'emploi. Il joue un rôle de porte d'entrée immédiate vers l'emploi, notamment pour certains jeunes, les peu qualifiés, les personnes en reconversion. La vraie précarité, c'est le chômage de longue durée, ce n'est pas un contrat qui permet souvent de reprendre pied. On ne protège pas les travailleurs en ne leur permettant pas des portes d'entrée vers l'emploi. Défendre les travailleurs, c'est aussi défendre l'accès au travail.

J'entends certains presque parler de l'intérim comme une zone de non-droit. La Belgique possède l'une des

réglementations les plus strictes d'Europe en matière d'agrément, de balises, de contrôles, de conventions collectives. Sans flexibilité, certains emplois n'existeraient pas. Je le répète, l'intérim est souvent un tremplin, pas une impasse. Une mission intérimaire vaut mieux qu'un CV bloqué pendant plusieurs années.

Vous me parlez de l'étude de la KUL. Partout en Europe, l'intérim est utilisé comme un outil d'insertion et de remise au travail. Allez aux Pays-Bas, en Allemagne, au Danemark, en Espagne aussi qui est souvent citée en exemple. Monsieur Bastin, vous avez raison. L'intérim, avec le contrôle et les balises prévus dans le décret et dans l'arrêté, permet cette remise au travail.

Avant-dernier point concernant le timing, il sera celui qui a été donné en Commission, il est confirmé, nous aurons demain encore un arrêté d'exécution au niveau du Gouvernement. Il n'y a pas d'inquiétude par rapport au timing.

Par rapport aux propos sur le budget, dans le conclave budgétaire, le Gouvernement a décidé et assumé de maintenir ce budget d'aides à l'emploi, non seulement pour le secteur des entreprises, mais aussi pour le secteur non marchand et les pouvoirs locaux. Il faut le rappeler, c'était un élément important. On parle de SINE et de 17 millions d'euros ciblés sur les plus éloignés, mais c'est que l'on n'a rien compris.

En effet, aujourd'hui, savez-vous quel est le budget consacré aux plus éloignés du marché du travail ? Aujourd'hui, ce sont 340 millions d'euros. Le but de la réforme, c'est la philosophie de cette réforme, c'est d'aider à remettre à l'emploi des personnes plus précarisées, plus fragilisées et plus éloignées du monde du travail.

M. le Président. – La parole est à Mme De Rodder.

Mme Dorothée De Rodder (PS). – Monsieur le Ministre, je vous ai entendu, même si j'étais parfois perdue, dans votre belle démonstration de force, comme vous savez le faire, entre vos réponses et le fait de rester dans le sujet et de nous dérouler, encore une fois, l'idéologie du MR ici, à ce micro, et de sortir complètement du sujet, mais soit, passons.

Vous êtes dans la caricature. Eh bien, on va aller dans la caricature, Monsieur le Ministre. Nous estimons que donner 1 200 euros par mois aux entreprises sans demander de contrepartie aucune, c'est mettre de l'essence dans une voiture chaque mois sans oser – parce que vous n'osez pas – monter dedans. Vous pouvez faire du muscle ici et vous pouvez vous agiter dans tous les sens, mais au final, c'est que vous n'avez pas osé contraindre.

(Réaction de M. le Ministre Jeholet)

Je vais terminer, et vous n'allez pas m'interrompre ici, maintenant.

Quand vous dites : « Vous faites couler l'argent sur les murs. Vous avez fait, vous, les socialistes, couler l'argent sur les murs », mais que faites-vous, ici, Monsieur Jeholet, avec ces 1 200 euros par mois que vous allez donner aux entreprises sans contrepartie ? C'est vous l'État Mister Cash, c'est vous qui faites couler l'argent des Wallons et des Wallons sur les murs. Ne venez pas comme celui qui va tout révolutionner, car, au final, Monsieur Jeholet, vous faites couler l'argent sur les murs sans oser demander quoi que ce soit comme contrepartie. J'ajoute que vous étiez au Gouvernement, que vous aviez déjà eu ces leviers, vous aussi, et que vous auriez pu, vous aussi, à ce moment-là, tenter de le faire, mais vous n'avez rien fait.

Quand vous invoquez les 3 % que nous avons demandés pour permettre aux entreprises d'engager des demandeurs d'emploi, je reste convaincue, Monsieur Jeholet, qu'il y a de nombreuses pépites parmi nos demandeurs d'emploi, de nombreuses personnes qui ont beaucoup de qualités pour être sur ce marché du travail et qu'il faut tenter, avec un discours positif, d'aller vers les entreprises pour essayer d'aller chercher dans cette manne des demandeurs d'emploi.

Monsieur Jeholet, je reviens factuellement sur le texte pour lequel nous avons, de manière constructive, donné toute une série d'éléments positifs, qui n'ont absolument pas été repris par vous. Vous avez fait ici, comme vous en avez l'habitude, un arbitrage à charge, alors que nous avons souligné la simplification administrative, ainsi que votre réelle concertation avec les syndicats. Notre principale inquiétude est que cette réforme booste l'intérim, que la suppression des SINE fragilise un secteur tout entier. Je ne demande qu'à avoir tort sur ce que je vous dis là maintenant. Démontrez-moi le contraire. Monsieur le Ministre, c'est à la fin du bal que l'on paie les musiciens. Avec nous, le taux d'emploi a augmenté, Monsieur le Ministre. J'attends que vous puissiez me prouver le contraire à la fin de cette mandature, et ensuite on discutera.

M. le Président. – La parole est à Mme Laffut.

Mme Anne Laffut (MR). – Merci, Monsieur le Ministre, pour votre réponse et la cohérence des réformes que vous portez, en particulier celle-ci. J'ai quand même envie de remettre un petit peu de sérieux dans ce débat, parce que, comme vous venez de le faire, j'entends beaucoup de discours alarmistes de l'opposition, mais, comme le dit l'expression, qui veut noyer son chien l'accuse de la rage. Non, l'intérim n'est pas la solution miracle à tous les problèmes de l'emploi. L'intérim, c'est un levier, un levier parmi d'autres, qui est proposé aux chercheurs d'emploi dans un parcours vers l'emploi qui doit être diversifié et adapté aux réalités de terrain.

La simplification des démarches administratives, que vous avez en effet saluée, donnera davantage envie aux petites entreprises d'engager. Non, il n'est évidemment pas possible d'imposer à toutes les entreprises des contrats de plusieurs années dès l'engagement. C'est juste une question de bon sens. Les réalités économiques sont différentes selon les secteurs, les tailles d'entreprises ou encore les besoins de recrutement. Par ailleurs, Monsieur Liradelfo, sans expérience, sans qualification, il n'y a souvent pas d'emploi. Le vrai choix, ce n'est pas un CDI parfait ou l'intérim ; le vrai choix, pour beaucoup de demandeurs d'emploi, c'est soit rester sans emploi, soit remettre un premier pied dans le marché du travail. La vraie précarité, c'est de rester coincé dans un chômage de longue durée.

Il faut, en outre, être honnête, les effets d'aubaine qui existaient auparavant, avec des primes parfois accordées après un seul jour d'embauche, ne seront plus possibles avec Job+. La réforme vise précisément à éviter ces dérives, en ciblant davantage les aides et en les conditionnant à une réelle logique d'insertion durable dans l'emploi. Un peu de sérieux dans les caricatures qui sont proposées !

Ce qui est injuste, c'est un système où des milliers de personnes restent durablement sans emploi parce que les mécanismes sont aujourd'hui trop complexes, bien trop peu incitatifs pour les employeurs. Au fond, ce qui doit nous guider, ce n'est pas l'idéologie ; c'est une seule question : cela permettra-t-il de remettre davantage de Wallonnes et de Wallons durablement à l'emploi ? C'est cela la vraie priorité.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Les incitants à l'embauche sont-ils une solution ? Oui. On a d'ailleurs expliqué pourquoi on n'était pas contre tout le texte, qui avait des effets positifs. Faut-il de la simplification administrative ? Oui, c'est le cas. Il n'y a donc pas de caricature. Toutefois, il ne faut pas être naïf non plus. J'entends le ministre dire que la Wallonie n'est pas un Mister Cash, que l'on jette de l'argent public par la fenêtre depuis des années, mais, aujourd'hui, il y a une réforme qui va donner des mallettes de cash au secteur de l'intérim. C'est exactement ce qu'il est en train de faire. Là, quand il s'agit des entreprises, il n'y a pas de problème, il ne faut pas de vérification, il ne faut pas de contrainte, il ne faut pas de garantie pour l'emploi, il ne faut pas de garantie de formation. C'est exactement cela le problème.

Tous ceux qui parlent aujourd'hui de l'intérim comme d'une chance ou d'une solution, en fait, on voit bien qu'ils n'ont jamais connu l'intérim eux-mêmes. Cela se voit. L'intérim, cela peut exister pour une aide, une fois, mais ici ce n'est pas ce qui est en train de se passer : on est en train d'aller vers une précarisation du marché du travail consciemment organisée. Cela

commence avec l'exclusion des chômeurs, parce qu'il y a plusieurs leviers qui sont actionnés à différents endroits, mais le but reste le même : on exclut les travailleurs sans emploi, on pousse les gens sans filet de sécurité, on demande aux gens de travailler plus longtemps, on augmente les flexi-jobs, on augmente la possibilité de travail étudiant et – en même temps, on augmente le minerval à 1 200 euros, donc évidemment qu'il va y avoir plus d'étudiants qui vont avoir besoin de bosser –, et puis on a un marché du travail avec un emploi pour sept personnes. Que va-t-il se passer ? Les conditions de toutes celles et tous ceux qui bossent déjà vont être tirées vers le bas, parce que plus on va augmenter le nombre de personnes sur le marché du travail, dans des conditions précaires, plus les salaires et les conditions seront tirées vers le bas.

On dit ici que c'est pour remettre les personnes les plus éloignées du marché du travail à l'emploi, mais qui ne veut pas ici remettre les gens les plus éloignés du marché du travail au travail ? Je pense que tout le monde le souhaite. Toutefois, vous vous trompez en prenant cette voie parce que la personne qui est éloignée du marché du travail a besoin de stabilité, elle a besoin d'un encadrement, elle a besoin de formation. Si l'on veut que ce tremplin puisse ouvrir la voie à un contrat sérieux, à un boulot stable, il faut une formation. Ici, il n'y a aucune garantie de formation. On est donc en train de créer une armée de travailleurs Kleenex. C'est ce que l'on est en train de faire. Sans expérience – Mme Laffut l'a dit –, il n'y a pas d'emploi, mais quand vous commencez à travailler en intérim, le tremplin, c'est bien souvent vers un autre emploi intérimaire.

L'emploi intérimaire aujourd'hui, ce sont des jobs à la journée. Parfois, on vous appelle ou l'on vous envoie un SMS pour le lendemain matin. C'est cela la flexibilisation et la précarisation du marché du travail. Il n'y a pas de stabilité dans ce modèle, mais c'est un modèle que vous défendez. On le voit, vous sponsorisez ce travail précaire, où l'on ne demande pas de garantie pour créer de nouveaux emplois, donc on va rester dans cet effet carrousel que j'ai expliqué tout à l'heure.

J'ai entendu Mme Laffut demander de ne pas faire d'idéologie. Qui ne fait pas de l'idéologie ? Cette réforme, c'est de l'idéologie. Ce que je viens d'expliquer, c'est de l'idéologie. Pousser les gens vers l'intérim et créer une armée de travailleurs sans emploi, c'est idéologique. Diminuer les salaires et faire travailler les gens plus longtemps, c'est idéologique. Ne nous faites donc pas croire que votre mesure est neutre et que c'est une mesure bisounours pour que tout le monde retrouve du travail. Cette logique est pour mettre la pression sur l'ensemble du marché du travail.

M. le Président. – La parole est à M. de Wasseige.

M. Olivier de Wasseige (Les Engagés). – Je reviendrai juste sur deux points. Comme Mme Laffut l'a fait, j'insiste sur l'intérim. On sait bien que ce n'est pas

le modèle idéal, mais cela permet au moins de remettre des personnes à l'emploi, de leur donner une opportunité de travailler en entreprise et d'acquérir l'expérience qu'ils n'ont peut-être pas au départ. C'est donc un tremplin pour l'emploi. On aimerait un monde idéal où il n'y a plus besoin d'intérim, mais ce n'est pas la possibilité pour le moment. Dès lors, je pense que l'on va dans le bon sens sur cette partie-là.

Ensuite, je vais casser la nouvelle *fake news* du PS concernant les SINE. Non, les SINE ne sont pas mis de côté, ils sont préservés. Un crédit de 17,4 millions d'euros a été mis en place, donc arrêtez de répandre une fausse nouvelle sur quelque chose qui a été préservé dans ce décret.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Monsieur le Ministre, ce n'est pas en attaquant untel ou untel sur ce qu'il a fait dans le passé que votre réforme devient meilleure. Votre réforme est votre réforme et le passé est le passé. En ce qui me concerne, tout ce que j'ai pris comme mesures dans le passé, vous l'avez validé. On était ensemble au Gouvernement, donc je ne me sens pas concernée par cette remarque.

Par ailleurs, chez Ecolo, nous sommes persuadés que l'argent public en emploi doit servir à la remise à l'emploi durable. La durabilité peut se calculer et s'ancrer dans différentes choses, c'est-à-dire dans des emplois et des métiers qui durent dans le temps, qui amènent de la stabilité, mais aussi des emplois de qualité. À notre sens, le contexte le plus favorable pour permettre cela, ce sont des contextes qui font en sorte de lutter contre tout ce qui empêche aujourd'hui des Wallonnes et des Wallons d'avoir accès à l'emploi. Je dis « qui empêche », parce qu'il serait faux de laisser penser que, si quelqu'un n'a pas d'emploi, c'est parce qu'il ne veut pas travailler. Je ne dis pas que c'est quelque chose qui a été dit aujourd'hui. Il y a plein de choses qui empêchent des personnes d'aller facilement vers l'emploi, que ce soit à un faible niveau de qualification, que ce soit une situation de handicap ou de maladie. Ce sont des facteurs qui empêchent d'aller vers l'emploi.

Aujourd'hui, en Wallonie, les secteurs qui permettent le mieux d'accompagner ces personnes, à notre sens, ce sont des entreprises particulièrement de type TPE ou PME. Ce sont aussi, à certains moments, des services publics qui engagent, forment et accompagnent ces personnes. C'est le secteur de l'économie sociale.

Dès lors, il nous semble, à nous, écologistes, que, dans le budget qui est le vôtre, le plus utile est d'aller mettre le paquet quelque part, entre autres pour les aides à l'embauche, dans les secteurs qui seront les plus porteurs pour accompagner ces personnes vers l'objectif que nous partageons, c'est-à-dire permettre à ces

personnes d'aller vers l'emploi. Vous évoquez le fait de responsabiliser les entreprises. Je peux vous garantir que, en termes de responsabilisation et de responsabilité, le secteur de l'économie sociale est très conscient du rôle positif qu'il joue envers les Wallons et les Wallonnes.

Je vais revenir à ce que M. de Wasseige disait, car ce n'est pas correct de dire que le dispositif SINE reste. Le dispositif tel qu'il existe aujourd'hui disparaît. Tout le monde a été informé qu'au 1^{er} juillet il n'y aurait pas de nouvelle demande et qu'après il y aurait une phase transitoire, et cetera. Que des montants resteraient, c'est vrai, mais avec une formule un peu différente. C'est pour cela que votre arrêté est très attendu, Monsieur le Ministre. Vous avez dit qu'il serait au Gouvernement cette semaine. Je pense qu'il serait vraiment utile qu'il puisse sortir au plus vite et surtout qu'il puisse être communiqué aux premiers intéressés, c'est-à-dire les entreprises de l'économie sociale qui ont besoin de savoir vers quoi aller.

J'aimerais aborder un dernier élément sur l'intérim. La question ici n'est pas de faire le jugement de l'intérim. La question est de savoir si, oui ou non, les aides à l'embauche doivent aller vers le secteur de l'intérim. Si la réponse est positive, alors il aurait fallu mieux baliser l'utilisation des aides à l'embauche dans ce secteur-là. Il n'est pas correct de penser que des jobs d'un jour suivi d'une semaine, puis suivi de trois semaines sont des bonnes conditions pour remettre les personnes empêchées ou les plus éloignées à l'emploi. Ce n'est pas correct. Il manque aujourd'hui les garanties que nous n'allons pas donner des subsides à des entreprises qui n'atteindront pas l'objectif que vous essayez d'atteindre aujourd'hui.

M. le Président. – Des amendements ont été proposés, après approbation du rapport, par Mme Van Walle, MM. Liradelfo, Mugemangango, Mmes Ammi, Bernard et Pavet (Doc. 536 (2025-2026) N° 4 – amendements n° 1 à 8) et par Mmes De Rodder, Tillieux et M. Fontaine (Doc. 536 (2025-2026) N° 5 – amendements n° 1 à 9).

Les amendements ont été déposés sur le portail des parlementaires.

Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close.

Examen des articles

M. le Président. – Je vous propose de passer à l'examen des articles du projet de décret portant création d'un incitant unique à l'embauche (Doc. 536 (2025-2026) N° 1 à 3).

Art. 1^{er}

Nous commençons par l'examen de l'article 1^{er}.

Pas d'objection ?

L'article 1^{er} est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour l'article 2 ?

Art. 2

Pas d'objection ?

L'article 2 est adopté.

Art. 3

À l'article 3, un amendement a été proposé, après approbation du rapport, par Mme Van Walle, MM. Liradelfo, Mugemangango, Mmes Ammi, Bernard et Pavet (Doc. 536 (2025-2026) N° 4 – amendement n° 1).

Les votes sur l'amendement et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 4.

Art. 4

Pas d'objection ?

L'article 4 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 5 et 6 ?

Art. 5 et 6

Pas d'objection ?

Les articles 5 et 6 sont adoptés.

Art. 7

À l'article 7, des amendements ont été proposés, après approbation du rapport, par Mme Van Walle, MM. Liradelfo, Mugemangango, Mmes Ammi, Bernard et Pavet (Doc. 536 (2025-2026) N° 4 – amendement n° 2) et par Mmes De Rodder, Tillieux et M. Fontaine (Doc. 536 (2025-2026) N° 5 – amendements n° 1 et 2).

Les votes sur les amendements et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 8.

Art. 8

Pas d'objection ?

L'article 8 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour l'article 9 ?

Art. 9

Pas d'objection ?

L'article 9 est adopté.

Art. 10

À l'article 10, des amendements ont été proposés, après approbation du rapport, par Mme Van Walle, MM. Liradelfo, Mugemangango, Mmes Ammi, Bernard et Pavet (Doc. 536 (2025-2026) N° 4 – amendements n° 3 et 4) et par Mmes De Rodder, Tillieux et M. Fontaine (Doc. 536 (2025-2026) N° 5 – amendements n° 3 à 7).

Les votes sur les amendements et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 11.

Art. 11

Pas d'objection ?

L'article 11 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 12 et 13 ?

Art. 12 et 13

Pas d'objection ?

Les articles 12 et 13 sont adoptés.

Art. 14

À l'article 14, des amendements ont été proposés, après approbation du rapport, par Mme Van Walle, MM. Liradelfo, Mugemangango, Mmes Ammi, Bernard et Pavet (Doc. 536 (2025-2026) N° 4 – amendements n° 5 et 6).

Les votes sur les amendements et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 15.

Art. 15

Pas d'objection ?

L'article 15 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 16 et 17 ?

Art. 16 et 17

Pas d'objection ?

Les articles 16 et 17 sont adoptés.

Art. 18

À l'article 18, des amendements ont été proposés, après approbation du rapport, par Mme Van Walle, MM. Liradelfo, Mugemangango, Mmes Ammi, Bernard et Pavet (Doc. 536 (2025-2026) N° 4 – amendements n° 7 et 8) et par Mmes De Rodder, Tillieux et M. Fontaine (Doc. 536 (2025-2026) N° 5 – amendement n° 8).

Les votes sur les amendements et l'article sont réservés.

Nous passons à présent à l'examen de l'article 19.

Art. 19

Pas d'objection ?

L'article 19 est adopté.

Puis-je considérer le même vote pour les articles 20 à 25 ?

Art. 20 à 25

Pas d'objection ?

Les articles 20 à 25 sont adoptés.

Art. 26

Un amendement visant à remplacer l'article 26 a été proposé, après approbation du rapport, par Mmes De Rodder, Tillieux et M. Fontaine (Doc. 536 (2025-2026) N° 5 – amendement n° 9).

Le vote sur l'amendement est réservé.

Nous voterons ultérieurement sur les amendements, les articles réservés et l'ensemble du projet de décret.

PÉTITIONS

Pétition pour le maintien des emplois des travailleurs du secteur touristique de l'ascenseur de Strépy-Thieu et du domaine de Claire-Fontaine (Doc. 506 (2025-2026) N° 1)

M. le Président. – L'ordre du jour appelle, en application de l'article 127.8 du règlement, l'examen du rapport sur la pétition pour le maintien des emplois des travailleurs du secteur touristique de l'ascenseur de Strépy-Thieu et du domaine de Claire-Fontaine (Doc. 506 (2025-2026) N° 1).

Discussion générale

M. le Président. – Je vous propose de prendre comme base de la discussion générale les conclusions adoptées par la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux.

Je déclare la discussion générale ouverte.

Un rapport a été déposé par MM. Crampont et Di Antonio sous le n° 506 (2025-2026) N° 1 qui, sauf expression contraire, se réfèrent à leur rapport écrit.

La parole est à M. Devin.

M. Laurent Devin (PS). – Monsieur le Président, Madame la Ministre, chers collègues, nous débattons aujourd'hui des conclusions d'une pétition qui a rassemblé plus de 4 200 signatures autour de l'avenir des travailleurs du secteur touristique de l'ascenseur de Strépy-Thieu, du canal du Centre historique et du domaine de Claire-Fontaine.

Je veux d'abord, au nom du groupe socialiste, saluer cette mobilisation. Vous conviendrez qu'elle est importante et légitime, et qu'elle mérite mieux que des réponses administratives ou des renvois de compétences. Derrière cette pétition, il y a des travailleuses et des travailleurs qui se sont battus pour leur emploi, mais aussi pour un patrimoine, pour la région du Centre et pour une histoire collective.

Je veux également saluer le travail réalisé en commission. Nous l'avons fait en compagnie de ma collègue, Mme Sophie Pécriaux, au nom du groupe socialiste. Les auditions ont permis de mettre des visages, des parcours et, pour ceux qui y ont participé, des émotions derrière un dossier qui, vu de loin, pourrait sembler technique. Or, je vous l'assure, il ne l'est pas. Il est profondément humain. Il est aussi profondément politique.

Les représentantes des pétitionnaires nous ont rappelé une chose essentielle : ces sites ne vivent pas uniquement parce qu'ils existent. Ils vivent parce que des femmes et des hommes les font vivre. Pendant des années, les travailleurs de l'ASBL « Voies d'eau du Hainaut » ont accueilli, guidé, expliqué, animé, entretenu, sécurisé et transmis. Ils ont accompagné des familles, des écoles, des visiteurs étrangers, des personnes en situation de handicap, des touristes de proximité. Ils ont fait beaucoup plus que gérer une activité touristique : ils ont transmis une histoire, ils gardent une mémoire.

Cette expertise ne s'improvise pas. On ne remplace pas 20 ou 30 ans de connaissance du terrain par une ligne dans un cahier des charges. On ne décrète pas la transmission patrimoniale depuis un bureau. Ce savoir-faire est un capital collectif. Il aurait dû être protégé, organisé et placé au cœur de la transition.

Aujourd'hui, pour une partie des travailleurs, il est déjà trop tard. Il faut avoir l'honnêteté de le dire. Des solutions ont été trouvées pour certains, parfois grâce à l'énergie syndicale, parfois grâce à la bonne volonté d'acteurs locaux. L'impression générale reste celle d'un gâchis : un gâchis social, un gâchis de compétences, un gâchis humain.

La première leçon de ce dossier est claire : quand un modèle de gestion arrive à son terme, quand une convention prend fin, quand une ASBL est fragilisée, la priorité absolue doit être les travailleurs. Pas à la fin, pas comme une variable d'ajustement, dès le départ.

La Région ne peut pas se contenter de dire que l'expertise des anciens travailleurs sera valorisée dans un futur appel à concession. Ce n'est pas suffisant. Le futur dispositif doit prévoir explicitement la transmission du savoir, l'intégration des compétences existantes, la continuité de l'accueil et de la médiation culturelle. Les travailleurs ne sont pas une note de bas de page, ils sont une condition de réussite.

Le deuxième enjeu, c'est la sauvegarde d'un patrimoine exceptionnel. Le canal du Centre historique et ses ascenseurs hydrauliques ne sont pas des infrastructures ordinaires. Ils sont un morceau de l'histoire industrielle, sociale et ouvrière de la région du Centre. Ils sont un témoignage unique de l'ingénierie wallonne. Ils sont un patrimoine reconnu au niveau mondial. Le classement UNESCO des ascenseurs hydrauliques du canal du Centre n'est pas un label décoratif. Il nous oblige, il suppose une cohérence, une continuité, une exigence de conservation, mais aussi une capacité à maintenir ces ouvrages en état de fonctionnement et à les valoriser correctement.

Il faut être clair, si demain l'exploitation touristique est fragmentée, si les activités les moins rentables sont abandonnées, si le lien entre patrimoine, histoire sociale et accueil du public est rompu, c'est toute la valeur du site qui sera fragilisée. Un patrimoine vivant, ce n'est pas seulement de la pierre, du métal, de l'eau et des machines. C'est une histoire racontée, comprise et partagée.

Le troisième enjeu, c'est la méthode. Il faut le dire, ce dossier a trop tardé. Depuis des mois, des interpellations ont été formulées sur le cahier des charges, le calendrier, l'appel à concession publique, les garanties sociales, la cohérence patrimoniale, l'avenir de Claire-Fontaine et celui de la Cantine des Italiens.

À chaque fois, les réponses sont arrivées trop tard, de manière trop partielle ou trop cloisonnée. Or, dans ce type de dossier, le temps est décisif. Chaque mois perdu fragilise les travailleurs, inquiète les acteurs locaux et réduit les marges de manœuvre.

Le groupe socialiste l'a répété : il fallait un plan de transition clair, un calendrier, des responsabilités identifiées, une coordination entre la Région, la

Province, les communes, le SPW, Wallonie Tourisme, la SOFICO, Duferco et les acteurs touristiques locaux. Il fallait anticiper, avoir un coup d'avance, pas subir. Il fallait sécuriser, pas improviser.

Aujourd'hui encore, nous demandons que le Gouvernement clarifie l'état du cahier des charges, le calendrier de l'appel à concession, les critères sociaux, les garanties patrimoniales, les conditions d'accessibilité au public et les obligations de continuité du service.

Nous ne sommes pas opposés par principe à toute forme de partenariat. Toutefois, nous refusons une privatisation de fait, sans garanties, sans contrôle démocratique et sans obligation sociale. Quand un patrimoine appartient à l'histoire collective de la Wallonie, la puissance publique doit rester au centre. Elle doit fixer les règles, garantir l'intérêt général, protéger les travailleurs, préserver l'accessibilité et empêcher que seuls les morceaux les plus rentables soient valorisés.

Le quatrième enjeu, majeur pour la région du Centre, c'est la Cantine des Italiens. Ce lieu n'est pas un simple bâtiment annexe. Ce n'est pas un espace HORECA interchangeable. C'est un lieu de mémoire. Il raconte l'immigration italienne et les baraquements. Quand j'entends certains dire « les barakis, les ceci, les cela », les barakis, ce sont les baraquements, ce sont les Italiens qui, à l'époque, ne pouvaient pas rentrer partout, se faisaient cracher dessus, se faisaient insulter dans les cours de récréation. La Cantine des Italiens, les baraquements, c'est le début de leur histoire parmi nous, quand ils allaient dormir un peu avant de passer la journée dans le noir absolu, au fond de nos mines.

Ces baraquements racontent cette immigration italienne, le travail, les familles, la vie ouvrière, la construction de notre Région. Or, l'avenir de la Cantine des Italiens reste incertain. Le terrain appartient à Duferco et le bail arrive à échéance. Cette incertitude ne peut pas être traitée comme un simple problème foncier. La Cantine des Italiens doit être préservée comme outil de transmission patrimoniale, elle doit rester accessible, vivante, intégrée à une vision globale du site.

Madame la Ministre, vous avez le patrimoine dans les mains. Ce débat ne peut pas se résumer à une question de compétences entre la province, la Région, Wallonie Tourisme, le SPW ou les propriétaires fonciers. Les citoyens ne comprennent pas tous ces renvois permanents, les travailleurs encore moins. Ce qu'ils nous disent à travers cette pétition, c'est qu'ils veulent sauver un patrimoine vivant, respecter celles et ceux qui l'ont fait vivre, préserver un accès populaire à ces sites et éviter que la région du Centre perde, une fois de plus, un morceau de son histoire.

Nous vous demandons donc quatre engagements clairs :

- placer la transmission de l'expertise des anciens travailleurs au cœur du futur dispositif ;
- garantir une vision globale du canal du Centre historique, des ascenseurs de Strépy-Thieu et de la Cantine des Italiens ;
- fournir un calendrier précis pour le cahier des charges, l'appel à concession et la continuité des activités ;
- dégager une solution spécifique, concertée et durable pour la Cantine des Italiens.

Madame la Ministre, pour le groupe socialiste, ce dossier appelle une réponse de respect : respect des travailleurs, de leur savoir-faire, de la mémoire ouvrière, du patrimoine et des citoyens mobilisés par milliers. Le canal du Centre n'est pas un dossier administratif, c'est une part de nous-mêmes, une part de l'histoire de la Wallonie. Notre responsabilité est de faire en sorte que ce patrimoine reste vivant, accessible, populaire et transmis aux générations futures. Je vous remercie pour votre écoute.

M. le Président. – La parole est à M. Daye.

M. Maxime Daye (MR). – Madame la Ministre, l'année 2026 constitue une étape charnière pour la valorisation touristique du canal du Centre historique et de ses infrastructures emblématiques, dont les ascenseurs hydrauliques, qui ont été classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. En Commission, nous avons pu recevoir les deux représentantes du SETCa qui sont venues débattre avec nous, donner leur position qui était centrée principalement sur l'emploi et le tourisme, alors que nous étions dans une Commission d'aménagement du territoire, de mobilité, de pouvoirs locaux et d'infrastructures.

C'est vrai, les provinces et le tourisme lui-même se réforment ; ce n'est pas nouveau. Ce n'est pas nouveau non plus dans la région du Centre puisque, en 2021, l'ASBL « Voies d'eau du Hainaut », qui était présidée par une députée provinciale socialiste, s'est retirée de la gestion du plan incliné de Ronquières parce que ce n'était pas ou plus jugé assez rentable. À la demande du Gouvernement wallon, présidé à l'époque par Elio Di Rupo, il fallait faire des économies et, à ce moment-là, c'était dans la plus totale indifférence : pas d'envolée lyrique ici même à la tribune. Le plan incliné de Ronquières a été complètement délaissé par l'ASBL provinciale : pas un mot ici, au Parlement de Wallonie.

Alors c'est vrai, quelques années plus tard, le scénario se poursuit. L'ASBL « Voies d'eau du Hainaut » décide de mettre fin à l'entière responsabilité de ses activités, avec une majorité provinciale qui a pris ses responsabilités, à une majorité très large d'ailleurs – entre le Parti socialiste, les Engagés et le Mouvement réformateur. Les provinces se recentrent sur leur mission première ou régaliennne, sans oublier l'emploi. Nous en avons beaucoup parlé ici à la tribune ; des solutions ont été trouvées pour la quasi-totalité des

travailleuses et des travailleurs. Monsieur Devin, les travailleuses et les travailleurs ont été pris en compte dès le départ dans ce dossier.

En termes d'infrastructures, rien ne change. Les bateaux continuent à passer, le SPW MI continue à faire son travail. On entend beaucoup de sinistrose autour de ce dossier, mais je pense que c'est important de signaler qu'il y a encore énormément de promeneurs et de familles qui se plaisent autour de ces sites exceptionnels de notre région du Centre.

En termes de tourisme, je salue la présence de la ministre au sein de ce Parlement. La ministre du Tourisme, Valérie Lescrenier, et le ministre Desquesnes, en charge des Infrastructures, travaillent de concert sur un marché public de concession pour un ou des opérateurs privés, pour qu'ils puissent reprendre une activité touristique afin d'attirer de nouveaux touristes sur ces sites.

Pas plus tard que ce lundi, en Commission du tourisme, on a encore évoqué le camping et le site de Claire-Fontaine. C'était une question orale de ma collègue Sophie Pécriaux. Sa réplique, après la réponse de la ministre – qui a détaillé un « calendrier précis », pour paraphraser M. Devin –, était empreinte de reconnaissance et de remerciements : « C'est très clair, merci, je vois qu'effectivement vous travaillez ». Il n'y a donc d'abandon ni de Claire-Fontaine ni du canal du Centre. Puisque nous venons ici en plénière avec des pétitions, je pense que c'est important de pouvoir rappeler tout ce travail qui se fait peut-être dans une ombre un peu plus relative dans nos commissions.

Je voudrais juste terminer par dire qu'une histoire, un patrimoine, peut aussi être raconté par des êtres humains, qu'ils soient du secteur public ou du secteur privé. On attaque énormément le secteur privé, mais il est aussi présent en matière de tourisme. Voyons ce dossier comme étant une opportunité de remettre la région du Centre et le canal du Centre au cœur de l'attention.

M. le Président. – La parole est à M. Liradelfo.

M. Julien Liradelfo (PTB). – Il y a quelques semaines, nous avons entendu en commission les représentantes des pétitionnaires concernant l'avenir des travailleurs liés à Strépy-Thieu, au canal du Centre historique et à Claire-Fontaine. M. Daye l'a rappelé, oui, c'étaient des représentantes du SETCa. Qui de mieux que des représentantes syndicales pour défendre l'emploi ? On voyait qu'il y avait énormément d'attention sur ce dossier.

Cette pétition a rassemblé 4 212 signatures. Ces chiffres montrent que ce dossier dépasse largement le cas de quelques travailleurs. Il touche l'emploi, le patrimoine, le tourisme local, l'accueil des écoles, l'accueil des familles et des personnes en situation de handicap. Les pétitionnaires ont rappelé que ces sites

vivent grâce à des travailleurs qui accueillent, expliquent, entretiennent, transmettent et sécurisent les lieux.

Leurs inquiétudes étaient fondées puisque l'ASBL « Voies d'eau du Hainaut » a annoncé la fin de ses activités d'accueil au public au 31 mars 2026, après plus de deux décennies de missions touristiques, pédagogiques et culturelles autour du canal du Centre historique et de ses sites classés à l'UNESCO.

Sur l'emploi, la situation reste préoccupante. La presse locale a indiqué qu'une partie du personnel seulement a pu être reclassée par la Province du Hainaut et que l'avenir du personnel non repris reste incertain. Pour nous, c'est évidemment un problème. On parle de patrimoine, mais on ne peut pas laisser de côté celles et ceux qui le font vivre. Un patrimoine, ce ne sont pas seulement des murs, des bateaux ou un ascenseur, ce sont aussi des travailleurs, un savoir-faire, une mémoire et une transmission.

Nous sommes également inquiets de l'ouverture à des opérateurs privés. En commission, la majorité a expliqué qu'une concession ne serait pas une privatisation, puisque les infrastructures restent publiques. Cependant, si la gestion est confiée demain au privé, sans garantie forte pour les travailleurs et pour les missions éducatives, sociales et touristiques, on ouvre alors la porte à une logique de privatisation de la gestion.

Claire-Fontaine montre aussi que le flou persiste. Une solution transitoire a été annoncée pour 2026, mais l'avenir durable du site reste à clarifier. Le cabinet de la ministre indique lui-même qu'aucun calendrier ne peut encore être avancé pour la désignation d'un éventuel repreneur.

Nous demandons des choses simples :

- garantir la continuité du service public touristique, éducatif et patrimonial ;
- préserver l'emploi et le savoir-faire des travailleurs ;
- imposer des garanties sociales fortes dans tout appel à projets ou toute concession ;
- clarifier rapidement l'avenir de Claire-Fontaine.

La question qu'il faut se poser est : protège-t-on ce patrimoine avec celles et ceux qui le font vivre, ou le livre-t-on petit à petit à une logique de marché ? Pour nous, la réponse est claire : nous devons garantir le patrimoine, le valoriser, mais aussi garantir les emplois de celles et ceux qui transmettent la mémoire collective.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Madame la Ministre, chers collègues, nous parlons d'un site à la fois touristique et patrimonial qui est un joyau de notre belle région du Centre. Le site du canal du Centre historique d'un côté, mais également de l'ascenseur à

bateaux géant de Strépy-Thieu, sont un havre de paix, de ressourcement, de promenades joyeuses, conviviales, naturelles au sein de notre région du Centre.

Vous qui venez des quatre coins de la Wallonie, je ne peux que vous inviter à venir découvrir, lors des beaux jours, ce magnifique site avec ses quatre ascenseurs hydrauliques qui ont plus d'un siècle et qui sont à la fois un site de patrimoine, d'histoire et de tourisme, mais aussi les témoins réels de notre riche passé industriel en région du Centre.

Nous parlons, lors de cette séance plénière, d'une pétition qui a été signée par 4 212 personnes, majoritairement issues de notre Région, qui sont toutes et tous des amoureux et des amoureuses de ce patrimoine. Je fais partie de ces amoureux de ce patrimoine que nous devons chérir. Cette pétition prend ses sources dans l'arrêt des activités de l'ASBL « Voies d'eau du Hainaut ». Elle était, jusqu'à ce 31 mars, chargée par la Province du Hainaut de l'exploitation touristique du site du canal du Centre, ainsi que du site du domaine de Claire-Fontaine à Godarville, dans la commune de Chapelle-lez-Herlaimont.

Cela fait quasiment 50 ans que ce site du canal du Centre est exploité touristiquement par une ASBL. D'abord, une ASBL privée a été créée par un privé, passionné de batellerie, de patrimoine, de ce canal du Centre, M. Jean-Pierre Gayet, pour ne pas le citer. Il a créé une activité, un réel engouement autour de ce canal du Centre, en développant notamment des balades en péniche sur celui-ci, pour permettre à ces péniches de franchir les ascenseurs hydrauliques du canal du Centre.

Au début des années 2000, cette ASBL est reprise par la Province de Hainaut. C'est là que l'ASBL devient l'ASBL « Voies d'eau du Hainaut ». Elle s'appelait avant « Compagnie du canal du Centre ». Cette l'ASBL « Voies d'eau du Hainaut » a, avec de nombreux travailleurs et travailleuses, dynamisé le site du canal du Centre, en le faisant vivre, en créant des activités et en animant des expositions.

Ces travailleurs et travailleuses ont acquis une expertise et des connaissances sur ce site, et ont fait un travail très important en matière de tourisme, de patrimoine et d'accueil de l'ensemble des publics qui ont fréquenté ces lieux, que ce soit des publics étrangers ou plus locaux, comme nos écoles. Je me souviens d'une excursion en bateau quand j'étais élève en primaire.

Malheureusement, comme l'a dit mon collègue, Maxime Daye, dès 2021, cette ASBL et la Province de Hainaut ont décidé de se désinvestir petit à petit de l'exploitation touristique du canal du Centre, en commençant par se désinvestir complètement de l'exploitation du plan incliné de Ronquières ; site pourtant ô combien important en région du Centre, tout au nord, avec cette magnifique tour du sommet de

laquelle, quand il fait beau, nous pouvons voir les boules de l'Atomium. La Province de Hainaut se désinvestit de ce site en 2021 puis n'investit plus dans le renouveau et la redynamisation du canal du Centre. L'un des éléments qui l'illustrent le plus, c'est le bâtiment qui a été construit par le SPW MI – et donc par la Région wallonne – à côté de l'ascenseur à bateaux n° 3. Ce bâtiment polyvalent aurait pu accueillir un pôle HORECA qui aurait pu être très pertinent à cet endroit, mais il est resté désespérément vide et inexploité. Cela démontre que, dès 2021, la Province ne souhaitait plus s'engager dans l'exploitation touristique du canal du Centre et ne souhaitait pas dynamiser davantage cette exploitation. Cela me fait dire que limiter la décision qui a été prise par l'actuel Collège provincial, composé du PS, du MR et des Engagés, n'est pas correct puisque, dès cette époque, le chemin était tracé. Dès cette époque, on pouvait présumer que l'avenir de l'exploitation touristique du canal du Centre allait devoir s'ouvrir à d'autres acteurs.

Aujourd'hui, la question se pose sur deux points. Le premier point – qui a été l'essentiel des discussions en commission – concerne l'avenir des nombreux membres du personnel de cette ASBL. Je remercie le Collège provincial, le responsable politique du personnel de l'ASBL, qui a travaillé de concert avec le Gouvernement et singulièrement avec le ministre Jeholet. Pour la grande majorité du personnel, des solutions ont été trouvées, que ce soient des solutions de départ à la pension ou des solutions de réorientation vers d'autres acteurs touristiques importants de notre Région, tels que le musée Keramis, le Gabos à Bois-du-Luc, le Musée de la mine et du développement durable à Bois-du-Luc, la maison du tourisme du Pays du Centre – Centrissime –, ou encore Daily-Bul, un opérateur culturel à La Louvière. Pour la majorité de ces travailleurs, des solutions ont été trouvées. Il reste quelques travailleurs pour lesquels des solutions continuent à être cherchées. Je ne doute pas que, en bonne collaboration, tous ensemble, que ce soit avec la Province et la Région, mais aussi la Maison du tourisme du Pays du Centre – que je tiens à saluer pour son apport constructif dans ce dossier –, nous y arriverons.

La deuxième question est liée à l'avenir touristique de ce site d'importance. Cet avenir, comme on l'a évoqué, est entre les mains de plusieurs acteurs, à savoir Wallonie Tourisme pour ce qui concerne le domaine de Claire-Fontaine, la SOFICO pour ce qui concerne le site de l'ascenseur à bateaux géants de Strépy-Thieu et le SPW MI pour ce qui concerne l'exploitation du canal historique du Centre. Tous ces acteurs sont en cours de travail en commun – sous la tutelle du ministre Desquesnes pour la partie relative au canal du Centre et sous la vôtre, Madame la Ministre, pour la partie concernant le domaine de Claire-Fontaine – afin d'aboutir au mieux à un cahier des charges et à un appel à candidatures qui soient les plus sérieux possibles, les plus crédibles possibles et les mieux construits possibles. L'avenir de ce site, qui a plus de 100 ans, ne

doit pas être réfléchi à la va-vite. Il doit être pensé intelligemment et en bonne concertation avec tous les acteurs – ce qui est le cas – pour que, demain, ce site soit réellement un poumon touristique et économique de notre région du Centre, ce dont je suis profondément convaincu.

Je vous ai invités toutes et tous, chers collègues, à faire des balades et à découvrir ce site exceptionnel. Non, le canal du Centre n'est pas fermé. Non, le canal du Centre n'est pas abandonné par la Région. Oui, le canal du Centre reste, y compris pour cette saison touristique 2026, un haut lieu d'attraction touristique en province de Hainaut. Les agents du SPW MI qui travaillent sur place continuent à lever les ponts-levis, à faire tourner les ponts tournants et à actionner les ascenseurs pour les bateliers qui empruntent le canal. Les agents de la SOFICO et du SPW MI, avec le concours du cabinet du ministre Desquesnes, travaillent à l'exploitation touristique en concertation avec Centrissime – deux agents de l'ASBL « Voies d'eau du Hainaut » y ont été engagés – pour permettre des activités organisées autour du canal du Centre et l'ouverture des différentes expositions qui se situent au bord du canal du Centre afin que la saison touristique 2026, qui est une saison de transition, puisse accueillir un nombre de visiteurs important et digne du site.

Après la saison 2026, nous aurons l'opportunité, avec un partenariat qui sera défini dans les clauses du cahier des charges, d'ouvrir la porte à des investisseurs privés. Il s'agit d'appeler les opérateurs intéressés à investir dans ce trésor qu'est le canal du Centre historique, et ce, main dans la main avec la Région wallonne et Duferco, qui est propriétaire du site de la Cantine des Italiens dont je n'ai pas encore parlé. Le site de la Cantine des Italiens, qui est remarquable, chargé d'histoire de notre passé industriel et de notre immigration italienne en région du Centre – dont je suis par ailleurs issu –, est ouvert et continuera à accueillir du public pendant tout l'été, ce qui fera plaisir aux personnes qui en ont la gestion. Il est faux de dire que le canal du Centre est fermé. Le canal du Centre continue à être ouvert et continuera à accueillir des touristes étrangers et locaux. Demain, il continuera – je l'espère, de manière encore plus forte – à faire briller notre région du Centre à l'étranger, mais aussi en Wallonie.

(Applaudissements)

M. le Président. – Plus personne ne demandant la parole dans la discussion générale, je la déclare close et vous propose de voter ultérieurement sur les conclusions de la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux.

ÉLOGE FUNÈBRE DE M. JEAN-CLAUDE MAENE

M. le Président. – Chers collègues, nous avons appris le décès, survenu ce 16 mai, de M. Jean-Claude Maene, âgé de 71 ans et député honoraire.

Jean-Claude était un homme d'engagement, de conviction et de dialogue qui aura consacré une grande partie de sa vie au service du bien commun.

Né à Schaerbeek le 29 janvier 1955, Jean-Claude Maene avait choisi Beauraing comme terre d'ancrage, de cœur et d'action.

Son engagement débute très tôt, à seulement 18 ans. Bouleversé par le coup d'État au Chili, il rejoint les rangs du Parti socialiste, convaincu que la politique doit demeurer un instrument de justice sociale, de solidarité et de défense des libertés démocratiques.

À Beauraing, son parcours politique est celui d'un homme de terrain. Conseiller communal à partir de 1989, échevin dès 1995, il devient bourgmestre en 2001 et exercera cette fonction durant 12 années. Aux élections communales de 2006, il réalise plus de 1 600 voix de préférence, la presse le qualifiant alors de champion des voix de préférence ou, en guise de clin d'œil, de Superman.

Sous son maïorat, Beauraing connaîtra d'importantes transformations : rénovation des écoles, développement des infrastructures, création de crèches, amélioration de la mobilité ou des équipements publics, notamment. Il disait avec fierté, au moment de passer progressivement le relais au niveau local : « Aujourd'hui, Beauraing a des écoles rénovées, un contournement, des crèches, une piscine, un Plan de cohésion sociale et même un centre culturel, alors que, auparavant, c'était le désert culturel ».

Jean-Claude Maene ne limitera jamais son engagement à sa seule ville. Député fédéral de 2004 à 2007, puis député wallon de 2009 à 2014, il laissera également l'image d'un parlementaire rigoureux, travailleur et particulièrement investi dans les matières touchant à la vie quotidienne des Wallonnes et des Wallons. Au sein de notre Parlement de Wallonie, il exercera plusieurs responsabilités, notamment comme président de la Commission des affaires générales, de la simplification administrative, des fonds européens et des relations internationales, mais aussi comme président de la Sous-Commission de contrôle des licences d'armes. Il s'intéressera particulièrement aux questions de mobilité et d'aménagement du territoire, d'environnement, de gouvernance, de logement ou encore de sécurité nucléaire, sujet auquel il était particulièrement sensible en raison de la proximité de notre région, mais aussi de sa région, avec la centrale de Chooz.

Jean-Claude était également reconnu pour son esprit d'ouverture et sa culture du dialogue. Ceux qui ont travaillé à ses côtés – j'en fus – évoquent un homme respectueux, accessible, soucieux du compromis et davantage attaché à l'adhésion qu'à la confrontation permanente.

Éducateur, responsable pédagogique, conseiller ministériel ou encore conseiller à l'Aide à la jeunesse, il consacrera de nombreuses années de sa vie à promouvoir une société plus inclusive et plus humaine, mais aussi à défendre les plus fragiles. En témoigne son engagement associatif, qui fut également remarquable, jusqu'à ces dernières années encore. Il présidait l'ASBL « Aide mesniloise aux handicapés », poursuivant ainsi son combat constant en faveur de la dignité humaine et de l'accompagnement des personnes les plus vulnérables.

Au-delà du responsable politique, beaucoup retiendront aussi un homme profondément attaché à sa famille, époux, père de trois enfants et grand-père de 10 petits-enfants.

Au nom du Parlement de Wallonie, nous adressons, à sa famille, à ses proches, à ses nombreux amis, au groupe socialiste ainsi qu'à l'ensemble des habitants de Beauraing, nos pensées les plus sincères et les plus amicales, ainsi que toutes nos condoléances.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Christie Morreale (PS). – Merci, Monsieur le Président, pour ce bel hommage.

Depuis l'annonce du décès de notre cher Jean-Claude, les hommages sont nombreux. Ils disent tous, chacun à leur manière, ce qu'il fut : un homme droit, bienveillant, chaleureux, profondément attaché à la liberté, à la justice sociale et aux autres.

Jean-Claude, c'était une forme de paradoxe incarné. Il est wallon, mais il est né à Bruxelles. C'est un défenseur passionné de la ruralité qui est né à la ville. Ce paradoxe n'en était finalement pas un, parce que son engagement s'est toujours construit autour d'une idée simple : comprendre les gens, les écouter, défendre leur dignité et leurs droits et vivre pleinement là où ils ont choisi de construire leur vie.

Éducateur de formation, vous l'avez dit, c'est dans l'aide à la jeunesse qu'il fait ses premières armes. C'est aussi par ce chemin qu'il va découvrir Beauraing. Il y arrive sur sa moto pour venir travailler au sein d'une maison des jeunes qui est en grande difficulté. Très vite, il y déploie ce qui deviendra sa marque de fabrique : l'écoute, le dialogue, la confiance de nos jeunes, la volonté de répondre à leurs attentes plutôt que de parler à leur place.

Grâce à son engagement professionnel, cette maison qui était menacée de disparition se redresse. Jean-

Claude y construit un lien durable avec la commune qui deviendra la sienne.

C'est aussi à Baurain qu'il rencontre Monique qui deviendra son épouse. Ils auront trois enfants et connaîtront le bonheur d'être grands-parents. J'en ai six, mais si vous en avez 10, c'est en tout état de cause une grande famille. J'aurai l'occasion, dans les prochains jours, de lui rendre hommage et d'aller à leur rencontre.

L'aide à la jeunesse restera l'un des grands marqueurs de sa vie professionnelle et politique. Il était particulièrement fier d'avoir participé aux travaux de rédaction du premier décret d'aide à la jeunesse. C'est une fierté qui disait beaucoup de lui. Il aimait les textes lorsqu'ils changeaient concrètement la vie des gens.

Par la suite, vous l'avez dit, il a été conseiller au cabinet de Laurette Onkelinx. Son parcours politique commence au niveau communal. Il est d'abord conseiller communal à Baurain, échevin, puis en 2001, il devient bourgmestre, fonction qu'il exerce jusqu'en 2012. Il aimait tellement sa commune, ses habitants, ses villages, ses réalités rurales, ses solidarités de proximité.

Ce n'est pas un secret pour ceux qui l'ont connu, avoir perdu son mayorat après une union sacrée contre lui était pour lui une blessure profonde, une fêlure qui l'a marqué longtemps. Son engagement local n'était pas un mandat parmi d'autres. C'était une part de lui-même.

En 2004, Jean-Claude devient député fédéral suppléant. Il supplée à quelqu'un qui devient ministre. Il apprend sur la route, alors qu'il allait partir vers une destination qui est aussi une de ses passions, l'Afrique, qu'il doit prêter serment. En 2009, il est au Parlement wallon. Il va présider la Commission des affaires générales. Dans cette Commission, il va s'investir sur les dossiers liés aux inondations et sur les questions de laïcité qui lui tenaient particulièrement à cœur.

Dans l'arrondissement de Dinant-Philippeville, il a été très actif dans la Commission agriculture et ruralité. Il avait la défense des territoires ruraux et leurs habitants chevillée au corps. Il regrettait souvent ce qu'il percevait comme une forme d'abandon des zones rurales, un désinvestissement dans les services publics, une tendance à oublier celles et ceux qui vivent loin des grands centres urbains.

En 2014, il pose un choix fort, un choix rare aussi, celui de ne pas se présenter, pour laisser le champ libre à un jeune mandataire de son arrondissement, Pierre-Yves Dermagne. Ce geste disait son sens de la transmission, son attachement au collectif et sa capacité à penser l'avenir au-delà de son propre parcours.

Jean-Claude a aussi présidé pendant des années sa fédération politique, celle de Dinant-Philippeville, formant un duo fidèle et complice avec Jean-Marc Delizée. Là aussi, il a marqué des générations de

militants, de mandataires, de camarades par sa présence, ses conseils et son humanité.

Homme de cœur et de conviction, Jean-Claude avait toujours pour moteur la défense des plus faibles. C'est dans cet esprit qu'il a fondé l'AMAH à Mesnil, cette maison pour personnes handicapées qu'il présidait. Ce n'était pas un engagement périphérique. C'était le cœur de sa vision de société, une société qui se juge à la manière dont elle accompagne les plus fragiles.

Jean-Claude était aussi un homme de principes. Pour lui, la laïcité n'était pas un mot abstrait, c'était un vecteur d'émancipation, de liberté, de conscience et d'égalité entre les citoyens.

La défense des services publics n'était pas davantage un slogan. C'était la base d'une société juste, que ce soit dans l'aide à la jeunesse, l'enseignement, la ruralité ou l'accompagnement des personnes vulnérables.

Ce Wallon né à Bruxelles était aussi un régionaliste convaincu. Ce n'est pas un hasard s'il avait fait de la Catalogne l'un de ses lieux de villégiature favoris, une terre de culture, de liberté, d'identité et aussi de résistance qui faisait partie de sa personnalité.

Jean-Claude était enfin un homme convivial, un amateur de bonnes bouteilles de Chablis, de conversions longues, franches, parfois malicieuses. Il aimait la vie, les gens, les moments partagés.

Une expression dit « ce n'est pas la fonction qui honore, mais la manière dont on la remplit ». Il l'a remplie avec force et sagesse. Il nous laisse l'image d'un homme probe et libre, d'un homme qui aura voulu rester maître de ses choix jusqu'au bout, d'un sage aussi, d'un homme bienveillant, d'un homme de fidélité, d'un homme bien.

Il aura marqué les camarades qui sont autour de moi. Il manquera à sa famille. Il va manquer à ses amis, à ses camarades de Dinant-Philippeville et à nous qui l'avons connu dans ces travées.

Au nom du groupe socialiste, je veux, moi aussi, adresser à son épouse, Monique, à ses enfants et à ses petits-enfants, ainsi qu'à tous ses proches, nos condoléances les plus sincères et les plus fraternelles.

M. le Président. – La parole est à Mme la Ministre Lescrenier.

Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance. – Pendant près de 30 ans, Jean-Claude Maene aura consacré son énergie et son engagement au service de sa ville et de ses habitants. Tous ceux qui l'ont côtoyé retiennent un homme profondément attaché à sa Région, un homme attachant, attentif aux réalités humaines et sociales. Son

action en matière de jeunesse, et d'aide à la jeunesse en particulier, en témoigne.

À ces différents niveaux de responsabilités, M. Maene a apporté avec conviction des dossiers liés à la mobilité, au développement régional et à la ruralité. Très engagé au sein de son parti, il a aussi présidé la Fédération PS Dinant-Philippeville, comme cela a été dit. Aujourd'hui, Dinant perd un bourgmestre qui a marqué durablement la vie de sa commune. Beaucoup perdent aussi un collègue, un compagnon de route, un homme de conviction, un homme de dialogue. En ces moments de tristesse, nos pensées vont donc vers sa famille, vers ses proches, vers sa famille politique et vers celles et ceux qui l'ont accompagné tout au long de sa vie. Le Gouvernement leur adresse toutes ses condoléances.

M. le Président. – Je vous propose de respecter une minute de silence en hommage à notre collègue disparu.

(L'assemblée observe un moment de silence)

Je vous remercie.

VOTES

M. le Président. – J'invite Mmes Hanus et Thoron, Secrétaires, à venir me rejoindre à la tribune pour procéder aux votes.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hazée à M. Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal, sur le franchissement de nouvelles lignes rouges par le Gouvernement israélien et la réaction de la Wallonie
par MM. Hazée et Mockel (Doc. 550 (2025-2026) N° 1),
par M. Mugemangango (Doc. 551 (2025-2026) N° 1),
par Mme Lambelin (Doc. 552 (2025-2026) N° 1)
et par Mme De Bue, MM. Resinelli et Tzanetatos (Doc. 553 (2025-2026) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Hazée à M. le Ministre-Président Dolimont sur le franchissement de nouvelles lignes rouges par le Gouvernement israélien et la réaction de la Wallonie.

La première motion motivée de MM. Hazée et Mockel a été imprimée et distribuée sous le document n° 550 (2025-2026) N° 1.

La deuxième motion motivée de M Mugemangango a été imprimée et distribuée sous le document n° 551 (2025-2026) N° 1.

La troisième motion motivée de Mme Lambelin a été imprimée et distribuée sous le document n° 552 (2025-2026) N° 1.

La quatrième motion pure et simple de Mme De Bue, MM. Resinelli et Tzanetatos a été imprimée et distribuée sous le document n° 553 (2025-2026) N° 1.

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mme De Bue, MM. Resinelli et Tzanetatos.

La parole est à M. Hazée, auteur principal du premier projet de motion motivée.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Le Gouvernement israélien franchit sans cesse toutes les lignes rouges, ce qui nous oblige à une action plus forte pour faire cesser ces atrocités. Nous avons exposé la même initiative en Fédération Wallonie-Bruxelles, et nous ne donnons pas seulement aujourd'hui une nouvelle occasion à chacune et à chacun de se positionner, car l'actualité nous rattrape toujours et les trois minutes d'intervention ne suffiront pas, rien que pour exposer les nouvelles lignes rouges franchies depuis une semaine. Jeudi dernier, le 14 mai 2026, Amnesty International a révélé la destruction délibérée par l'armée israélienne de logements civils dans le sud de la Syrie depuis décembre 2024 et qui demande qu'une enquête pour crimes de guerre soit réalisée. Il importe de soutenir cette démarche. Ce lundi, c'est le Haut-Commissariat des Nations unies qui rendait public un nouveau rapport indiquant que les actions menées par Israël à Gaza constituaient « des violations flagrantes du droit international s'apparentant, dans de nombreux cas, à des crimes de guerre et autres atrocités ». Ce rapport exige qu'Israël agisse pour empêcher des actes de génocide, dénonçant des signes de nettoyage ethnique observés à Gaza ainsi qu'en Cisjordanie. Ici aussi, il apporte d'agir pour faire cesser le nettoyage ethnique et le génocide en cours.

Ce mardi, le lendemain, c'est l'AFP qui informait qu'au moins 10 personnes à nouveau, dont trois femmes et trois enfants, ont encore été tuées par l'armée israélienne dans le sud du Liban, malgré le cessez-le-feu officiellement en vigueur. Depuis la guerre initiée début mars au Liban – et je ne parle que du Liban – ce sont plus de 3 000 morts, dont plus de 100 membres du personnel médical, plus de 200 enfants. Ici également, il y a lieu d'agir contre cette offensive indiscriminée.

Cette semaine encore, c'est la nouvelle flottille humanitaire, comprenant une cinquantaine de bateaux, qui a été interceptée illégalement et violemment par l'armée israélienne, en dépit du droit international, dans les eaux territoriales, qui ne sont pas celles d'Israël, avec des volontaires ressortissants de notre pays, comme ce fut le cas en octobre dernier avec notre collègue, Bénédicte Linard. Ici encore, il est nécessaire d'agir pour la libération rapide des personnes arrêtées illégalement et pour la fin du blocus à Gaza, qui génère une situation humanitaire indescriptible.

En une seule semaine, ce sont des actualités lourdes qui s'ajoutent aux constats dressés mercredi dernier. Il y a donc un Gouvernement israélien qui peut tout se permettre, qui peut violer toutes les lignes rouges de l'Union européenne sans qu'il ne se passe rien ou quasi rien. L'Union européenne est incapable de dégager une majorité qualifiée pour suspendre provisoirement les clauses commerciales de l'accord Union européenne-Israël. Le Gouvernement belge est incapable de mettre en œuvre plusieurs des sanctions qu'il a pourtant annoncées avec clairs et trompettes en septembre dernier.

La motion vise donc à demander au Gouvernement de hausser le ton par rapport à ces enjeux et d'engager le Gouvernement fédéral à tout mettre en œuvre pour suspendre cet accord d'association et à, enfin, exécuter les sanctions qu'il a lui-même annoncées.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Mugemangango, auteur principal du deuxième projet de motion motivée.

M. Germain Mugemangango (PTB). – Monsieur le Président, chers collègues, Madame la Ministre, comme l'a dit M. Hazée, Israël va toujours plus loin, Israël fait toujours plus de massacres, et ce, dans une impunité quasi totale. Par rapport aux faits qui viennent d'être évoqués, on pourrait par exemple mentionner la question de la colonisation accélérée de la Cisjordanie – on l'a fait lundi en commission –, on pourrait également mentionner ce qu'a dit l'ONU il y a quelques jours, à savoir que, maintenant, il s'agit réellement de qualifier les faits de génocide. L'ONU a en outre validé ce chiffre, déjà annoncé par des organisations non gouvernementales sur le terrain, de 72 000 tués, essentiellement des civils. Voilà ce qui est en train de se passer à Gaza.

Ici, que se passe-t-il ? Manifestement, on a un Gouvernement qui n'est pas à la hauteur de ce qui est en train de se passer. On a un Gouvernement qui n'ose pas dire les termes, qui n'ose pas dire clairement qu'il y a génocide, qui n'ose pas dire clairement qu'il faut des sanctions. Quand on parle des sanctions qui ont été prises par le Gouvernement fédéral, il faut bien reconnaître que seules les sanctions les plus légères ont

connu un début de réalisation. Les sanctions les plus lourdes, notamment sur le plan économique, n'ont connu aucun début de réalisation. Le Gouvernement wallon doit donc être beaucoup plus courageux. Il doit être à la hauteur de ce qui est en train de se passer à Gaza. Il doit être beaucoup plus ferme dans son expression et oser dire les termes. Il doit exiger que le Gouvernement fédéral mette en œuvre les sanctions qu'il a lui-même annoncées.

Dans quelques années, nous serons jugés par ceux qui vont regarder l'action que l'on a faite ou pas faite dans cette séquence historique, dans cette séquence dramatique. On doit être à la hauteur des événements. J'invite le Gouvernement wallon à être suffisamment courageux par rapport à ce qui est en train de se passer et à changer de cap.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à Mme Lambelin, auteure principale du troisième projet de motion motivée.

Mme Anne Lambelin (PS). – Chers collègues, nous vous interpellons aujourd'hui dans un contexte marqué par une accumulation de violations du droit international et du droit humanitaire par le Gouvernement israélien. Force est de constater qu'aujourd'hui de nouvelles lignes rouges ont été franchies. Je pense notamment à la loi adoptée le 30 mars par la Knesset, qui rétablit la peine de mort pour les seuls Palestiniens jugés par des tribunaux militaires, une mesure discriminatoire et contraire aux principes fondamentaux de la justice et des droits humains.

Dans le même temps, à Gaza, le cessez-le-feu du 10 octobre 2025 est quotidiennement violé. Les frappes se poursuivent, l'aide humanitaire reste complètement marginale. Ce sont 1,7 million de citoyens qui vivent dans des conditions totalement inhumaines. En Cisjordanie, la colonisation s'accélère, les violences des colons se multiplient et souvent avec le soutien de l'armée israélienne, qui entraîne des déplacements forcés à une échelle sans précédent.

C'est aussi la situation au Liban qui nous alarme profondément aujourd'hui. À ce jour, les frappes israéliennes ont fait au moins 3 000 morts et 10 000 blessés au Liban. Depuis le 2 mars 2026, dans un contexte d'escalade régionale, les attaques israéliennes ont atteint au Liban un niveau sans précédent : des éléments particulièrement graves sont d'ailleurs documentés, dont l'usage de phosphore blanc, selon Human Rights Watch, ou encore contre la FINUL.

Soyons clairs, Israël doit respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale du Liban. Dans le même temps, le Hezbollah ne peut continuer à entraîner le Liban dans une logique de guerre régionale qui n'est pas la sienne, donc son désarmement reste absolument nécessaire.

Cependant, il ne peut se faire sous les bombes. Face à cette situation, une question centrale se pose : la ligne politique de l'Union européenne est-elle ou non encore crédible ?

En juin 2025, l'Union européenne a reconnu qu'Israël violait ses obligations en matière de droits humains dans le cadre de l'accord d'association, mais on est presque un an plus tard et il n'y a toujours aucune conséquence. Cette absence d'action affaiblit encore un peu plus la parole européenne. Pourtant, on ne cesse de le dire : il est temps de passer des déclarations aux actes, et ce, à tous niveaux de pouvoir. À cet égard, la motion que nous avons déposée aujourd'hui demande :

- un cessez-le-feu immédiat, permanent, régional, incluant le Liban ;
- la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël ;
- un embargo européen ;
- des sanctions ciblées, et cetera, vous l'avez sous les yeux.

Enfin, nous pensons aussi qu'il est absolument urgent que le Gouvernement fédéral mette en œuvre les engagements pris en septembre 2025, notamment la reconnaissance de l'État palestinien. Le respect du droit international doit s'appliquer à tous et sans exception. Il ne peut faire l'objet de géométrie variable.

M. le Président. – La parole est à Mme De Bue, auteure principale du projet de motion pure et simple.

Mme Valérie De Bue (MR). – Chers collègues, la situation au Moyen-Orient suscite une vive inquiétude à tous les niveaux de pouvoir. Nous partageons d'évidence l'indignation face aux récentes décisions de la Knesset relatives à la peine de mort, aux violations répétées du cessez-le-feu ainsi qu'au blocage systématique de l'aide humanitaire. De tels agissements constituent des atteintes graves et inacceptables au droit international et appellent des condamnations fermes.

Au niveau fédéral, plusieurs interpellations ont eu lieu, encore en avril dernier, sur la situation à Gaza et en Cisjordanie. Le ministre des Affaires étrangères a souligné que, malgré d'autres tensions, la Belgique reste attentive aux crises en Palestine, mais aussi en Libye et au Soudan. En ce qui concerne le Liban, la responsabilité d'Israël dans le non-respect du cessez-le-feu et dans la poursuite d'opérations causant quotidiennement de nouvelles victimes est aujourd'hui reconnue au plus haut niveau de l'Union européenne.

Je rappelle que la commissaire européenne Hadja Lahbib, à Beyrouth, a qualifié ces exactions de catastrophiques et inacceptables, propos que nous partageons. La Belgique s'est jointe, avec plus de 80 pays, à une déclaration aux Nations unies, réaffirmant son opposition à toute annexion et à toute modification du statut des territoires palestiniens occupés depuis 1967. Elle interpelle régulièrement

Israël, tant bilatéralement qu'au sein de l'Union européenne, en plaidant pour un message clair et, le cas échéant, pour de nouvelles sanctions ciblées.

Face à la situation humanitaire à Gaza et aux tensions en Cisjordanie, plusieurs mesures ont été adoptées collégialement, notamment l'élargissement de l'interdiction d'exportation et de transit de biens militaires vers Israël. La Wallonie applique toujours, pour sa part, une ligne constante : aucune licence d'exportation susceptible de renforcer les capacités militaires n'est accordée, avec une vigilance maximale, à l'égard d'Israël et des territoires occupés.

Enfin, la Belgique condamne fermement toute forme de torture et de traitement inhumain ; la Wallonie aussi. Elle soutient les mécanismes onusiens de suivi des droits humains et appelle à poursuivre les efforts au niveau européen, y compris à travers l'examen des mesures telles que la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël.

Il ne faut pas oublier, comme cela a été dit et s'est toujours dit en commission, que la Wallonie continue et continuera de plaider dans toutes les instances où elle est représentée pour une solution politique durable fondée sur le droit international, qui est la seule à pouvoir garantir la paix et la sécurité pour l'ensemble des populations de la région.

En définitive, face à la gravité de la situation, notre responsabilité est de rester cohérents et exigeants dans nos principes, dans nos prises de position et dans les actes que nous posons à chaque niveau de pouvoir, considérant nos compétences.

M. le Président. – La parole est à M. Resinelli, autre auteur du projet de motion pure et simple.

M. Loris Resinelli (Les Engagés). – Chers collègues, Madame la Ministre, comme nous l'avons déjà dit et comme nous continuerons à le dire, la situation au Moyen-Orient est abominable. La loi votée le 30 mars 2026 par la Knesset, rétablissant la peine de mort pour les Palestiniens, est inique. Le cessez-le-feu du 10 octobre 2025 n'a de cessez-le-feu que le nom. Les déplacements forcés de population, les violences et les exactions commises par certains colons en Cisjordanie sont abjects. Les atteintes répétées à la liberté de religion, les attaques contre les journalistes ainsi que la présence de l'armée israélienne au Liban sont profondément choquantes.

Pas plus tard qu'aujourd'hui, il y a eu l'interception inacceptable de la flottille qui viole les standards élémentaires de la dignité humaine. Ce ne sont pas mes mots, ce sont ceux de Maxime Prévot, notre ministre des Affaires étrangères, qui a réagi d'emblée en convoquant l'ambassadeur israélien pour lui faire part de l'indignation du Gouvernement fédéral et qui a donné l'ordre à l'administration de donner un accès

consulaire à tous les citoyens belges qui se trouvaient sur cette flottille.

Le constat est qu'il y a peu de divergences entre nous. La différence porte davantage sur la méthode et sur notre attachement au principe de réalité. Vous affirmez, la perspective est attrayante, que l'Union européenne devrait suspendre l'accord d'association avec Israël, comme si cette décision dépendait d'une seule personne disposant d'un pouvoir discrétionnaire total. Or, un peu d'honnêteté intellectuelle s'impose, une telle suspension relève du Conseil, sur proposition de la Commission européenne ou de la Haute Représentante pour les affaires étrangères, conformément à l'article 218 du TFUE.

Cette proposition a d'ailleurs bien été mise sur la table du Conseil par la Commission, comme l'a rappelé la commissaire Hadja Lahbib devant le Parlement européen le 30 avril 2026 : « La force de l'Union européenne est aussi sa faiblesse. Nous sommes 27 États membres avec des sensibilités et des positions parfois très différentes. » Dans ce contexte, le président des Engagés, Yvan Verougstraete, se mobilise activement au niveau européen pour obtenir notamment un accès des journalistes étrangers à Gaza, pour appeler les institutions européennes à agir avec davantage de fermeté, et pour convaincre les autres États membres de l'importance éthique et juridique de suspendre l'accord d'association avec Israël.

Cela répond à une partie de votre motion motivée, me semble-t-il. J'ai le reste du développement que je ne pourrai pas développer, mais l'ensemble du Gouvernement est bien concentré sur cette affaire et répond fermement à la question posée ce jour.

M. Stéphane Hazée (Ecolo). – Si vous m'interrogez, je vous dirai que cela n'y répond pas.

M. le Président. – Je ne vois pas de demande d'intervention sur le banc gouvernemental.

Je vous invite à activer votre poste de vote à l'aide de votre badge nominatif.

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.

41 membres répondent oui.

30 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves

Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazonon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupard (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothee De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Dupont à M. Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale, sur les responsabilités politiques et sanitaires dans la contamination de l'eau à Chièvres par Mme Dejardin, MM. Lefèbvre et Lepine (Doc. 557 (2025-2026) N° 1) et par Mme Jacqmin et M. Maroy (Doc. 558 (2025-2026) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les projets de motion déposés en conclusion de l'interpellation de M. Dupont à M. le Ministre Coppieters sur les responsabilités politiques et sanitaires dans la contamination de l'eau à Chièvres.

La première motion motivée de Mme Dejardin, MM. Lefèbvre et Lepine a été imprimée et distribuée sous le document n° 557 (2025-2026) N° 1.

La seconde motion pure et simple de Mme Jacqmin et M. Maroy a été imprimée et distribuée sous le document n° 558 (2025-2026) N° 1

Conformément aux dispositions de l'article 142.4 du règlement, priorité est donnée au vote sur la motion pure et simple déposée par Mme Jacqmin et M. Maroy.

La parole est à Mme Dejardin, auteure principale du projet de motion motivée.

Mme Valérie Dejardin (PS). – Chers collègues, à Chièvres, à Ronquières, à Nandrin, à Florennes, les habitants présentent une surexposition significative aux PFAS par rapport au reste de la population wallonne. Malheureusement, cette surexposition, nous la connaissons déjà depuis la première phase du biomonitoring par comte de l'ISSeP. Ce qui est nouveau, c'est le rapport qui nous montre désormais, de façon assez claire, que l'eau du robinet a bel et bien été le principal facteur d'exposition. Autrement dit, ce ne sont pas des comportements individuels qui en sont la cause. Ce sont des citoyens et des citoyennes qui ont simplement utilisé une ressource essentielle, un bien de première nécessité : l'eau.

Derrière les chiffres, il y a des personnes, des habitants inquiets, mais aujourd'hui encore en colère, des parents qui se demandent ce qu'ils ont fait boire à leurs enfants pendant des années, des familles qui ne savent plus si elles peuvent consommer les œufs de leurs poules, les légumes de leur jardin ou simplement avoir confiance dans leur environnement quotidien. Face à cela, nous avons une responsabilité collective : agir avec transparence, rapidité et détermination.

La motion déposée aujourd'hui poursuit précisément cet objectif et demande notamment une information claire, accessible et proactive des citoyens concernés, la poursuite des investigations environnementales et l'évaluation de solutions de dépollution des sols les plus efficaces. Cette motion rappelle également un principe qui, pour nous, est fondamental : le principe du pollueur-payeur.

Enfin, elle demande que les personnes présentant les taux les plus élevés puissent bénéficier d'un accompagnement médical adéquat et gratuit, ce qui était prévu par votre DPR. Chers collègues, les citoyens concernés attendent désormais que cet engagement devienne une réalité concrète sur le terrain. Les PFAS représentent probablement l'un des enjeux sanitaires et environnementaux les plus importants des prochaines années.

Face à des polluants persistants, invisibles et particulièrement anxiogènes, les citoyens et les citoyennes attendent des pouvoirs publics qu'ils soient à la hauteur, qu'ils protègent, qu'ils informent et qu'ils assument leurs responsabilités. C'est le sens de notre motion. Je vous invite donc, chers collègues, à la soutenir.

M. le Président. – La parole est à Mme Jacqmin, auteure principale du projet de motion pure et simple.

Mme Marie Jacqmin (Les Engagés). – Nous soulignons la transparence, la clarté et la complétude des éléments apportés par M. le Ministre, comme à son habitude. La motion motivée déposée par le groupe PS en conclusion de l'interpellation du député, M. Dupont, ne fait que souligner des actions qui ont déjà été entreprises ou qui sont en cours d'implémentation. Depuis la mise en place de ce Gouvernement, le ministre Coppieters a clairement pris à bras-le-corps la problématique des PFAS, et ce, conformément à la DPR.

Outre une information ou une transparence renforcée et personnalisée auprès des citoyens, des efforts colossaux ont été consentis par les distributeurs pour assurer une qualité excellente de l'eau de distribution. De plus, et cela a aussi été clarifié, les producteurs d'eau disposent de procédures pour surveiller, analyser et gérer leurs installations. Il y a aussi un processus de veille continue et de mise en place d'une programmation si certaines concentrations étaient dépassées.

À côté de l'eau, le travail continue pour d'autres facteurs de contamination, dont les œufs, avec la validation, le 16 avril dernier, de la mise en œuvre d'une campagne d'analyse d'œufs autoproduits à l'échelle de la Région wallonne. Les investigations suivent donc leur cours à un rythme soutenu, tout comme les enquêtes environnementales qui se poursuivent dans les différentes zones où une contamination a été observée, ou encore la recherche des émetteurs industriels de PFAS.

L'amélioration des connaissances représente à ce titre un axe essentiel de la stratégie de lutte. Ces connaissances de plus en plus fines nous permettront d'adapter et de renforcer continuellement les mesures, qu'elles soient individuelles ou collectives, via l'autorité publique et à tous niveaux de pouvoir.

Concernant la campagne de prise de sang et l'évaluation des mesures prises, le ministre a été plus que clair. L'efficacité des filtres à charbon est démontrée par les analyses d'eau de distribution. Une analyse sanguine de suivi ne s'avère pertinente que sur une échelle de 5 à 10 ans, compte tenu du temps nécessaire à l'élimination progressive des PFAS chez l'humain.

Pour finir, le ministre a rappelé le caractère multifactoriel des PFAS, l'eau de distribution n'étant pas la seule responsable. Pour cela, je me répète, mais il est important d'agir et d'avancer à tous les niveaux de pouvoir pour limiter la pollution dès la source, ainsi que via l'ensemble de la population, notamment en clarifiant et précisant l'information à destination du consommateur.

Le Gouvernement wallon a été très clair en affichant sa volonté de remplacer l'ensemble des produits PFAS à terme par des solutions alternatives de qualité. Dans cette optique, il est important de plaider avec force auprès du Fédéral et de l'Europe, ce que le ministre fait.

M. le Président. – La parole est à M. Maroy, autre auteur du projet de motion pure et simple.

M. Olivier Maroy (MR). – Personne ne conteste que les PFAS constituent un problème majeur de santé publique. Nous avons le devoir d'agir, et c'est bien ce que fait ce Gouvernement.

Ce devoir implique d'abord et avant tout une obligation de transparence. Les citoyens ont le droit de savoir. Hélas, cela n'a pas été toujours le cas.

Le ministre de l'Environnement a été très rassurant en commission. S'il est maintenant établi avec certitude que l'eau de distribution a été le principal facteur de contamination, il est important d'insister encore une fois sur le fait que la qualité de l'eau de distribution dans les quatre communes concernées est excellente aujourd'hui. Il reste que tous les risques n'ont pas complètement disparu, en particulier dans les sols.

Le ministre conseille de prendre certaines précautions. Il est important de diversifier son alimentation. Lorsque l'on habite une zone concernée, il convient de ne pas consommer uniquement les œufs et les légumes de son jardin.

Mon groupe salue les efforts déployés pour gérer les suites de la crise, en particulier l'implication du ministre sur le terrain. Cela tranche avec ce qu'il s'est passé par le passé.

Par ailleurs, le Gouvernement a récemment validé sa position visant à réduire l'exposition de la population aux PFAS, en plaidant au niveau fédéral pour réduire les produits phytopharmaceutiques pour les usages non professionnels.

Concernant les usages professionnels, il s'agit de viser l'interdiction quand des alternatives viables existent, en concertation avec le secteur agricole. Il s'agit aussi d'encourager la recherche. Il en a encore été question tout à l'heure lors des questions urgentes et d'actualité.

Cette approche volontariste et pragmatique, cette recherche d'alternatives et cette concertation que nous défendons ensemble nous permettront de réduire l'utilisation des PFAS, de protéger la santé de nos concitoyens et les emplois liés.

M. le Président. – La parole est à Mme Bernard.

Mme Alice Bernard (PTB). – Cela fait près de cinq ans que la question des PFAS a fait son entrée dans ce Parlement. Cinq ans plus tard, il n'y a toujours pas de

normes contraignantes sur les quatre PFAS les plus dangereux, alors que cela existe dans d'autres pays européens.

Cinq ans plus tard, les riverains des zones polluées ne savent toujours pas avec certitude s'ils peuvent ou pas manger les œufs et les légumes de leur jardin.

Cinq ans plus tard, le principe du pollueur-payeur n'est toujours pas appliqué, puisque aucun pollueur n'a été condamné. Du coup, tous les frais sont à charge de la collectivité ou des personnes contaminées.

Cinq ans plus tard, il n'y a toujours pas de fonds d'indemnisation.

Cinq ans plus tard, des enfants de moins de cinq ans ont un taux de PFAS dans leur sang plus élevé que celui de leurs mères qui les ont allaités de bonne foi.

Bref, les années passent, les Gouvernements se suivent, les problèmes persistent. Nous allons soutenir la motion de nos collègues du Parti socialiste.

M. le Président. – La parole est à Mme Linard.

Mme Bénédicte Linard (Ecolo). – Derrière tous les tests qui sont faits aujourd'hui, qui sont indispensables, il y a des personnes, des adultes, des enfants, en Wallonie, qui, tous les jours, sont encore exposés aux PFAS. Nos sols sont pollués, notre eau est polluée. Heureusement, aujourd'hui, il y a des techniques pour la « nettoyer ». Nos légumes sont pollués, nos œufs sont pollués. Des PFAS existent dans tous les objets du quotidien. Pourtant, aujourd'hui, rien ne bouge. Au contraire, les PFAS augmentent en Wallonie sous cette législation. En attestent encore les décisions prises par la Belgique en matière de pesticides PFAS où le Calantha aujourd'hui est autorisé contre toute idée ou contre toute évaluation qui n'a pas encore été prise au niveau européen. Aujourd'hui, les pesticides, les PFAS augmentent en Wallonie. Quand le Gouvernement nous dit qu'il agit, dans les faits on ne peut que constater le contraire. Aujourd'hui, il faut agir, il faut instaurer un principe de pollueur-payeur. Il faut aussi interdire à la source et l'on ne fait que reculer.

Nous soutiendrons la motion non pas pure et simple, mais l'autre, mais qui passera à la trappe, comme d'habitude.

(Applaudissements)

M. le Président. – La parole est à M. Dupont.

M. Jori Dupont (Indépendant). – Chers collègues, effectivement, je n'ai qu'une minute, donc je vais aller à l'essentiel.

La motion déposée par le PS, à la suite de mon interpellation, est pleinement pertinente. La vérité, en fait, Monsieur et Madame de la majorité, c'est que vous

avez hérité d'une situation où toutes les mesures structurelles actuelles étaient déjà prises. Les analyses d'eau, ce n'est pas vous. Les filtres à charbon, ce n'est pas vous. Le respect des normes européennes, ce n'est pas vous non plus.

Les Engagés, quand vous étiez dans l'opposition avec moi, vous attaquiez la majorité avec virulence sur leurs manquements : principe de précaution, fonds wallon pour dédommager les citoyens, pollueur-payeur. Où en est-on ? Nulle part. Pire, les citoyens contaminés paient, via le coût-vérité de l'eau, la dépollution de l'eau. La récente conférence de M. Coppieters nous a dit ce que l'on sait depuis trois ans, à savoir que l'eau est bien la cause principale, et s'est tenue dans une salle quasi vide, preuve que les citoyens sont complètement lassés de cette situation.

Cette motion est donc utile pour exiger des actes concrets.

M. le Président. – Nous allons voter.

- Il est procédé au vote nominatif.

70 membres prennent part au vote.

41 membres répondent oui.

29 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodriment (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothee De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien

Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

M. Collignon m'indique qu'il aurait souhaité voter « non ».

Nous en tenons compte.

En conséquence, le projet de motion est adopté. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Projet de décret portant création d'un incitant unique à l'embauche (Doc. 536 (2025-2026) N° 1 à 5)

Votes nominatifs

Art. 3

M. le Président. – Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 3 du projet de décret portant création d'un incitant unique à l'embauche, par Mme Van Walle, MM. Liradelfo, Mugemangango, Mmes Ammi, Bernard et Pavet (Doc. 536 (2025-2026) N° 4 – amendement n° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

70 membres prennent part au vote.

5 membres répondent oui.

40 membres répondent non.

25 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Julien Liradelfo (PTB), Germain Mugemangango (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy

(MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Thierry Witsel (PS).

Mme Pavet m'indique qu'elle souhaite modifier son vote et voter « oui ».

Nous en tenons compte.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 3 du même projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.

41 membres répondent oui.

30 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'article 3 est adopté.

Art. 7

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 7 du même projet de décret, par Mmes De Rodder, Tillieux et M. Fontaine (Doc. 536 (2025-2026) N° 5 – amendement n° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.
30 membres répondent oui.
41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés),

François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 7 du même projet de décret, par Mme Van Walle, MM. Liradelfo, Mugemangango, Mmes Ammi, Bernard et Pavet (Doc. 536 (2025-2026) N° 4 – amendement n° 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.
30 membres répondent oui.
41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli

(Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 7 du même projet de décret, par Mmes De Rodder, Tillieux et M. Fontaine (Doc. 536 (2025-2026) N° 5 – amendement n° 2).

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.

30 membres répondent oui.

41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mael (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 7 du même projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.

41 membres répondent oui.

30 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mael (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'article 7 est adopté.

Art. 10

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 10 du même projet de décret, par Mme Van Walle, MM. Liradelfo, Mugemangango, Mmes Ammi, Bernard et Pavet (Doc. 536 (2025-2026) N° 4 – amendement n° 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.
30 membres répondent oui.
41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazonon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupert (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 10 du même projet de décret, par Mmes De Rodder, Tillieux et M. Fontaine (Doc. 536 (2025-2026) N° 5 – amendement n° 3).

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.
30 membres répondent oui.
41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel

(Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazonon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupert (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 10 du même projet de décret, par Mme Van Walle, MM. Liradelfo, Mugemangango, Mmes Ammi, Bernard et Pavet (Doc. 536 (2025-2026) N° 4 – amendement n° 4).

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.
30 membres répondent oui.
41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel

(Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 10 du même projet de décret, par Mmes De Rodder, Tillieux et M. Fontaine (Doc. 536 (2025-2026) N° 5 – amendement n° 4).

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.
30 membres répondent oui.
41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothee De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 10 du même projet de décret, par Mmes De Rodder, Tillieux et M. Fontaine (Doc. 536 (2025-2026) N° 5 – amendement n° 5).

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.
30 membres répondent oui.
41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothee De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige

(Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 10 du même projet de décret, par Mmes De Rodder, Tillieux et M. Fontaine (Doc. 536 (2025-2026) N° 5 – amendement n° 6).

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.
30 membres répondent oui.
41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothee De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Péciaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob

(Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 10 du même projet de décret, par Mmes De Rodder, Tillieux et M. Fontaine (Doc. 536 (2025-2026) N° 5 – amendement n° 7).

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.
30 membres répondent oui.
41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothee De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Péciaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas

Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 10 du même projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.
41 membres répondent oui.
30 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'article 10 est adopté.

Art. 14

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 14 du même projet de décret, par Mme Van Walle, MM. Liradelfo,

Mugemangango, Mmes Ammi, Bernard et Pavet (Doc. 536 (2025-2026) N° 4 – amendement n° 5).

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.
30 membres répondent oui.
41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 14 du même projet de décret, par Mme Van Walle, MM. Liradelfo, Mugemangango, Mmes Ammi, Bernard et Pavet (Doc. 536 (2025-2026) N° 4 – amendement n° 6).

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.
26 membres répondent oui.
41 membres répondent non.
4 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Julien Liradelfo (PTB), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupert (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Veronica Cremasco (Ecolo), Stéphane Hazée (Ecolo), Bénédicte Linard (Ecolo), Freddy Mockel (Ecolo).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 14 du même projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.
41 membres répondent oui.
30 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupert (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'article 14 est adopté.

Art. 18

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 18 du même projet de décret, par Mme Van Walle, MM. Liradelfo, Mugemangango, Mmes Ammi, Bernard et Pavet (Doc. 536 (2025-2026) N° 4 – amendement n° 7).

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.
30 membres répondent oui.
41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothée

De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 18 du même projet de décret, par Mme Van Walle, MM. Liradelfo, Mugemangango, Mmes Ammi, Bernard et Pavet (Doc. 536 (2025-2026) N° 4 – amendement n° 8).

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.
30 membres répondent oui.
41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothee De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain

Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, à l'article 18 du même projet de décret, par Mmes De Rodder, Tillieux et M. Fontaine (Doc. 536 (2025-2026) N° 5 – amendement n° 8).

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.
30 membres répondent oui.
41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampont (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothee De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Nous allons voter sur l'article 18 non amendé du même projet de décret.

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.

41 membres répondent oui.

30 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothee De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, l'article 18 est adopté.

Art. 26

Nous allons voter sur l'amendement proposé, après approbation du rapport, visant à remplacer l'article 26 du même projet de décret, par Mmes De Rodder, Tillieux et M. Fontaine (Doc. 536 (2025-2026) N° 5 – amendement n° 9).

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.

30 membres répondent oui.

41 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothee De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine

Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

En conséquence, le rejet de l'amendement entraîne l'adoption de l'article.

Vote sur l'ensemble

M. le Président. – Nous allons voter sur l'ensemble du projet de décret portant création d'un incitant unique à l'embauche (Doc. 536 (2025-2026) N° 1 à 5).

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.

41 membres répondent oui.

30 membres répondent non.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Caroline Desalle (Les Engagés), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Armelle Gysen (Les Engagés), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Geneviève Lazon (Les Engagés), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Vincent Palermo (MR), Loris Resinelli (Les Engagés), Guillaume Soupart (MR), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR).

- Ont répondu non :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Veronica Cremasco (Ecolo), Valérie Dejardin (PS), Dorothee De Rodder (PS), Laurent Devin (PS), Jori Dupont (Indépendant), Eddy Fontaine (PS), Isabella Greco (PS), Mélissa Hanus (PS), Stéphane Hazée (Ecolo), Anne Lambelin (PS), Bruno Lefèbvre (PS), Bénédicte Linard

(Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Christie Morreale (PS), Germain Mugemangango (PTB), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Amandine Pavet (PTB), Sophie Pécriaux (PS), Sabine Roberty (PS), Patrick Spies (PS), Éliane Tillieux (PS), Patricia Van Walle (PTB), Thierry Witsel (PS).

En conséquence, le projet de décret est adopté. Il sera soumis à la sanction du Gouvernement.

Pétition pour le maintien des emplois des travailleurs du secteur touristique de l'ascenseur de Strépy-Thieu et du domaine de Claire-Fontaine (Doc. 506 (2025-2026) N° 1)

Vote nominatif

M. le Président. – Nous allons voter sur les conclusions de la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux sur la pétition pour le maintien des emplois des travailleurs du secteur touristique de l'ascenseur de Strépy-Thieu et du domaine de Claire-Fontaine (Doc. 506 (2025-2026) N° 1).

- Il est procédé au vote nominatif.

71 membres prennent part au vote.

60 membres répondent oui.

11 membres s'abstiennent.

- Ont répondu oui :

Mmes et MM. Christophe Bastin (Les Engagés), Jean-Paul Bastin (Les Engagés), Vincent Blondel (Les Engagés), Valérie Bluge (MR), Willy Borsus (MR), Caroline Cassart-Mailleux (MR), Grégory Chintinne (MR), Christophe Collignon (PS), Vincent Crampon (PS), Maxime Daye (MR), Valérie De Bue (MR), Valérie Dejardin (PS), Dorothee De Rodder (PS), Caroline Desalle (Les Engagés), Laurent Devin (PS), Olivier de Wasseige (Les Engagés), Arnaud Dewez (MR), Carlo Di Antonio (Les Engagés), Benoît Dispa (Les Engagés), Philippe Dodrimont (MR), Jori Dupont (Indépendant), Véronique Durenne (MR), Yves Evrard (MR), Sophie Fafchamps (Les Engagés), Hervé Fiévet (MR), Eddy Fontaine (PS), Charles Gardier (MR), Anne-Catherine Goffinet (Les Engagés), Isabella Greco (PS), Armelle Gysen (Les Engagés), Mélissa Hanus (PS), François Huberty (Les Engagés), Loïc Jacob (Les Engagés), Marie Jacqmin (Les Engagés), Nicolas Janssen (MR), Anne Laffut (MR), Anne Lambelin (PS), Geneviève Lazon (Les Engagés), Bruno Lefèbvre (PS), Vincent Maillen (MR), Olivier Maroy (MR), Chris Massaki Mbaki (MR), Christine Mauel (MR), Christie Morreale (PS), Sylvie Muratore (PS), Özlem Özen (PS), Vincent Palermo (MR), Sophie Pécriaux (PS), Loris Resinelli (Les Engagés), Sabine Roberty (PS),

Guillaume Soupart (MR), Patrick Spies (PS), Caroline Taquin (MR), Stéphanie Thoron (MR), Éliane Tillieux (PS), Nicolas Tzanetatos (MR), Mathilde Vandorpe (Les Engagés), Jean-Paul Wahl (MR), Valérie Warzée-Caverenne (MR), Thierry Witsel (PS).

- Se sont abstenus :

Mmes et MM. Rachida Aït Alouha (Indépendante), Jamila Ammi (PTB), Alice Bernard (PTB), Veronica Cremasco (Ecolo), Stéphane Hazée (Ecolo), Bénédicte Linard (Ecolo), Julien Liradelfo (PTB), Freddy Mockel (Ecolo), Germain Mugemangango (PTB), Amandine Pavet (PTB), Patricia Van Walle (PTB).

En conséquence, les conclusions de la Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux sont adoptées. Il en sera donné connaissance au Gouvernement.

Modification du statut des agents du Service du médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne

M. le Président. – Sur proposition de l'Organe commun du Service de médiation commun et en

application de l'article 5, § 1^{er}, de l'accord de coopération entre la Communauté française et la Région wallonne relatif au Service de médiation commun à la Communauté française et à la Région wallonne, je vous propose d'adopter les modifications apportées au statut des agents du Service du médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne.

Puis-je recueillir l'assentiment de l'assemblée sur ces modifications ?

(Assentiment)

En conséquence, les modifications sont adoptées.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

Le Parlement s'ajourne jusqu'à convocation ultérieure.

La séance est levée.

- La séance est levée à 19 heures 2 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

M. Jean-Paul Bastin, Les Engagés
Mme Alice Bernard, PTB
Mme Valérie Bluge, MR
M. Willy Borsus, Président
Mme Caroline Cassart-Mailleux, MR
M. Yves Coppieters, Ministre de la Santé, de l'Environnement, des Solidarités et de l'Économie sociale
M. Vincent Crampont, PS
Mme Anne-Catherine Dalcq, Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité
M. Maxime Daye, MR
Mme Valérie De Bue, MR
Mme Dorothée De Rodder, PS
M. Olivier de Wasseige, Les Engagés
Mme Valérie Dejardin, PS
M. François Desquesnes, Ministre du Territoire, des Infrastructures, de la Mobilité et des Pouvoirs locaux
M. Laurent Devin, PS
M. Arnaud Dewez, MR
M. Adrien Dolimont, Ministre-Président et Ministre du Budget, des Finances, des Relations internationales et du Bien-être animal
M. Jori Dupont, Indépendant
Mme Anne-Catherine Goffinet, Les Engagés
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. François Huberty, Les Engagés
Mme Marie Jacqmin, Les Engagés
M. Pierre-Yves Jeholet, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Emploi, de la Formation, de la Recherche et du Numérique
Mme Anne Laffut, MR
Mme Anne Lambelin, PS
M. Bruno Lefèbvre, PS
M. Jean-Pierre Lepine, PS
Mme Valérie Lescrenier, Ministre du Tourisme, du Patrimoine et de la Petite Enfance
Mme Bénédicte Linard, Ecolo
M. Julien Liradelfo, PTB
M. Vincent Maillen, MR
M. Olivier Maroy, MR
M. Freddy Mockel, Ecolo
Mme Christie Morreale, PS
M. Germain Mugemangango, PTB
Mme Cécile Neven, Ministre de l'Énergie, du Plan Air-Climat, du Logement et des Aéroports
M. Loris Resinelli, Les Engagés
M. Patrick Spies, PS

ABRÉVIATIONS COURANTES

AFP	Agence France-Presse
AGW	arrêté du Gouvernement wallon
AKT	AKT for Wallonia (organisation des employeurs privés wallons)
ALE	agence(s) locale(s) pour l'emploi
AMAH	Aide mesniloise aux handicapés
APE	aide(s) à la promotion de l'emploi
ASBL	association sans but lucratif
AWEx	Agence wallonne à l'exportation et aux investissements étrangers
BMO	besoin de main-d'œuvre
CDD	contrat à durée déterminée
CDI	contrat à durée indéterminée
CESE	Conseil économique, social et environnemental de Wallonie
CESI	certificat d'enseignement secondaire inférieur
CESS	certificat d'enseignement secondaire supérieur
covid	coronavirus disease (maladie à coronavirus)
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CSC	Confédération des syndicats chrétiens de Belgique
CV	curriculum vitae
DPR	Déclaration de politique régionale
ETA	entreprise(s) de travail adapté
ETP	équivalent temps plein
Euregio	Europe des régions
FGTB	Fédération générale du travail de Belgique
FINUL	Force intermédiaire des Nations unies au Liban
FOREm	Office wallon de la formation professionnelle et de l'emploi
HORECA	hôtellerie, restauration et cafés
IDEA	Intercommunale de développement économique et d'aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre (SCRL)
ISSeP	Institut scientifique de service public (Région wallonne)
IWEPS	Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique
KUL	Katholieke Universiteit Leuven (Université catholique de Leuven)
MI	Mobilité et Infrastructures (SPW)
ONU	Organisation des Nations unies
PEN	Programme d'exploration national
PFAS	perfluoroalkyl and polyfluoroalkyl substances (substances perfluoroalkylées et polyfluoroalkylées)
PME	petite(s) et moyenne(s) entreprise(s)
RH	ressources humaines
SESAM	soutien à l'emploi dans les secteurs d'activités marchands
SETCa	Syndicat des employés, techniciens et cadres de la FGTB
SINE	Sociale Inschakelingseconomie (Économie d'insertion sociale)
SMS	short message service (service de messages courts, texto)
SNCB	Société nationale des chemins de fer belges
SOFICO	Société wallonne de financement complémentaire des infrastructures
SPW	Service public de Wallonie
Statbel	Office belge de statistique
TEC	Société de transport en commun
TFUE	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne
TPE	très petite(s) entreprise(s)
UCM	Union des classes moyennes
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture)

ANNEXES

Liste des documents parlementaires

1. Rapport présenté au nom de la Commission de l'énergie, du climat et du logement par M. Massaki Mbaki sur le financement de la rénovation énergétique.
Audition de :
- M. Defeyt, Économiste ;
- M. Peters, Ancien Cadre de la Banque nationale de Belgique (BNB).
Il a été imprimé et distribué sous le n° 555 (2025-2026) N° 1.
2. Rapport présenté au nom de la Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation par Mme Laffut et M. de Wasseige sur le développement d'une filière de production de dispositifs de défense contre les drones.
Audition de :
- M. Van Strythem, Lieutenant-général et Chef de la task force « Drones et Innovation » au Ministère de la Défense ;
- M. Pourbaix, Directeur du pôle de compétitivité Skywin Wallonie ;
- Mme Ramakers, Directrice générale d'Agoria Wallonie ;
- M. Lauwereys, Général de Brigade d'aviation ir, et Chef de l'organisation de l'innovation de défense et industrie de défense.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 556 (2025-2026) N° 1.
3. Arrêt de la Cour constitutionnelle concernant le recours en annulation partielle du décret de la Région wallonne du 25 avril 2024 modifiant divers décrets relatifs à l'environnement, introduit par l'ASBL Canopea.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 559 (2025-2026) N° 1.
4. Projet de décret portant assentiment à l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, fait à Bruxelles le 30 octobre 2016, et à son instrument interprétatif commun (Doc. 560 (2025-2026) N° 1 et *1bis*) ; il sera envoyé à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal, imprimé et distribué.
5. Projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord économique et commercial global (AECG) entre le Canada, d'une part, et l'Union européenne et ses États membres, d'autre part, fait à Bruxelles le 30 octobre 2016, et à son instrument interprétatif commun (Doc. 561 (2025-2026) N° 1 et *1bis*) ; il sera envoyé à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal, imprimé et distribué.
6. Projet de décret modifiant le Code forestier en ce qui concerne la prise en compte des phénomènes sanitaires forestiers (Doc. 563 (2025-2026) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission de l'agriculture, de la nature et de la ruralité, imprimé et distribué.
7. Projet de décret instaurant un accès au point de contact central tenu par la Banque nationale de Belgique pour les fonctionnaires du Service public de Wallonie Finances chargés du recouvrement des créances fiscales (Doc. 564 (2025-2026) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal, imprimé et distribué.
8. Projet de décret modifiant le Code wallon du tourisme et le Code wallon du patrimoine afin d'assurer leur conformité au nouveau Code pénal (Doc. 565 (2025-2026) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission du tourisme et du patrimoine, imprimé et distribué.
9. Projet de décret relatif à la performance énergétique des bâtiments (Doc. 566 (2025-2026) N° 1) ; il sera envoyé à la Commission de l'énergie, du climat et du logement, imprimé et distribué.

10. Rapport présenté au nom de la Commission de la fonction publique et des infrastructures sportives par M. Palermo sur les rapports d'activités de l'École d'administration publique Wallonie-Bruxelles (EAP) pour les années 2024 et 2025.
Audition de Mme Küntziger, Directrice générale de l'École d'administration publique Wallonie-Bruxelles (EAP).
Il sera imprimé et distribué sous le n° 569 (2025-2026) N° 1.
11. Rapport présenté au nom de la Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal par Mme Lambelin sur les pétitions pour une plus grande implication politique des citoyens et citoyennes au Parlement wallon.
Il sera imprimé et distribué sous le n° 570 (2025-2026) N° 1.

Liste des documents transmis au Parlement

Documents	Commission concernée
1. Pétition pour une réforme sociale, fiscale et une politique juste, transparente et responsable	Commission des affaires générales, du budget, des relations internationales et du bien-être animal
<p>2. Délibération relative à la note d'orientation du Gouvernement wallon du 18 décembre 2025 concernant le projet de réforme des provinces, adoptée par le Conseil communal de Grez-Doiceau le 14 avril 2026</p> <p>3. Avis AT.26.73.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Code wallon du développement territorial, Partie réglementaire, en ce qui concerne l'exécution des habilitations du Gouvernement fixées par l'article D.IV.25</p> <p>4. Avis AT.26.74.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant le Code wallon du développement territorial, Partie réglementaire, modifiant les règles encadrant la subvention relative à la Conférence permanente du développement territorial fixées par l'article R.I.12-8 du Code wallon du développement territorial</p>	Commission de l'aménagement du territoire, de la mobilité et des pouvoirs locaux
<p>5. Avis A.1663 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'accord de coopération relatif à la création et la gestion de l'Individual Learning Account et l'échange électronique de données de formation ainsi que sur l'avant-projet de décret y portant assentiment</p> <p>6. Avis A.1666 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur le projet d'arrêté du Gouvernement wallon modifiant diverses dispositions relatives à la formation en alternance au sein de l'IFAPME</p>	Commission de l'économie, de l'emploi et de la formation
7. Rapport d'activités du Pôle Environnement du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l'année 2025	Commission de la santé, de l'environnement et de l'action sociale

<p>8. Rapport d'activités du Conseil wallon de l'égalité entre hommes et femmes (CWEHF) du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) pour l'année 2025</p> <p>9. Pétition contre les économies sur le secteur du handicap et de l'inclusion</p>	
<p>10. Note relative à la situation budgétaire intermédiaire de la Commission wallonne pour l'énergie (CWaPE) arrêtée au 31 mars 2026</p>	<p>Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE)</p>
<p>11. Motion pour un soutien aux CPAS qui devront faire face à l'exclusion des demandeurs d'emploi et une politique ambitieuse de l'emploi, adoptée par le Conseil communal d'Anderlues le 17 mars 2026</p> <p>12. État d'avancement des recommandations de la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 en Wallonie</p> <p>13. Rapport d'activités du Médiateur fédéral pour l'année 2025</p> <p>14. Rapport annuel 2024-2025 du Sénat</p> <p>15. Avis A.1662 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) concernant l'avant-projet de décret modifiant le décret du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales</p> <p>16. Avis SCIEN.26.01AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret modifiant le Code wallon du bien-être des animaux du 4 octobre 2018 et le décret du 6 mai 2019 relatif à la délinquance environnementale</p> <p>17. Avis SCIEN.26.02.AV– A.1664 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret relatif aux clusters d'innovation stratégique et aux écosystèmes d'innovation stratégique</p> <p>18. Avis ENV.26.48.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret relatif à la qualité de l'air ambiant</p>	<p>/</p>

<p>19. Avis A.1665 du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret relatif aux dispositifs Wallonie Formation Continue</p> <p>20. Avis Mob.26.01.AV du Conseil économique, social et environnemental de Wallonie (CESE Wallonie) sur l'avant-projet de décret modifiant le décret du 21 décembre 1989 relatif au service de transport public de personnes en Région wallonne</p> <p>21. Motion relative au projet de loi sur les visites domiciliaires, adoptée par le Conseil communal de Vielsalm le 13 avril 2026</p>	
--	--

Liste des arrêtés de reventilation et de transfert de crédits budgétaires

1. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation d'articles de base du budget général des dépenses de Tourisme Wallonie pour l'année budgétaire 2026.
2. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation d'articles de base du budget général des dépenses de l'Agence wallonne du patrimoine pour l'année budgétaire 2026.
3. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 031 de la division organique 11 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
4. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
5. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 092 de la division organique 17 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
6. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 001 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
7. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
8. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
9. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
10. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
11. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
12. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 122 de la division organique 10 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
13. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires des programmes 057 et 062 de la division organique 15 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.
14. Arrêté ministériel portant nouvelle ventilation des adresses budgétaires du programme 001 de la division organique 18 du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2026.

Liste des notifications d'arrêts de la Cour constitutionnelle

1. Notification de l'arrêt n° 41 des rôles 8442, 8470 et 8475 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 207, alinéa 7, du Code des impôts sur les revenus 1992, lu en combinaison avec les articles 208, 351 et 444, alinéa 2, du même Code, tels qu'ils étaient applicables pour les exercices d'imposition 2019 et 2020, posées par le Tribunal de première instance néerlandophone de Bruxelles, par le Tribunal de première instance du Limbourg, division de Hasselt, et par la Cour d'appel de Gand.
2. Notification de l'arrêt n° 42 du rôle 8466 concernant la question préjudicielle relative à l'article 23, alinéa 4, de la loi du 15 juin 1935 concernant l'emploi des langues en matière judiciaire, posée par la Cour de cassation.
3. Notification de l'arrêt n° 43 du rôle 8473 concernant la question préjudicielle relative à la rubrique XXXVI du tableau A de l'annexe à l'arrêté royal n° 20 du 20 juillet 1970 fixant les taux de la taxe sur la valeur ajoutée et déterminant la répartition des biens et des services selon ces taux, posée par le Tribunal de première instance francophone de Bruxelles.
4. Notification de l'arrêt n° 44 du rôle 8509 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 5, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 8^o, de la loi du 21 décembre 1998 relative aux normes de produits ayant pour but la promotion de modes de production et de consommation durables et la protection de l'environnement, de la santé et des travailleurs, posées par le Conseil d'État.
5. Notification de l'arrêt n° 45 des rôles 8356, 8361, 8362 et 8363 concernant les recours en annulation partielle de la loi du 7 mai 2024 modifiant la loi du 7 mai 1999 sur les jeux de hasard, les paris, les établissements de jeux de hasard et la protection des joueurs et portant des dispositions diverses en matière de jeux de hasard, introduits par la SA Derby, par la SA Gambling Management et autres, par la SA Ascot et autres et par l'ASBL Waregem Draaft et l'ASBL Koninklijke Waregemse Koersvereniging.
6. Notification de l'arrêt n° 46 des rôles 8390 et 8391 concernant les recours en annulation de la loi du 18 mai 2024 portant introduction de l'allocation d'incapacité temporaire de travail pour fonctionnaires, introduits par l'ASBL « Syndicat pour la mobilité et transport intermodal des services publics - Protect » et Mohammed Benyaich et par J.T.
7. Notification de l'arrêt n° 47 des rôles 8405 et 8407 concernant les recours en annulation partielle du décret de la Région flamande du 17 mai 2024 relatif au bien-être des animaux, introduits par l'ASBL Offerfeest et Abdelkader Alami et par l'ASBL Offerfeest.
- 8.
9. Notification de l'arrêt n° 48 des rôles 8471 et 8472 concernant les questions préjudicielles relatives aux articles 50, 51, 53, § 1^{er}, 58 et 59, alinéa 1^{er}, de la loi du 10 avril 2014 modifiant certaines dispositions du Code judiciaire en vue d'instaurer une nouvelle carrière pécuniaire pour le personnel judiciaire ainsi qu'un système de mandats pour les greffiers en chef et les secrétaires en chef, lus en combinaison avec les articles 370, 372 et 372^{ter} du Code judiciaire, posées par le Tribunal de première instance du Hainaut, division de Charleroi.
10. Notification de l'arrêt n° 50 du rôle 8422 concernant la question préjudicielle concernant l'article 30, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2^o, du décret de la Région wallonne du 1^{er} mars 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols, posée par le Conseil d'État.
11. Notification de l'arrêt n° 51 du rôle 8427 concernant la question préjudicielle relative à l'article 8, § 1^{er}, alinéa 1^{er}, 2^o, b), du Code de la nationalité belge, posée par le Tribunal francophone de première instance de Bruxelles.
12. Notification de l'arrêt n° 52 du rôle 8432 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 61, alinéa 1^{er}, 1^o, de la loi du 2 octobre 2017 réglementant la sécurité privée et particulière, posées par le Conseil d'État.

13. Notification de l'arrêt n° 53 du rôle 8447 concernant le recours en annulation partielle du décret de la Région wallonne du 25 avril 2024 modifiant divers décrets relatifs à l'environnement, introduit par l'ASBL Canopea.
14. Notification de l'arrêt n° 54 du rôle 8451 concernant la question préjudicielle relative à l'article 2.2.6.0.7 du Code flamand de la fiscalité du 13 décembre 2013, posée par le Tribunal de première instance de Flandre orientale, division de Gand.
15. Notification de l'arrêt n° 55 du rôle 8465 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article XX.173, § 2, du Code de droit économique, posées par le Tribunal de l'entreprise de Gand, division de Bruges.
16. Notification de l'arrêt n° 56 des rôles 8468 et 8507 concernant les questions préjudicielles relatives à l'article 106, § 1^{er}, du décret de la Région wallonne du 23 juin 2016 modifiant le Code de l'environnement, le Code de l'eau et divers décrets en matière de déchets et de permis d'environnement et à l'article D.270 du livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau, tel que modifié par l'article 46 du décret de la Région wallonne du 23 juin 2016 modifiant le Code de l'environnement, le Code de l'eau et divers décrets en matière de déchets et de permis d'environnement, posées par le Juge de paix du canton de Nivelles et par le Tribunal de l'entreprise de Liège, division de Verviers.